

au cœur du social

OPTIONS

**FRONT
NATIONAL**
Leurre Marine
Page 31

Réseaux sociaux Démocratie 2.0 ?

Les réseaux sociaux ont joué un rôle majeur dans les « révolutions arabes ». Reste que cet « élargissement démocratique » n'est pas sans poser des questions nouvelles...

Pages 16 à 27

GAZ DE SCHISTE
QUEL ESPACE POUR
LES « CITOYENS » ?

Page 46

Si nous pouvons apporter de l'électricité plus propre à des millions de Brésiliens grâce à l'énergie hydraulique, nous pouvons aussi le faire pour votre famille.



© JASON HINDLEY GIBLIN - GDF SUEZ - SA AU CAPITAL DE 2.250.295.757 € - RCS NANTERRE 542.107.651

Tractebel Energia
GDF SUEZ

Gaz de France
DolceVita
Une marque de
GDF SUEZ

En produisant 80 % de son électricité à partir de l'hydraulique, Tractebel Energia, premier producteur indépendant d'électricité au Brésil, répond aux besoins énergétiques grandissants du pays tout en respectant l'environnement. Et pour bénéficier, vous aussi, d'une électricité compensée 100 % d'origine hydraulique, choisissez l'offre de marché AlpEnergie de Gaz de France DolceVita⁽¹⁾.

Dans votre ville, votre entreprise, comme chez vous, GDF SUEZ vous apporte une énergie plus sûre, plus respectueuse, mieux consommée.

(1) Les conditions de souscription de cette offre de marché sont disponibles sur le site www.dolcevita.gazdefrance.fr. Pour 100% de l'électricité que vous achetez, GDF SUEZ achète son équivalent en électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelable d'origine hydraulique.

GDF SUEZ

ÊTRE UTILE AUX HOMMES

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR, ÉCONOMISONS-LA !

**MENSUEL
DE L'UGICT-CGT**

263, rue de Paris
Case 431,
93516 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 84 33
Fax : 01 48 51 64 57
Courriel :
<options@ugict.cgt.fr>

**DIRECTRICE
DE LA PUBLICATION**
Marie-José Kotlicki

RÉDACTEUR EN CHEF
Pierre Tartakowsky

RÉDACTEUR GRAPHISTE
Anne Dambrin

RÉDACTION
Valérie Gérard
Martine Hassoun
Christine Labbe
Gilbert Martin
Louis Sallay

ADMINISTRATRICE
Claire Chaumeron

PUBLICITÉ
Claire Chaumeron
Tél. : 01 48 18 84 32

PHOTOGRAVURE
Anne Dambrin

IMPRESSION
Siep - Rue des Peupliers
77590 Bois-le-Roi

CONCEPTION GRAPHIQUE
Ligne neuf
111, rue Saint-Maur
75011 Paris

Commission paritaire :
0112 S 08090
du 18/01/2007
ISSN : 1154 - 5658

Dépôt légal :
2^e trimestre 2011



éditorial

Pour une vraie reconnaissance du travail !

En invitant à préparer pour la rentrée, et dès maintenant, une journée d'action interprofessionnelle pour une autre répartition des richesses – salaires, emploi, protection sociale, promotion des services publics –, dans la configuration unitaire la plus large possible, la Cgt s'engage pour que les salariés pèsent sur l'évolution de la situation en cours.

Aucune solution ne peut répondre aux besoins entraînés par l'évolution de la démographie, l'élévation des qualifications, le développement des compétences, en dehors d'une démarche fondée sur une autre manière de produire et de répartir les richesses.

Une fuite en avant se profile, et on le voit dans l'accord Arrco-Agirc que nous contestons. Elle ne fera que dégrader davantage les conditions sociales – intégrant d'ailleurs des effets discriminatoires, notamment pour les cadres et les techniciens – et démanteler notre système de protection sociale, présenté, il y a quelques jours

encore, comme un amortisseur de la crise. Elle conduit à de réels butoirs économiques, car saper la demande interne revient à briser un des ressorts principaux de la dynamique économique.

Ces mécanismes destructeurs se mettent en branle alors qu'émergent déjà des luttes tenaces pour le pouvoir d'achat des salariés et la reconnaissance des qualifications dans toutes les composantes du salariat, comme chez Thales ou Ibm. Toutes posent avec force la question de la valeur du prix du travail.

Le sentiment d'être sous-payé en fonction des efforts fournis et de ne pas disposer des moyens de bien travailler est profond et à l'origine des mobilisations.

Le dispositif actuel des forfaits-jours, aujourd'hui sur la sellette, devient emblématique de cette question qui touche à la fois à la santé et à la rémunération des cadres et des techniciens.

L'Ugict-Cgt veut inciter ces derniers à s'intéresser de près à leur temps de travail et à leur rémunération pour débattre autour de propositions telles que la conquête de dispositifs d'évaluation de leur temps de travail et de suivi des charges, de définition des limites horaires et des seuils de déclenchement du paiement d'heures supplémentaires.

La maîtrise du temps de travail et la reconnaissance de la qualification sont aussi au cœur d'aspirations, d'enjeux de société et de méthodes qui dépassent les querelles idéologiques.

Les attaques contre les garanties collectives et le statut cadre s'inscrivent dans un choix délibéré de partage de la pénurie au sein du salariat. C'est cette logique destructrice pour l'ensemble du monde du travail qu'il s'agit d'inverser en mettant à l'ordre du jour, dans l'action collective, une autre répartition des richesses entre le capital et le travail.



CANDILLE / OPTIONS

Marie-José Kotlicki
SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

6 à propos Au fil de l'actualité

mouvement

- 7 Salaires**
Bataille sur tous les fronts
- 8 Fonction publique**
« Le gouvernement persiste, nous aussi ! »
- Grand Paris** Un schéma à l'unanimité...
- 9 Groupe Psa**
Délocalisation programmée?
- E. coli**
Bactérie sans appellation d'origine contrôlée...
- Sport** Tout une filière mobilisée

10 Grèce
Indignée



LIANG YEQIAN / LANDOV / MAXPPP

12 Indignés
Un « été européen » ?
Entretien avec Anne Muxel, directrice de recherches au Cevipof, Centre de recherches politiques de Sciences po, auteur de « Avoir 20 ans en politique. Les enfants du désenchantement »

14 Retraites complémentaires
L'accord du 18 mars traîné en justice

15 Europe
La grève dans tous ses Etats

Conventions de l'Oit
Adecco pris en faute

ENCART CENTRAL
• Options *Mines-Energie* (16 pages)
• Options *Santé* (4 pages)

focus

RÉSEAUX SOCIAUX



Démocratie 2.0 ?

Pages 16 à 27 : Les réseaux sociaux, les blogs ont joué un rôle majeur dans les révolutions arabes. Ils ont rythmé les mobilisations, précipitant dans les rues par milliers « facebookers » et autres « tweeters ». Les protagonistes de la blogosphère ont aussi joué en amont un rôle de déclencheur. L'élargissement des usages de l'espace public ou les modifications dans les procédures de décision qu'Internet favorise ne sont pourtant pas sans poser problème. Ces transformations s'inscrivent dans un mouvement plus général d'augmentation des marges de manœuvre d'individus qui participent au développement de multiples espaces de discussion et de coopération dans les réseaux sociaux de l'Internet et les sites du Web 2.0. Quant à la Cgt, ses blogs seraient aujourd'hui au nombre de huit cents. Que peuvent-ils apporter à l'activité syndicale ?

Table ronde avec Michèle Pedinielli, François Klein, Albert Papadacci et Martine Hassoun.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- **Options (mensuel, 10 numéros par an):**
- Edition générale 32 €
- Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) ... 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
- 263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
- Tél. : 01 48 18 84 33 – Fax: 01 48 18 81 09
- Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

terrains

28 Europe

La Cés entre en résistance



CLAUDE CANDILLE

29 Crise La Grèce, pour l'exemple

30 Ivig Tenon : un combat victorieux

31 Extrême droite Leurre Marine...

32 Bloc-notes Ugict : agenda et rendez-vous

terrains



FABRISSA DELAVILLE / MAXPPP

33 Education nationale

Ambition éducative : zéro !

34 Rentrée 2011 Fin de parcours pour le collège unique ?

droits

35 Jurisprudence

Du nouveau Quai de l'Horloge !

36 Fonction publique française

Les règles de recrutement et d'accueil des ressortissants européens

hors champs

38 Louvre Exposition

Dans les petits papiers d'une foule d'artistes

39 Vaudou Des statues qui font le lien avec le monde des esprits

40 Exposition

Un regard nouveau sur l'art complexe d'Edouard Manet



© MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN / PATRICE SCHMIDT

platines

43 Martha Argerich Anniversaire

Poulenc Anima Eterna Brugge

bouteilles

43 Bordeaux Les primeurs 2010

lire

44 Les polars VARGAS & LOUBIÈRE Sur le podium, tout en haut !

45 Les romans IDENTITÉS L'esprit de résistance

hors champs

46 Gaz de schiste

Y a-t-il un espace politique pour les « citoyens » ?



FABRICE HEBARD / MAXPPP

48 Droit d'intervention

Les salariés sont aussi des citoyens...

grilles

50 Echecs et mots croisés

à propos

Grèce, Espagne, etc. : état d'indignation permanente ?

L'indignation est une valeur qui monte et qui monte vite. La Grèce est à vendre, plages et statues comprises. L'Espagne n'en est pas loin ; demain, d'autres pays d'Europe vont passer par la même moulinette, connaître les mêmes angoisses, les mêmes indignations. A juste titre. Car cette crise profite aux nantis, aux héritiers, aux financiers – qu'ils soient malins ou véreux – ; elle écrase le prix du travail et celles et ceux qui n'ont que lui pour vivre. En Grèce comme en Espagne, on assiste donc à des mouvements de contestation sociale dont le moteur est le refus de l'austérité et de l'injustice.

Il flotte au-dessus de ces rassemblements une grande peur de la régression sociale, pire encore : d'un déclasserment sans retour, d'une sorte de récession générale. On y sent un vent d'exaspération devant des équipes gouvernementales qui s'acharnent à ne tenir compte de rien ni de personne, si ce n'est des oukases des agences de notation et de la Banque centrale européenne. On y constate enfin une méfiance viscérale face à des choix politiques qui apparaissent comme dérisoires au regard des ruptures qui devraient s'opérer avec le système financier dominant. Cette méfiance, qui s'étend jusqu'aux organisations syndicales lorsqu'elles sont jugées coupables de proximité avec une organisation politique ayant gouverné, indique un doute quant à la capacité du système démocratique classique à répondre à l'intérêt général, à opérer des arbitrages garantissant une vie sociale digne de ce nom.

Dans ce cadre, on peut évidemment se réjouir



DAVID ADEMÁS / MAXPPP

de voir s'ébaucher des formes de mobilisation démocratiques et pacifiques qui renouvellent la démocratie. Comment ne pas estimer positif que des manifestations, des assemblées populaires permettent des prises de parole centrées sur les alternatives à construire ? Mais on peut aussi s'inquiéter de ce que ces mouvements jettent le bébé avec l'eau du bain. Revendiquer le fait de n'avoir ni leaders ni formes d'organisation, repousser toute force constituée au prétexte que d'aucunes ont déçu, voire « trahi » risquent fort de conduire à l'isolement et à l'impasse. Car on ne saurait faire l'économie de la représentation et de la décision politique, sous une forme ou une autre, sauf à revendiquer une indignation permanente...

L'Europe indignée est l'avenir de l'Europe

« L'Espagne debout, une autre Islande » : ce mot d'ordre de la Puerta del Sol illustre un des aspects paradoxaux des mouvements en cours, et pas des moindres. On se souvient que, en 2008-2009, un vent de révolte avait abouti en Islande à la faillite des banques, aux dépens de leurs créanciers étrangers. La cible est donc claire : les indignés fustigent la dette dont ils refusent le garrot, une mécanique financière dont ils dénoncent l'aveuglement, la désignation des contribuables, salariés, jeunes et chômeurs comme autant de nantis ayant de la plus inconséquente des façons vécu au-dessus de leurs moyens. C'est l'austérité et son cortège d'injustice qu'ils refusent, pas l'Europe. De ce point de vue, et parce qu'elles en appellent à la justice fiscale, parce qu'elles exigent que l'argent serve à l'emploi et au développement, ces manifestations revita-

APRÈS LA GRÈCE ET L'ESPAGNE
NOUS ALLONS VOTER POUR
L'ÉLARGISSEMENT À 26
DE NOTRE INDIGNATION.



lisent la démocratie et nourrissent l'avenir de l'Europe, bien plus que son déni. Alors, l'indignation avenir de l'Europe? Oui, sans aucun doute. Si les solutions qu'elle dégage s'inscrivent dans une construction politique solidaire, à l'inverse de ce vers quoi s'orientent la plupart des gouvernements nationaux en Europe. Celui de Nicolas Sarkozy n'étant d'ailleurs ni le dernier, ni le moins hypocrite. Le 23 mai dernier, lors du G20, il déclarait : « *Le capitalisme financier nous a menés au désastre. La crise [...] a eu des effets dévastateurs sur le marché du travail [...]. Voilà le résultat de l'anarchie qui a régné dans les marchés financiers. Voilà le résultat d'institutions financières privées qui n'ont pas voulu de régulation. Les inégalités se sont accrues partout.* » Cet excellent diagnostic présente pourtant l'inconvénient majeur d'exonérer les gouvernements de leurs responsabilités. Ce qui est aller vite en besogne, particulièrement au chapitre des inégalités, ainsi qu'en témoigne le débat sur l'impôt sur la fortune et sur le revenu de solidarité active. En effet, au moment où le président de la République française fustige les faiseurs d'inégalités, sa majorité parlementaire s'attache à bricoler une réforme fiscale qui fera gagner, *grosso modo*, un milliard d'euros aux contribuables les plus riches. Soit un milliard en moins dans les caisses de l'Etat. Parallèlement, la même majorité tape à bras raccourci sur la tête des bénéficiaires du Rsa, aimablement assimilés à des métastases sociales. Vous avez dit « *indigné* »?

Répression, indignation, contagion...

Il faut reconnaître aussi que les métastases en question sont souvent jeunes. D'après les statistiques, la délinquance des mineurs connaît une augmentation moindre que celles des majeurs, et il est inexact que les délinquants soient de plus en plus jeunes. Mais l'Ump a ces obsessions qui la tirent, la poussent et la repoussent toujours du mauvais côté. En l'occurrence, à tenter de modifier l'exercice de la justice des mineurs. Dernière tentative en date, la loi portant sur l'instauration des jurés populaires en correctionnelle. Quel rapport? Aucun, justement, comme ça, ni vu ni connu, je te fais passer ma loi... Jusqu'à présent, l'idée qui prévalait était de « *remettre [le délinquant] sur le droit chemin* ». Autant dire une véritable faribole pour l'Ump, qui souhaite au contraire instaurer « *un processus de sanction pure et dure* ». C'est ainsi que l'on envisage le plus sérieusement du monde d'incarcérer des gamins de treize ans, de juger les récidivistes de seize ans comme des adultes, d'accélérer le rythme de jugement – comme si vite fait était synonyme de bien fait. Pure et dure? Surtout dure, en fait. Evidemment, les juges pour enfants, les avocats pour enfants, les psychiatres et autres spécialistes de l'enfance crient à la provocation et s'indignent. Décidément, c'est contagieux.

Pierre TARTAKOWSKY

SALAIRES

BATAILLE SUR TOUS LES FRONTS

UN PROTOCOLE D'ACCORD A ÉTÉ SIGNÉ CHEZ CARREFOUR MARKET APRÈS UN MOIS D'UNE MOBILISATION INÉDITE.



JULIEN MUGUET / MAXPPP

A l'origine, la direction proposait une augmentation des salaires de 2% au 1^{er} juillet, c'est-à-dire d'à peine 1% sur l'année; mais, après un mois de mobilisation sur l'initiative de la Cgt, au terme de plusieurs actions de débrayage, les syndicats Cgt, Cfdt et FO de Carrefour Market ont obtenu la signature d'un protocole d'accord avec la direction. Ce protocole prévoit, pour les trente-deux mille personnes de l'enseigne, une augmentation générale des salaires de 2 à 2,5% en fonction de l'ancienneté, avec effet rétroactif au 1^{er} avril, au lieu du 1^{er} juillet comme cela était prévu initialement. A cela s'ajoutent l'obtention de titres-restaurants pour les salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté et une augmentation de la remise sur les produits achetés dans les magasins de l'enseigne. La direction, a souligné la Cgt, « *a entendu le message des salariés qui dénonçaient les inégalités entre les hypers Carrefour et les Carrefour Market* ».

Il faut dire que la mobilisation a été très forte, comme l'a montré la dernière journée d'action où des débrayages avaient eu lieu dans quelque cent quatre-vingts magasins partout en France. Comme elle l'est dans d'autres entreprises où la Cgt recense une multiplicité des conflits sur les salaires. C'est le cas, par exemple, chez Ibm France, où la direction propose une augmentation de 1,41%, dont la moitié des personnels, d'ailleurs, serait exclue. Le 14 juin, les salariés, après une première mobilisation à la fin mai, étaient appelés à une nouvelle journée d'action par l'intersyndicale Cfdt, Cfe-Cgc, Cgt, Cftc, FO et Unsa, sur fond de profits records enregistrés par l'entreprise. Mais c'est bien pour une augmentation des salaires, et non l'octroi de primes exceptionnelles comme le veut le gouvernement, que se battent les salariés, alors que les dépenses contraintes, notamment (énergie, logement...), ne cessent de croître.

Une analyse qui a conduit la Cgt à réactualiser sa revendication sur la nécessaire augmentation du smic. Compte tenu de l'inflation et, justement, du poids grandissant des dépenses incompressibles dans le budget des ménages, le comité confédéral national des 15 et 16 juin a ainsi décidé de porter la revendication d'un smic, non plus à 1 600 euros, mais à 1 700 euros brut. ◀

Christine LABBE

FONCTION PUBLIQUE "LE GOUVERNEMENT PERSISTE, NOUS AUSSI!"

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique (Cfdt, Cftc, Cgc, Cgt, FO, Fsu, Solidaires, Unsa), des dizaines de milliers de fonctionnaires (plus de cent cinquante rassemblements ou manifestations) sont descendus dans la rue, le 31 mai dernier, pour exprimer



FREDDY DONAL / MAXPPP

leur ras-le-bol face à la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement. Le semblant de négociations salariales, au début de 2011, n'a en effet pas permis de faire bouger les lignes : outre la Rgpp qui se poursuit – le non-remplacement d'un départ à la retraite se traduisant par l'intensification des charges de travail –, le gouvernement s'en tient à imposer le gel des salaires pour la deuxième année consécutive!

Après la démission du ministre de la Fonction publique, Georges Tron, c'est le ministre du Budget, François Baroin, qui a repris le dossier en direct et réaffirmé avec d'autant plus de fermeté la stratégie gouvernementale. Ce dernier a même prétendu sur tous les médias que le pouvoir d'achat des fonctionnaires augmentait grâce aux progressions de carrière individuelles ou autres primes, et que la valorisation du point d'indice n'entraîne que pour une part marginale (25%) dans la composition de la rémunération. Les syndicats soulignent en revanche que seule une revalorisation générale du point d'indice peut garantir à tous les agents et contractuels une progression du pouvoir d'achat. Ils rappellent que «*le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque dix ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10% de rémunération*»; ils exigent de rapides mesures de rattrapage et la mise en place d'une véritable politique salariale dans la fonction publique.

Malgré l'ampleur de la mobilisation, l'unité et la détermination des huit organisations syndicales représentatives, le ministère de la Fonction publique a refusé toute avancée, en particulier concernant la valeur du point. «*Le gouvernement persiste, nous aussi*», souligne la Fédération Cgt de la fonction publique. «*Il a choisi la voie de la confrontation.*» Les syndicats des trois fonctions publiques (Etat, territoriale, hospitalière), qui représentent quelque 5,2 millions de salariés, ont à nouveau condamné «*cette politique injuste et régressive et ce refus du dialogue social*». Ils envisagent une amplification du mouvement dans les semaines à venir. V.G.

GRAND PARIS UN SCHÉMA À L'UNANIMITÉ...

Nicolas Sarkozy aura ses grands travaux. Le 26 mai, le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a adopté à l'unanimité le schéma du supermétro automatique transilien, le Grand Paris Express. Après plusieurs années de polémique et des mois de tractations, les représentants de l'Etat et de la Région Ile-de-France se sont mis d'accord sur un tracé prenant en compte l'essentiel de leurs projets respectifs. Le réseau de 175 kilomètres reliera 82 stations, ce qui nécessitera la construction de 57 nouvelles gares. Il assurera pour l'essentiel des liaisons de banlieue à banlieue, l'objectif étant de fluidifier ces parcours autant que de desservir les pôles d'activité scientifiques (Saclay), économiques ou financiers (aéroports, la Défense). Le chantier commencera en 2012 et coûtera 32,4 milliards d'euros, si toutefois le réseau s'avère opérationnel en 2025 comme prévu. Là réside tout le problème : les Franciliens devront attendre quinze ans et accepter que des sommes pharaoniques soient engagées dans ce projet, alors que des investissements moins lourds auraient sans doute permis de leur faciliter la vie à plus court terme. Rien ne garantit non plus que ce nouveau réseau soit la meilleure réponse pour rapprocher les Franciliens de leur travail, ni pour créer une dynamique immobilière susceptible de rendre le logement plus accessible. A suivre. A ce propos, le cabinet Emergences a ré-



PHILIPPE MARIANA / MAXPPP

alisé, en partenariat avec la Cgt, un ouvrage cofinancé par l'Union européenne, *Territoires, mode d'emploi syndical*, pour mieux comprendre les enjeux complexes autour des logiques territoriales et dégager

des points d'appui et d'action pour l'intervention syndicale (cf. <www.emergences.fr>). Nous y reviendrons. V.G.

50,3

LOGEMENT SOCIAL : PEUT BEAUCOUP MIEUX FAIRE

50,3 % des communes de plus de cinquante mille habitants sont toujours en infraction avec la loi Sru (solidarité et renouvellement urbain) créée il y a dix ans, d'après une enquête de la Fondation Abbé-Pierre. Un progrès, pourtant, par rapport au dernier bilan, il y a trois ans (60,4%). La loi oblige les communes de plus de trois mille cinq cents habitants à compter 20% de logements sociaux dans leur parc immobilier, sous peine de devoir verser des amendes à l'Etat. Il faut croire que les sanctions ne sont pas suffisamment convaincantes, même si le ministère du Logement assure que les objectifs sur les trois dernières années ont été dépassés : 122 000 nouveaux logements sociaux auraient été livrés, mais plus d'un million de personnes sont en attente d'une Hlm.

GROUPE PSA

DÉLOCALISATION PROGRAMMÉE?



CHRISTOPHE PETIT TESSON / MAXPPP

L'information a été révélée par la Cgt : à l'été 2010, une note confidentielle du groupe Psa Peugeot Citroën prévoyait la fermeture programmée de l'usine d'Aulnay « avec plan social et décroissance en 2013 et arrêt courant 2014 ». Une partie de la production serait reprise par d'autres sites qui se retrouveraient ainsi, pour la Cgt, « saturés ». L'autre partie de la production, celle dite du segment B (les petites voitures), serait assurée par « un site débord low-cost » avec une antenne « recherche et développement » elle aussi « low-cost ». Autre site visé, celui de Sevelnord, pour lequel deux hypothèses seraient envisagées : l'arrêt du site avec construction du prochain modèle en Espagne ou dans un autre pays low-cost ; le maintien du site avec subventions publiques.

Si ce plan secret suscite une grande inquiétude sociale, il relance aussi le débat sur les engagements pris par les constructeurs français aidés par l'Etat au moment de la crise. Constructeurs qui sont ainsi « redevables vis-à-vis de la nation », a souligné François Fillon. Il faut dire que, au cœur de la crise, en février 2009, l'Etat avait consenti à chacun des deux constructeurs français un prêt exceptionnel de 3 milliards d'euros, assorti de l'engagement à ne fermer aucun des sites pendant la durée des prêts et à éviter les licenciements. Certes, ces prêts sont aujourd'hui remboursés, plus tôt que prévu. Mais deux constatations peuvent être faites : d'une part, si ce plan était mis en œuvre, les engagements sur l'emploi ne tiendraient pas bien longtemps. Il faut remarquer, d'autre part, que ce plan était en préparation alors que les prêts n'étaient toujours pas remboursés, les derniers versements ayant eu lieu au printemps 2011.

La direction de Psa, convoquée par le ministre de l'Industrie, Eric Besson, a répondu que « la fermeture du site d'Aulnay n'est pas un sujet d'actualité ». Si cela a « rassuré » le ministre, tel n'est pas le cas de la Cgt, qui se dit toujours inquiète, d'autant que la note en question prévoyait d'annoncer la fermeture du site au deuxième semestre 2012 « en raison du calendrier électoral français ». La Cgt demande ainsi à la direction du groupe de réunir un Cce extraordinaire pour s'expliquer, de renoncer à tout projet de fermeture d'Aulnay et de délocalisation de la production et, enfin, de garantir l'emploi sur tous les sites. C.L.

E. COLI BACTÉRIE SANS APPELLATION D'ORIGINE CONTRÔLÉE...

Intraçable Escherichia coli? Les autorités sanitaires allemandes ont mis des semaines à certifier l'origine de la bactérie tueuse, qui a fait 37 morts depuis le 1^{er} mai et touché plus de 3000 personnes : des graines germées produites dans une ferme biologique au nord de l'Allemagne, près de Hanovre. Les autorités fédérales de Basse-Saxe avaient pourtant été promptes à montrer du doigt les concombres espagnols, puis les salades vertes et les tomates, toujours suspectées de provenir d'ailleurs... provoquant un boycott général de ces produits et des difficultés considérables pour les agriculteurs accusés à tort. En France, à la mi-juin, une autre souche d'E. Coli, moins agressive, présente dans des steaks surgelés, a pour sa part très rapidement été identifiée et localisée.

Au-delà de la gestion guère élégante de cette crise sanitaire par nos voisins, qui devrait coûter aux autorités allemandes des dizaines de millions d'euros de dédommagement – les Espagnols l'exigent, ils estiment leur manque à gagner à 225 millions d'euros hebdomadaires –, il y a de quoi s'inquiéter quant à la qualité de certains produits et à la confiance que l'on peut avoir en la fiabilité de leur parcours jusqu'à nos assiettes. Mais *quid* de la traçabilité de certaines filières alimentaires? En attendant

que des équipes d'experts européens et extra-européens éclairent plus précisément les ressorts de cette crise – et restaurent la confiance des consommateurs –, l'Union a promis une première aide de 210 millions d'euros aux agriculteurs lésés... V.G.



JULIEN MUGUET / MAXPPP

SPORT TOUT UNE FILIÈRE MOBILISÉE

A l'appel de plusieurs syndicats, les professionnels du sport étaient appelés, à la fin mars, à une journée nationale d'action contre la précarité et pour la défense de l'emploi qualifié et du modèle d'organisation du sport en France. Un modèle aujourd'hui remis en cause, expliquent dans un communiqué commun les fédérations Cgt des services publics et Ferc (éducation, recherche, culture), par une multiplicité d'attaques. Citons : l'augmentation des délégations de service public dans les piscines et les gymnases ; l'ouverture au secteur privé de la formation des éducateurs, accompagnée du démantèlement de centres de formation comme les Creps (Centres régionaux d'éducation physique et sportive). C'est ainsi toute la filière des activités physiques et sportives qui s'est mobilisée. D'autant que, dans les établissements, les professeurs sont aussi concernés par les suppressions de postes, sur fond de Rgpp (révision générale des politiques publiques) et de non-remplacement de la moitié des départs à la retraite. Dans les collectivités territoriales, c'est le manque de moyens qui devient criant, à la suite notamment de la suppression de la taxe professionnelle. Ainsi affaiblies, ces collectivités, dénoncent les syndicats, ont aujourd'hui des difficultés à jouer leur rôle en matière de construction d'équipements publics ou d'aide au développement des clubs sportifs. C.L.

GRÈCE

ON A DÉJÀ DONNÉ...

Au fil des préconisations des créanciers, les Grecs se sont vu précipiter dans un gouffre d'austérité. On continue pourtant de leur faire la leçon – vendez vos plages, travaillez – en préconisant, sur un ton menaçant, de privatiser encore, de couper davantage dans les budgets, de s'engager avec garanties à rembourser une dette qui a enrichi spéculateurs et profiteurs à qui l'on ne demande rien... Comment les Grecs ne s'indigneraient-ils pas ?

L'EUROPE ENTRE CRAINTES ET ESPÉRANCES

La crainte des décideurs économiques et politiques d'un « été européen » à l'image de ce que fut le Printemps arabe donne la mesure des fragilités politiques de la période. Alors qu'il faudrait redéfinir d'urgence les rapports entre les marchés et le réel, les gouvernements nationaux, de la France et de l'Allemagne notamment, plaident pour une nouvelle « gouvernance économique et budgétaire de la zone euro » qui fonctionnerait comme un carcan protecteur de la monnaie, au détriment du développement.

INDIGNÉE...

Payer, il faut payer, et à n'importe quel prix. Tel est le mot d'ordre qui rallie à la fois les marchés financiers, la Banque centrale européenne, l'Union inquiète pour la stabilité de l'euro. C'est justement de ce « n'importe quel prix » que les Grecs ne veulent pas...

CRISE DE CONFIANCE HISTORIQUE

Cette crise, qui se traduit par une confrontation spectaculaire entre le peuple et le pouvoir, est loin d'être une affaire grecque. Les agences de notation, qui conditionnent les emprunts en décidant souverainement qui est ou n'est pas solvable, précipitent ainsi une véritable crise de la représentation politique. Face à quoi s'opposent une Europe de la peur et une Europe de l'espoir.



INDIGNÉS: UN "ÉTÉ EURO



DR

En Espagne, en Grèce, au Portugal, en Belgique, en Suisse, en Grande-Bretagne ou en France, ils ont été des milliers, ces dernières semaines, à tenir le pavé pour plus de démocratie. Des jeunes uniquement? Des manifestants dépolitisés? Vu de France, ce que révèle le mouvement des Indignés.

ENTRETIEN

AVEC

ANNE MUXEL

DIRECTRICE DE RECHERCHES AU CEVIPOF, CENTRE DE RECHERCHES POLITIQUES DE SCIENCES PO, AUTEUR DE «AVOIR 20 ANS EN POLITIQUE. LES ENFANTS DU DÉSENCHANTEMENT», LE SEUIL, FÉVRIER 2010

En mettant au centre de la scène politique non plus les partis ou les organisations syndicales, mais des microréseaux constitués de militants associatifs, de membres de collectifs ou de simples citoyens, ce mouvement interpelle l'ensemble du modèle politique qui est le nôtre.

– *Options* : **Spécialiste des comportements politiques et des phénomènes de socialisation en ce domaine, comment caractériseriez-vous le mouvement des Indignés ?**

– **Anne Muxel** : Comme un révélateur de l'état de notre société. Ce mouvement, porteur d'une très forte dimension contestataire du mode actuel de fonctionnement de la démocratie, exprime non seulement la crise de la représentativité dans laquelle nous sommes, mais également la revendication de la société civile tout entière de mieux se faire entendre. En mettant au centre de la scène politique non plus les partis ou les organisations syndicales, mais des microréseaux constitués de militants associatifs, de membres de collectifs ou de simples citoyens, il interpelle l'ensemble du modèle politique qui est le nôtre. Ce ne sont plus les acteurs traditionnels qui s'affichent, mais un ensemble hétérogène qui se fait le porte-parole d'une multitude de revendications sociales et politiques. Au total, il s'agit là de quelque chose de tout à fait nouveau.

– **Que beaucoup qui s'engagent dans ce mouvement soient jeunes, est-ce selon vous un élément significatif ?**

– Tous ceux que l'on retrouve dans les rassemblements ne le sont pas. Mais la forte présence de jeunes dans ce mouvement montre leur réactivité, leur disponibilité et leur plus grande facilité à passer à l'acte. C'est aussi la question de l'avenir des jeunes générations qui est posée au travers de la multiplicité des enjeux portés par le mouvement. En France, le potentiel protestataire est à son niveau le plus haut depuis des années. Un Français sur deux

se dit aujourd'hui prêt à aller manifester pour défendre ses idées ou ses intérêts. Une proportion considérable qui révèle la défiance qui s'exprime dans toutes les tranches d'âge à l'égard du politique. Car, même si cette proportion est encore plus élevée chez les moins de trente ans puisqu'elle atteint les deux tiers de cette catégorie, elle reste impressionnante ; beaucoup plus importante d'ailleurs que celle que l'on enregistre dans des pays comme l'Italie, l'Espagne et la Grèce, où les dispositions protestataires sont en Europe parmi les plus grandes.

– **Certains analystes ont caractérisé le mouvement des Indignés comme un mouvement populiste : populiste de gauche, mais populiste quand même. Qu'en pensez-vous ?**

– Au sens où ce mouvement dénonce les élites et les nantis, pointe du doigt un système politique qui refuse de prendre en compte les aspirations des citoyens, ce qualificatif est pertinent. N'oublions pas que les deux tiers des Français pensent que les hommes politiques sont malhonnêtes et corrompus. Le discrédit du politique a atteint des niveaux inégalés. Et, élection après élection, la tendance se confirme par la montée du vote protestataire. Effectivement, le risque d'un développement du populisme est là. Aujourd'hui, les deux tiers des Français ne font plus confiance aux partis, de droite comme de gauche, pour résoudre les problèmes auxquels la société fait face ; un pourcentage considérable, extrêmement élevé si l'on considère le doute qu'il exprime à l'avant-veille d'élections aussi importantes que les élections présidentielle et législatives. Mais qu'en conclure ?

PÉEN" ?

– *La question est de savoir où une telle défiance peut mener ?*

– Deux lectures sont possibles. L'une pessimiste : que les forces protestataires se radicalisent pour demander plus d'ordre, plus de sécurité et de sûreté ; que l'on se dirige donc vers une dérive autoritaire qui exclue et fasse de l'autre un bouc émissaire. N'oublions pas que, dans les années 1930, le fascisme s'est nourri d'une dénonciation des élites sur fond, à ce moment aussi, d'une explosion du chômage et de la pauvreté. Mais une autre lecture est possible, optimiste : que la défiance et la critique envers le système de représentation renforcent la vigilance démocratique des citoyens pour déboucher sur une créativité politique nouvelle capable d'inventer des formes originales de médiation. La démocratie n'est pas possible sans représentation et élections. Si la méfiance qui s'exprime dans les structures actuelles de médiation peut se comprendre, elle ne peut faire système au risque de flatter le rejet de la démocratie elle-même.

– *Le mouvement des Indignés est-il entendu ? Ne craignez-vous pas que l'argumentation utilisée de sa jeunesse ne serve à évacuer le débat qu'il soulève, à savoir la critique du fonctionnement démocratique actuel des institutions ?*

– Une chose est sûre : les organisations constituées auraient tort de ne pas entendre les revendications qui s'expriment et, avec elles, la nouvelle forme d'engagement qui se fait jour. L'expression politique ne passe plus aujourd'hui par celle de groupes sociaux constitués, mais beaucoup plus par celle d'individualités qui s'expriment à partir de leurs propres expériences. Dès lors, les questions qui nous sont posées sont claires : que peut devenir l'engagement politique, quelle forme peut-il prendre ? Quelle contrainte cette transformation implique-t-elle aux structures médiatrices ? Nous sommes là au cœur des défis démocratiques qui sont posés à toute la société.

– *Vous avez publié, il y a un an, un livre intitulé Avoir 20 ans en politique, sous-titré : « Les enfants du désenchantement. » Les événements actuels confirment-ils votre analyse ?*

– Tout à fait car, dans ce livre, je démontrais que, contrairement à ce que l'on dit trop

souvent, les jeunes ne sont pas dépolitisés mais à l'image de la société dans laquelle ils entrent. Une société qui n'a rien à voir avec celle qu'ont connue leurs parents lorsqu'ils ont fait leurs premiers pas en politique. Tous les indicateurs montrent que leur intérêt pour la politique est de même niveau que celui qu'affichent les plus âgés. Tous ceux qui considèrent les jeunes comme apathiques se trompent. Souvenons-nous des mobilisations contre les multiples réformes universitaires ou contre le Cpe. Et ils étaient fort nombreux dans les manifestations contre la réforme des retraites... L'engagement des jeunes prend simplement un chemin moins balisé.

– *C'est-à-dire ?*

– Dans les années 1960 ou 1970, qui s'engageait embrassait un idéal. Les militants d'alors se battaient pour l'avènement d'une société meilleure, d'un monde nouveau qu'ils étaient prêts à ne pas voir se concrétiser de leur vivant. Les temps ont changé. Les adultes ont perdu certains de leurs espoirs, et les jeunes refusent de s'engager sur des dogmes préétablis. Le cadre de la militance et la temporalité de l'engagement ont changé. Les jeunes s'engagent sur des temps brefs et avec le souci du concret. Les organisations qui leur imposent d'adopter l'intégralité d'une ligne politique ne sont plus écoutées. Le modèle en vigueur est celui d'une citoyenneté plus critique, qui questionne les orientations et refuse la légitimité obliquée de la hiérarchie.

– *Une aspiration que porte le mouvement des Indignés ?*

– Tous les indicateurs montrent en tout cas que l'intérêt pour la politique est, pour les jeunes comme pour les plus âgés, de même niveau. Et ce, quels que soient les choix qui peuvent être faits. Car attention à ne pas développer une vision uniforme de la jeunesse. Tous les jeunes ne sont pas de gauche. C'est la jeunesse scolarisée et étudiante qui est marquée à gauche. En 2007, 22 % des jeunes actifs non diplômés âgés entre dix-huit et trente ans ont voté pour le Front national, moins par adhésion idéologique que pour dénoncer leurs conditions d'insertion.

– *Feriez-vous un parallèle entre le mouvement des Indignés et les événements qui ont marqué ce printemps dans le monde arabe ?*

– Je me méfie des amalgames. Dans un cas, des individus se sont levés, et continuent de le faire, pour faire tomber des dictatures et conquérir une liberté qui

L'expression politique ne passe plus aujourd'hui par celle de groupes sociaux constitués, mais beaucoup plus par celle d'individualités qui s'expriment à partir de leurs propres expériences. Nous sommes là au cœur des défis démocratiques qui sont posés à toute la société.

leur est tout simplement refusée. Et, dans cette lutte, beaucoup y ont perdu la vie. Dans l'autre, les manifestations se mènent dans un cadre démocratique et expriment des revendications multiformes, de nature très différente, qui vont de la représentation politique à l'emploi. Au-delà de la jeunesse des manifestants, du recours aux nouveaux moyens de communication, il n'existe qu'un ressort commun : la dénonciation partagée du gouffre qui ne cesse de se creuser entre les élites politiques et le peuple. Cela suffit-il à établir un parallèle ? Avec la plus grande prudence. Ici, les protestataires ne font pas face à une répression sanglante. La démocratie n'est pas à construire, elle est à réinventer. ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN



NICOLAS MARQUES / KR IMAGES PRESSE

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

L'ACCORD DU 18 MARS TRAÎNÉ EN JUSTICE

LORS D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE TENUE LE 20 JUIN AU SIÈGE DE L'APEC, LA CFE-CGC, L'UGICT-CGT ET L'UNION DES FAMILLES EN EUROPE ONT ANNONCÉ LEUR DÉCISION D'ATTAQUER EN JUSTICE L'ACCORD AGIRC-ARCCO-AGFF DU 18 MARS 2011. ANALYSE DE TEXTE.

Pour celles et ceux qui auraient raté un épisode, il convient de revenir légèrement en arrière. Le 18 mars dernier, donc, le Medef, l'Upa, la Cfdt, Force ouvrière et la Cftc signent un accord portant sur le système de retraite complémentaire. Un accord qui est riche de promesses : il doit mettre fin aux tensions financières que connaît l'Agirc, pérenniser le système solidaire créé en 1947, bref, sauver la retraite complémentaire des cadres. Rappelons que l'Agirc représente 77 % de cette complémentaire. Problème : les promesses ne seront pas tenues, pour la bonne raison qu'elles ne peuvent pas l'être dans ces conditions. Si l'Agirc connaît des ten-

sions financières, c'est d'abord et avant tout du fait de la baisse dramatique des salaires des personnels d'encadrement, baisse qui se traduit mécaniquement par des cotisations moindres et de moindre niveau. Or l'accord fait l'impasse sur cette situation et refuse de lever des cotisations supplémentaires par le biais d'une augmentation des cotisations. Dans ces conditions, il crée une situation où le taux de remplacement est condamné, fatalement, à baisser. C'est, ainsi que l'explique Marie-José Kotlicki, secrétaire générale de l'Ugict, l'une des raisons majeures qui font que la Cfe-Cgc et l'Ugict-Cgt se refusent à le signer. « D'abord, le texte transpose la réforme gouvernementale sur le

financement des retraites dans les régimes complémentaires et, alors qu'ils n'y étaient nullement contraints, les signataires – y compris ceux qui affectaient une posture plutôt radicale durant le conflit – ont tenu à en graver les mesures d'âge dans le marbre. Ensuite, dans la mesure où il ne prévoit aucune ressource complémentaire, il condamne le niveau des retraites à devenir la seule variable d'ajustement. Enfin, et conséquemment, il s'inscrit dans une logique de "mutualisation" des ressources avec l'Arrco. Autrement dit, après une phase de "siphonage" de l'Arrco, on va assister à une baisse générale de toutes les retraites. On est en train de préparer une casse du système. »

Danièle Karniewicz, secrétaire générale de la Cfe-Cgc et responsable du secteur de la protection sociale, qui qualifie cet accord de « virage gravissime », estime que l'on envoie là un véritable message de régression, portant bien au-delà de l'Agirc et même du statut cadre : « Cet accord s'inscrit de fait dans une logique

de moins-disant social et économique qui, à terme, fragilise tous les salariés et, au-delà, l'économie entière.» Raisons pour lesquelles les organisations syndicales et l'association familiale ont décidé de contester la légalité de l'accord en visant précisément certaines de ses dispositions. C'est notamment le cas des mesures concernant les droits familiaux. L'accord remplace en effet l'ensemble des majorations antérieures, lesquelles étaient proratisées au nombre d'enfants, par une majoration unique égale à 10 % pour trois enfants nés ou élevés, identique donc à celle existant dans les régimes de base. Non contente de décourager la natalité, cette mesure remet de fait en cause l'unicité de la valeur du point, puisqu'elle conduit à un traitement individualisé via le nombre d'enfants.

Par ailleurs, l'accord du 18 mars 2011 comporte une disposition couperet qui plafonne, à l'Agirc comme à l'Arrco, « l'ensemble des majorations pour enfants nés ou élevés servis [...] à 1 000 euros par an pour toute liquidation d'allocation prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2012 » et proratisé ce plafond « en fonction de la durée pendant laquelle le participant aura relevé du régime Agirc ». Ce qui va écrêter sévèrement les majorations familiales de tous les participants relevant du régime de retraite des cadres Agirc qui prendront leur retraite à compter du 1^{er} janvier 2012 et dont la pension Agirc sera supérieure à 12 500 euros par an, soit 1 042 euros par mois. Cet écrêtement pénalisera évidemment d'autant plus lourdement ces participants qu'ils auront eu ou élevé un plus grand nombre d'enfants et que cette pension sera plus élevée.

Pour les participants qui n'auront été affiliés que durant seulement une partie de leur carrière au régime Agirc, la proratisation du plafond en fonction de cette durée d'affiliation abaissera évidemment considérablement les seuils. Ainsi, pour une carrière de vingt années validées dans le régime des cadres, c'est à partir d'un montant annuel de pension d'à peine 2 032 euros par an, soit 169 euros par mois, que le plafonnement commencera à écrêter le montant des majorations familiales. Enfin, l'accord ne prévoit aucune revalorisation de ce plafond à l'avenir. Ainsi, au fil du temps, le nombre de nouveaux retraités qui en seront victimes est appelé à croître très rapidement.

C'est pour toutes ces raisons que l'Union des familles en Europe, la Cfe-Cgc et l'Ugict-Cgt saisiront la justice pour que cet accord ne soit pas élargi et qu'il soit reconnu non constitutionnel. ◀

Louis SALLAY

EUROPE LA GRÈVE DANS TOUS SES ÉTATS

Chercheur à l'Institut syndical européen, Kurt Vandaele vient de publier un document de travail sur le climat social en Europe. Ses conclusions confirment que, évaluée à l'aune du nombre de jours de grève enregistré, la conflictualité a partout baissé sur le continent, ces vingt dernières années. Si l'Autriche, la France et, de façon marginale, la Suisse ont fait exception sur la période considérée, le classement lui-même du nombre de jours perdus pour fait de grève reste étonnamment stable avec, au palmarès et en tête de peloton, l'Espagne d'abord, puis l'Hexagone, le Danemark, la Belgique, l'Italie, la Finlande et la Norvège; en queue de classement, l'Estonie, l'Allemagne et la Suisse. Des données qui ne permettent cependant pas de prévoir l'avenir, prévient Kurt Vandaele. En dépit de la baisse du nombre de jours de grève en Europe, explique-t-il en effet, un fait surprend : le nombre de grèves générales décidées sur le continent n'a cessé de croître au cours de ces dix dernières années – de vingt-neuf au cours des années 1990, elles sont passées à trente-huit dans la première décennie 2000. Cela pré- sage-t-il une revitalisation des mouvements revendicatifs en Europe ? Les chercheurs, témoigne Kurt Vandaele, ne s'accordent pas sur ce sujet, certains en doutant, d'autant le pariant, assurant que la multi-



GEORGES BARTOLI / MAXPPP

plication des grèves de grande ampleur pourrait accroître le niveau de mobilisation des salariés. Quoi qu'il en soit, généralement motivés par des réformes de structure liées aux systèmes de retraite, de protection sociale ou de nouvelles règles imposées sur le marché du travail, ces mouvements se sont développés un

peu partout en Europe : en Europe du Sud, bien sûr, comme en France, en Grèce, en Italie, en Espagne ou au Portugal, mais aussi en Autriche, en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Norvège.

En savoir plus : lire l'article (en anglais) sur <www.etui.org/research/activities/Labour-and-the-modernisation-of-Trade-Unions/Reports-and-working-papers/WP-2011.05>.

CONVENTIONS DE L'OIT ADECCO PRIS EN FAUTE

Dénoncé par le syndicat des travailleurs des transports australiens pour avoir embauché des salariés briseurs de grève sur un site où d'autres avaient cessé le travail pour obtenir satisfaction sur leurs revendications, le groupe Adecco vient de revenir à la raison. Sous la pression d'Uni Global Union, le géant suisse du travail temporaire a reconnu sa faute et accepté d'ouvrir des négociations en vue de la rédaction d'une convention collective qui inclurait des dispositions pour garantir que le travail réalisé sur les sites couverts par le syndicat soit soumis aux tarifs locaux afin de ne pas casser le prix du travail des membres syndiqués. Aux dirigeants syndicaux qui réclamaient de lui une autre politique, Christian Vasino, directeur des ressources humaines du groupe, a assuré qu'il attachait la plus grande importance au dialogue social sectoriel, au protocole d'accord et à la promotion de la ratification de la convention 18 de l'Oit qui interdit le remplacement de travailleurs grévistes par des intérimaires...

Réseaux sociaux Démocratie 2.0 ?

Des réseaux aux fonctionnements déclencheurs

Les réseaux sociaux – Facebook, Twitter –, les blogs ont joué un rôle majeur de mise en valeur des événements, de leur amplification, de leur validation en temps réel. Ils ont rythmé les mobilisations, précipitant dans les rues par milliers « facebookers » et autres « tweeters », un peu à la façon des radios en France durant les événements de mai 1968. Un peu... Car leur rôle ne se résume pas à cela. Les protagonistes de la blogosphère n'ont pas qu'accompagné : ils ont aussi joué un rôle de déclencheur, bien en amont des événements proprement dits.

La démocratie au défi de son élargissement

L'élargissement des usages de l'espace public ou les modifications dans les procédures de délégation ou de décision qu'Internet favorise ne sont pas sans poser problème. Mais ces transformations s'inscrivent dans un mouvement plus général d'augmentation des marges de manœuvre d'individus qui, loin de se limiter à la défense de leurs intérêts personnels, participent au développement de multiples espaces de discussion et de coopération dans les réseaux sociaux de l'Internet et les sites du Web 2.0

Un cybersyndicalisme en construction ?

Animés par des syndiqués, des collectifs ou des syndicats, les blogs Cgt seraient aujourd'hui au nombre de huit cents. Pourquoi se sont-ils montés ? Quels peuvent en être les usages ? Qu'apportent les réseaux sociaux à l'activité syndicale classique ? Expériences et témoignages avec notre table ronde.

CHRISTOPHE PETIT TESSON / MAXPPP



SOMMAIRE

MAGHREB :
LA CATALYSE INTERNET
PAGES 17-19

REPÈRES
PAGE 20

POINT DE VUE
D'ALEXIS LEMAIRE
PARCOURS :
DE FACEBOOK À LA CGT
PAGE 21

INTERNET ET DÉMOCRATIE :
VICE DE L'AMATEURISME
OU VERTU DU COLLECTIF ?
PAGES 22-23

TABLE RONDE
PAGES 24-27



Maghreb : la catalyse Internet

Sur la pancarte brandie à bout de bras, un ordinateur. Dessous, en grosses lettres : « Ceci est notre arme. » La photo a fait le tour du monde, hommage rendu en boucle à l'ordinateur par d'autres ordinateurs, à un réseau par d'autres réseaux. Prise sur l'avenue Habib-Bourguiba, à Tunis, elle est devenue l'emblème d'une des dimensions les plus frappantes des révolutions arabes : l'usage d'Internet comme instrument de rébellion. Les réseaux sociaux – Facebook, Twitter –, les blogs ont en effet joué un rôle majeur de mise en valeur des événements, de leur amplification, de leur validation en temps réel. Ils ont rythmé les mobilisations, précipitant dans les rues par milliers « facebookers » et autres « tweeters », un peu à la façon des radios en France durant les événements de mai 1968. Un peu... Car leur rôle ne se résume pas à cela. Si un intellectuel comme Abdelwahab Meddeb parle de « révolution par les blogs »⁽¹⁾, c'est que les protagonistes de la blogosphère n'ont pas qu'accompagné : ils ont aussi joué un rôle de déclencheur, bien en amont des événements proprement dits.

« Je ne suis pas un héros, vous êtes les héros, c'est vous qui êtes restés sur la place » : l'adresse de Wael Ghonim à la population rassemblée place Tahrir, et qui l'acclame, illustre le rapport dynamique qui s'est construit, tant en Egypte qu'en Tunisie, entre la population de la blogosphère et la population tout court. Wael Ghonim, chef du marketing de Google au Moyen-Orient, administre une page Facebook appelée « Nous sommes tous Khaled Saïd », du nom d'un jeune homme battu à mort par les policiers d'Alexandrie. Wael Ghonim avait appelé à une manifestation de masse, sur le modèle de ce qui s'était passé en Tunisie ; arrêté et mis au secret, il était devenu par-là même l'icône de la démocratie réclamée par les Egyptiens. L'activité de Wael Ghonim « précède » donc les manifestations, alors même qu'elle leur fournit un point de référence, un drapeau. On retrouve le même schéma en Tunisie avec le sacrifice par le feu de Mohamed Bouazizi, jeune diplômé au chômage, devenu marchand de rue et acculé à la misère par la réquisition policière de son stock de marchandises. Là encore, de ...

Les protagonistes de la blogosphère n'ont pas qu'accompagné : ils ont aussi joué un rôle de déclencheur, bien en amont des événements proprement dits.

(1) Abdelwahab Meddeb, né en 1946 à Tunis, est un écrivain, poète et animateur de radio franco-tunisienne. Directeur de la revue internationale et transdisciplinaire *Dédale*, il enseigne la littérature comparée à l'université Paris-X.

Maghreb : la catalyse Internet

... nombreux blogueurs avaient été arrêtés par les autorités de Ben Ali bien avant les manifestations de masse. Zouhair Yahyaoui, créateur du site Tunezine, mort en 2005 d'une crise cardiaque durant sa détention, Fatma Arabicca, arrêtée en 2009, témoignent de la création d'une « bulle » d'activité démocratique dont le développement n'a pu être endigué par la censure officielle. Ce n'est pas faute d'y avoir mis les moyens ! Sous Ben Ali, quelque six cents ingénieurs sont dévolus à la censure téléphonique et satellitaire, sans parler d'une police dont l'omniprésence « offensive » n'a guère d'équivalent que dans l'ex-Rda. Les partis, la presse parlent d'une seule voix, celle du président. Seules deux forces organisées résistent : le syndicalisme, qui réussit à demeurer plus ou moins pluraliste, et la Ligue des droits de l'homme tunisienne, dans des conditions qui lui interdisent quasiment toute activité.

Le Web devient alors la seule agora possible et draine les éléments les plus qualifiés, les plus dynamiques, impatients de s'exprimer librement, sans attendre une hypothétique victoire politique. Pour autant, cette « bulle démocratique » ne vit pas « hors sol » : certaines de ses figures sont des « héritiers » ; la professeure d'anglais qui a créé « A Tunisian Girl » – récompensé à Bonn par le prix international du meilleur blog 2011 – se réclame d'une extraction militante, de parents emprisonnés sous Bourguiba, a milité pour Amnesty... Bref, la censure et la répression ont paradoxalement favorisé l'émergence d'une blogosphère animée par des personnalités exigeantes, attentives, inorganisées, pour qui la liberté d'expression est l'alpha et l'oméga.

Paradoxalement, le gouvernement de Ben Ali a lui-même contribué à cette émergence. Il a

Le Web surgit comme la seule agora possible et draine les éléments les plus qualifiés, les plus dynamiques, impatients de s'exprimer librement, sans attendre une hypothétique victoire politique.



AHMED ASAD / AFRIMAGES / MAXPPP

toujours veillé à afficher sa « modernité », notamment en jouant la carte du développement d'Internet : universités, laboratoires, établissements du secondaire sont tous connectés. En 2010, le pays comptait quelque 3,6 millions d'internautes. Et il suffit d'avoir lu la presse écrite sous Ben Ali pour comprendre la floraison de journaux en ligne, dont un million de pages sont visitées mensuellement. De fait, sur ces journaux, l'information est soumise à la correction et à la validation de milliers d'internautes, en temps réel, soit aux antipodes de la censure et de l'autocensure de la presse officielle. Cet engouement fait écho à la nouvelle donne médiatique créée dans toute la région par Al Jazeera, télévision en langue arabe de qualité, qui « joue » l'information et touche un public plus large, plus populaire que celui des réseaux sociaux. La croissance de cette « toile » aboutit à créer un espace public, caractérisé par des flux d'information, qui « recouvre » l'espace public réel. Car le blog déplace le lieu convenu du débat officiel et l'inscrit à la fois dans l'ubiquité et dans la proximité. Ce faisant, il épouse une autre composante de la vie publique : le mécontentement social.

Depuis plusieurs années, chômage, vie chère et bas salaires entraînent grèves et manifestations. Les revendications touchent d'ailleurs toutes les classes sociales : les pharmaciens sont en grève à 80 % en 2009 avec d'autres professions libérales, et les défilés, *sit-in*, rassemblements et grèves se multiplient. Pour le seul mois d'avril de l'année 2010, on ne compte pas moins de cent onze mouvements sociaux. Les animateurs de ces mouvements sont souvent des collectifs autonomes ou des organisations de la société civile ayant largement accès... à Internet. Dans ce contexte, la grève des mineurs de Redeyef, dans l'ouest du pays, et l'effroyable répression qui s'abat sur la population de la région cristallisent une limite, un « pas plus loin » non formulé mais puissant. Reste à savoir ce qui fait que « cela marche » et fait descendre des dizaines de milliers de personnes dans les rues. C'est largement affaire de circonstances. On voit pourtant, de Tunis au Caire, se dessiner un schéma : au départ, un acte isolé, individuel, tragique, qui implique un jeune dont la vie est gâchée. Un fait-divers à forte capacité de projection collective. La publication de cette information et sa prise en charge par les réseaux valide cette appropriation populaire ; elle traduit cette idée vécue simultanément par des dizaines de milliers de personnes que c'est leur vie à eux qui est gâchée. Le fait-divers se mue alors en un récit collectif porteur de sens, et l'émotion devient le levain d'un flux d'information qui fait politique et cherche à se cristalliser. Or, dans la dictature tunisienne comme dans l'Etat policier égyptien, il n'existe ni institutions, ni relais ou lieux alternatifs de médiation ou de confrontation démocratique permettant cette cristallisation. La rue, bien que dangereuse, finit par s'imposer comme le lieu légitime de la parole démocratique et du



PHILIPPE DE FOULIQUET / MAXPPP

Les révolutions tunisienne et égyptienne ont démontré, à la surprise générale, la possibilité pour les utilisateurs des « nouvelles » technologies de créer de nouvelles formes de collaboration civique « horizontales », en opposition à des modes de gestion autoritaires.

conflit. Le bras de fer commence alors. A l'issue de cette phase, et il faut le souligner, la plupart des blogueurs restent fidèles à leur rôle, à leur mission de déclencheurs-accompagnateurs du mouvement. Une fois la parole libérée et devenue politique, ils retournent la faire vivre sur Internet, lequel conserve un rôle majeur mais voit sa fonction d'accélérateur ou de leader considérablement diminuée.

Ces épisodes vérifient la thèse de Clay Shirky, spécialiste américain des usages numériques, pour qui : *« Les outils ne deviennent socialement intéressants que quand ils deviennent technologiquement ennuyeux. Le premier appel téléphonique n'a pas transformé le monde, mais c'est quand suffisamment de gens ont arrêté d'y faire attention que le monde en a été transformé ⁽²⁾. »* Les révolutions tunisienne et égyptienne ont démontré, à la surprise générale, la possibilité pour les utilisateurs des « nouvelles » technologies de créer de nouvelles formes de collaboration civique « horizontales », en opposition à des modes de gestion autoritaires. En mettant en

œuvre une sorte de participation décentralisée, qui circule des citoyens vers d'autres citoyens plutôt que vers l'Etat ou l'entreprise. De ce point de vue, la leçon vaut largement au-delà de la Méditerranée, et l'on sait que les régimes forts, un peu partout dans le monde, se sont intéressés de très près à ces événements afin d'éviter qu'ils se reproduisent à domicile.

L'arrivée du chemin de fer, au XIX^e siècle, avait amené quelques esprits humanistes et optimistes à formuler l'idée que cette invention signait la fin des conflits entre nations. Les gens allaient voyager, mieux se connaître et s'apprécier, renonçant par-là même à tout conflit armé. L'histoire a montré ce qu'il fallait en penser. Internet et sa floraison démocratique au Maghreb pourraient tout aussi bien engendrer le même type d'illusion. Il faut se rappeler que, il n'y a pas si longtemps, Google, YouTube et Yahoo! s'étaient déshonorés en passant accord avec divers gouvernements autoritaires, dont le chinois. Google avait notamment accepté des arrangements avec la censure de Pékin. De son côté, Yahoo! avait livré à la police de Pékin l'identité d'un dissident anonyme utilisateur de sa messagerie. S'il semble difficile de revenir à cette situation, rien n'indique que l'avenir soit radieux. L'e-G8 qui a précédé le G8 de Deauville a au contraire clairement montré la prédominance des logiques purement mercantiles de l'usage du Net. Il n'est pas fatal que la démocratie y trouve son compte. Garantir que l'Internet demeure un espace de liberté est donc un enjeu de première importance ; les révolutions arabes ont eu, entre autres mérites, celui de nous le rappeler avec force.

(2) Libération du 9 mai 2011.

IL N'Y A PAS SI LONGTEMPS, GOOGLE, YOUTUBE ET YAHOO! S'ÉTAIENT DÉSHONORÉS EN PASSANT ACCORD AVEC DIVERS GOUVERNEMENTS AUTORITAIRES, DONT LE CHINOIS.

Louis SALLAY

biblio

• **Dans les revues :**
**LES RÉPERTOIRES D'ACTION
TÉLÉMATIQUES DU NÉO-
MILITANTISME**, FABIEN GRANJON,
REVUE "LE MOUVEMENT SOCIAL",
N° 200, JUILLET-SEPTEMBRE 2002.

**LA PERSUASION À
L'HEURE D'INTERNET.
QUELQUES ASPECTS DE LA
CYBERPROPAGANDE**, VIVIANE
SERFATY, REVUE "VINGTIÈME SIÈCLE",
N° 80, OCTOBRE-DÉCEMBRE 2003.

**LES SYNDICATS À L'HEURE DES
RÉSEAUX**, FRANCK BIÉTRY, "REVUE
FRANÇAISE DE GESTION", AVRIL 2005.

**VIVRE À TEMPS RÉELS,
LE RENOUVELLEMENT
DES PRATIQUES MILITANTES
AUTOUR DES TIC EST-IL
POSSIBLE AU SEIN DES PARTIS
DE GOUVERNEMENT?**, GODEFROY
BEAUVALLET ET MAURICE RONAI, REVUE
"RÉSEAUX", N° 129-130, JUILLET 2005.

• **Dans les livres :**
**MÉDIAS ET PROTESTATION
COLLECTIVE**, ERIK NEVEU, "PENSER
LES MOUVEMENTS SOCIAUX. CONFLITS
SOCIAUX ET CONTESTATIONS DANS LES
SOCIÉTÉS CONTEMPORAINES", SOUS
LA DIRECTION D'OLIVIER FILLIEULE, ERIC
AGRIKOLIANSKY ET ISABELLE SOMMIER,
EDITIONS LA DÉCOUVERTE, MAI 2010.

web

• Sur <www.internetactu.net/2008/02/01/le-design-de-la-visibilite-un-essai-de-typologie-du-web-20/>, un article sur « Le Design de la visibilité : un essai de typologie du web 2.0 ».

• Sur <<http://leclub.aef.info/idees/les-articles/205-les-confederations-syndicales-survivent-elles-aux-reseaux-sociaux.html>>, un article d'Hubert Landier, « Les Confédérations syndicales survivent-elles aux réseaux sociaux ? ».

• Sur <www.laviedesidees.fr/Internet-un-outil-de-la-democratie.html>, un article de Patrice Flichy, « Internet, un outil de la démocratie ? ».

• Sur <www.internetactu.net/2010/10/11/reseaux-contre-hierarchies-liens-faibles-contre-liens-forts/>, un article de Hubert Guillaud sur « Réseaux contre hiérarchies, liens faibles contre liens forts ».

FACEBOOK ET TWITTER
L'incroyable décision du Csa

Sur ordre du Conseil supérieur de l'audiovisuel, interdiction est faite désormais aux radios et télévisions de prononcer les mots « Twitter » et « Facebook » sous peine d'être poursuivies pour publicité clandestine. Se fondant sur une loi de 1992, le Conseil suggère d'utiliser à la place le terme générique « réseaux sociaux ». Pourquoi ces deux médias, et ces deux médias seulement, et pourquoi pas non plus YouTube et DailyMotion, Google et Microsoft Messenger, des marques abondamment citées elles aussi dans les médias, ou encore les sites Internet des journaux papier ? La Csa ne l'explique pas, se contentant d'invoquer le « business » qui s'organise autour des réseaux sociaux destinés à capter des flux publicitaires. « Ce sont des milliards de capitalisations bour-

sières qui sont en jeu. On ne peut pas privilégier un réseau par rapport à un autre car cela reviendrait à évincer la concurrence », a expliqué Christine Kelly, conseillère en charge de la publicité au Csa. Un argument qui ne convainc pas les blogueurs, internautes et autres spécialistes du Web. « Ce que révèle la décision du Csa, c'est le double phénomène du désarroi des responsables politiques et administratifs devant la perte de contrôle qu'induisent les réseaux sociaux, et sans doute un vieux fond d'anti-américanisme face à deux success stories Internet qui viennent d'outre-Atlantique », dénonçait il y a peu Pierre Haski, cofondateur du site Rue89.

Lire l'article de Pierre Haski sur <www.rue89.com/2011/06/05/facebook-et-twitter-interdits-a-la-tele-la-decision-absurde-du-csa-207903>.

SOCIÉTÉ CIVILE
Internet : un droit d'accès pour tous

Absents du forum « e-G8 » organisé par la présidence française juste avant le sommet de Deauville de la fin mai, plusieurs représentants de la société civile, membres de Digital Democracy, European Digital Rights, Electronic Frontier Foundation, Reporters sans frontières, la Quadrature du Net ou Attac, ont fait connaître dans une déclaration commune leurs revendications : la neutralité d'Internet, une limitation de la responsabilité des intermédiaires dans le monde numérique et la propriété intellectuelle, la liberté et la fin de la censure sur le Net. Inquiets de la tendance croissante de pays à couper l'accès à Internet et aux réseaux de téléphonie mobile à leurs

citoyens en période de crise, comme cela s'est passé dernièrement ou se passe encore en Egypte, en Libye, en Iran, en Chine, au Népal, en Birmanie ou en Syrie, ils ont réclamé un droit d'accès à tous et pour tous sur la toile. Profondément préoccupés « de voir les intérêts des grandes entreprises dominer les discussions pendant les sommets du e-G8 et du G8 », ils ont demandé « d'agir maintenant pour soutenir et défendre les principes de liberté d'Internet et des "droits numériques", pas simplement pour les citoyens de vos pays, mais pour les peuples du monde entier ».

Pour en savoir plus : <www.laquadrature.net/fr/declaration-de-la-societe-civile-au-g8-et-e-g8>.

ENTREPRISE
Réseaux sociaux : ne pas risquer le licenciement

A la fin novembre 2010, le conseil des prud'hommes de Boulogne-Billancourt avait jugé valable le licenciement par Alten de deux de ses salariés qui avaient émis sur Facebook des critiques à l'encontre de leur hiérarchie et de l'entreprise. Sur quelle base les conseillers s'étaient-ils prononcés ? Le tribunal a considéré que les propos publiés sur le mur d'un des salariés étaient publics car accessibles aux « amis d'amis », ces propos perdant par-là même leur caractère privé du fait qu'ils étaient accessibles à des personnes non concernées par la discussion. Si un fait relevant de la vie privée ne peut

caractériser une faute du salarié, cette protection, dit le droit, s'arrête lorsque la correspondance est diffusée et que les propos d'un salarié causent un trouble objectif caractérisé au sein de l'entreprise. Sur Facebook comme ailleurs, prévient l'avocate Isabelle Boukhris, « le salarié reste tenu envers l'employeur d'une obligation née du contrat de travail qui est permanente et par conséquent se poursuit même en dehors du travail : l'obligation de loyauté ».

Pour en savoir plus : <www.village-justice.com/articles/Facebook-droit-travail-Isabelle,7952.html>.



ODILON DIMIER / MAXPPP

point de vue ALEXIS LEMAIRE

VRP, SYNDIQUÉ À LA FÉDÉRATION CGT
DES PROFESSIONNELS DE LA VENTE

Propos recueillis par Christine LABBE

Parcours : de Facebook à la Cgt

C'est par l'intermédiaire du réseau social qu'Alexis Lemaire, jeune commercial de vingt-quatre ans, a pris contact avec la Cgt. Témoignage.

« **Mon parcours n'est pas banal.** J'ai fait une première année de Bep "logistique et commercialisation". Mais, à dix-sept ans, à la suite d'ennuis familiaux, j'ai dû arrêter mes études, me retrouvant dénué de tout soutien et de logement. En six-sept ans, j'ai pourtant fait du chemin. J'ai aujourd'hui vingt-quatre ans, vis à Pau, dans les Pyrénées-Atlantiques, et suis devenu Vrp, après avoir fait toutes sortes de boulots dans le bâtiment, la manutention ou comme vendeur-livreur sur les petites routes du Comminges pour une société de literie située à Saint-Gaudens. Je suis désormais syndiqué à la Fédération Cgt des professionnels de la vente, et j'ai été le plus jeune délégué au dernier congrès de l'Ugict-Cgt à Vichy. Mais c'est petit à petit que je me suis "réveillé", que s'est progressivement effacé "l'hurluberlu" que j'étais au cours de ces premières années, au gré notamment de plusieurs rencontres. Celle, en particulier, avec une amie à l'occasion de la mobilisation contre le Cpe, à Saint-Gaudens puis à Toulouse. Ses parents étaient syndiqués à la Cgt; j'ai pris beaucoup exemple sur eux, j'ai appris, discuté... Au bout du compte, cette période m'a permis d'évoluer, de construire de nouvelles idées pour entrer dans une autre dynamique.

» Peu après, alors que j'avais perdu mon permis et mon emploi, j'ai investi dans un ordinateur. J'ai commencé à "pianoter" et, avec un ami, nous nous sommes intéressés à l'actualité, nous nous sommes posé beaucoup de questions sur l'utilité des partis politiques, des associations ou des syndicats. J'ai alors créé un groupe Facebook dont l'objectif était de faire émerger de nouvelles idées à destination des partis, des syndicats, des associations, afin qu'ils communiquent en dépit de leurs divergences d'opinions et de leurs luttes internes. Via un fonctionnement en "réseau" dans le réseau, nous voulions recueillir un maxi-

mum d'informations, proposer des débats sur d'autres groupes affiliés au mien, faire entendre la voix des gens, notamment des jeunes, sur toutes sortes de sujets : l'économie, l'immigration, le travail, la culture, l'éducation, le syndicalisme... Notre groupe, qui fonctionnait avec une dizaine d'administrateurs, a compté quelque 580 contacts en un mois et peut accueillir jusqu'à un maximum de 4 600 membres.

» Durant cette période, j'étais tout le temps connecté. Lorsque je ne travaillais pas, je pouvais passer douze à seize heures par jour sur le travail du groupe, dans un esprit à la fois collectif et militant. C'est un peu par hasard que j'ai invité sur notre groupe Facebook la Fédération Cgt des professionnels de la vente à devenir membre. Elle a accepté l'invitation, via Hervé Delattre, qui a avant tout été intéressé par mon statut de commercial : Vdi pour vendeur démarcheur indépendant, une forme de contrat d'auto-entrepreneuriat. C'est autour de ce statut, dénoncé par la Cgt, que notre conversation a commencé sur Facebook, avant de s'élargir progressivement à d'autres sujets comme le travail, les conditions de travail, la Fédération des professionnels de la vente et ses projets, notamment en termes de rajeunissement des adhérents. Tout, alors, est allé très vite. Alors que j'ai créé le groupe en décembre 2010, j'ai eu des contacts avec la Cgt un peu avant Noël. J'ai rencontré Hervé Delattre au début de l'année 2011 à la Bourse du travail à Paris. Je n'avais jamais imaginé me syndiquer, à la Cgt ou ailleurs. Mais j'ai, à ce moment-là, rencontré des personnes qui me comprenaient, me soutenaient, me parlaient sans agressivité et sans me juger. Ils m'ont parlé d'action, de fraternité, de possibilité d'aider les gens. En deux jours, Hervé Delattre, pour qui j'ai un immense respect, m'a fait réfléchir, et je me suis syndiqué. Si le terme est un peu galvaudé, c'est pourtant la réalité : j'ai trouvé une grande famille. Après avoir été délégué au congrès de l'Ugict, je suis aujourd'hui associé à la préparation du congrès de la Fédération des professionnels de la vente.

» Ce qui ne veut pas dire que tout est réglé. Je suis aujourd'hui à la recherche d'un emploi. Là où je suis, à la fois comme commercial et comme syndiqué, je reste totalement isolé. Mais j'ai, selon l'expression, "le bris de glace", c'est-à-dire que je sais rompre le froid au premier contact et instaurer une vraie relation de confiance. C'est un peu ce qui s'est passé avec la Cgt, à partir d'une discussion sur Facebook ! Pour moi, me syndiquer a été une manière de concrétiser l'humanisme que je cherchais depuis longtemps à porter. »

Contact :
<tchegevara@groups.facebook.com>.

Vice de l'amateurisme ou ve

De façon parallèle au débat sur la qualité des productions réalisées sur Internet, où certains insistent sur la médiocrité des contenus issus du monde des amateurs ⁽¹⁾, alors que d'autres vantent les vertus de l'intelligence collective ⁽²⁾, on a d'un côté ceux qui insistent, à la lumière des révolutions arabes, sur les vertus démocratiques d'Internet pendant que d'autres auteurs insistent sur les limites de ces outils ⁽³⁾, voire sur leur caractère non démocratique ⁽⁴⁾.

Christophe AGUITON*

Pour Abraham Lincoln, la démocratie était « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* », une définition qui limite la souveraineté au peuple et qui définit la démocratie comme une forme de gouvernement. Une définition qui ne se suffit pas à elle-même. Il faut y ajouter :

- les droits fondamentaux tels que les précisent la Charte des droits de l'homme et du citoyen et tout le corpus juridique qui définit l'Etat de droit,
- la vivacité de la société civile, les syndicats, associations et militants qui forment ce que Pierre Rosanvallon a appelé la « *contre-démocratie* » en ce qu'elle conteste souvent les décisions prises par les institutions élues,
- et enfin l'espace public, qui permet aux différents acteurs de faire entendre leur point de vue et de partager avec le peuple, seul organe souverain, les références indispensables à l'exercice de la démocratie.

Internet participe à la transformation de ces quatre éléments. Nous nous pencherons plus précisément sur les transformations des usages de l'espace public et sur celles des formes de gouvernement ; les questions juridiques demanderaient un développement spécifique, et l'importance de l'Internet pour les militants, pour coordonner leurs actions comme pour faire connaître au reste du monde les images et revendications de leurs mouvements, va de soi : il est symptomatique à cet égard qu'une des premières mesures prises par les dictatures, en Tunisie, en Egypte ou en Syrie, ait été de couper l'accès à Internet et aux réseaux de téléphonie mobile.

L'élargissement de l'espace public ⁽⁵⁾

L'espace public traditionnel, tel qu'il se définit dès le XVIII^e siècle, est un espace dans lequel des personnes qualifiées – responsables politiques, associatifs ou syndicaux, chefs d'entreprise, intellectuels... – discutent de questions d'intérêt général sous le contrôle de professionnels, journalistes ou éditeurs, qui veillent au respect des formes de ces énoncés publics.

L'Internet permet un double élargissement de cet espace public. Le premier est l'irruption de l'amateur dans la production et la diffusion d'informations et de commentaires : le Web participatif ou Web citoyen va voir éclore une série de blogs ou de sites militants qui vont permettre de multiplier le volume des informations disponibles en pénétrant plus profondément dans les réalités locales ou en se spécialisant dans des domaines de plus en plus pointus, mais souvent sans respecter les règles établies par les profes-

sionnels qui contrôlaient traditionnellement l'espace public. Le deuxième élargissement est encore plus problématique : depuis le milieu de la dernière décennie, nos conversations ordinaires entrent dans l'espace public par la grâce des réseaux sociaux qui rendent accessible le bavardage quotidien de centaines de millions d'habitants de cette planète. Nous avons appris les règles du vivre ensemble qui nous permettent de « *voir sans regarder* » ou « *d'entendre sans écouter* » dans les espaces confinés que peuvent être les transports en commun ou les espaces de travail. Il nous faut désormais élargir cet apprentissage à cet espace en clair-obscur qu'est le Web social et comprendre que s'y mêlent en permanence les petits échanges du quotidien et des conversations d'intérêt général dont la diffusion virale peut accélérer les changements sociaux, comme nous venons de le voir lors des révolutions tunisienne et égyptienne.

Gouverner l'Internet

« *Nous rejetons les rois, les présidents et le vote ; nous croyons au consensus et au code qui s'exécute* ⁽⁶⁾. » Cette proclamation de David Clark est devenue une phrase fétiche des ingénieurs qui assurent au quotidien la gestion du cyberspace au sein de l'Ietf ⁽⁷⁾, un des organes les plus importants de la gouvernance d'Internet. L'Ietf est une association de fait, à l'échelle mondiale, à laquelle participent tous ceux qui le souhaitent, gouvernements, entreprises, universités ou centres de recherche, associations ou simples individus. L'Ietf fonctionne par groupes de travail où toutes les décisions sont prises au consensus. Ce type de fonctionnement se retrouve, avec des variantes, dans de nombreux regroupements présents dans le monde numérique, de Wikipédia aux groupes de développeurs de logiciels libres, mais on le retrouve dans d'autres enceintes, celle du Giec, le groupe des scientifiques en charge de l'étude du changement climatique, ou celle des forums sociaux qui ont vu le jour à Porto Alegre, il y a dix ans, en réaction à la toute-puissance de la mondialisation néolibérale.

Ce fonctionnement et la phrase de David Clark qui le symbolise sont aux antipodes de la définition courante du gouvernement démocratique, basé sur l'élection. Il nous faut donc commencer par revisiter les différents modes de gouvernement en démocratie, en distinguant les formes de la délégation – obligatoire pour toute société dépassant une certaine taille – et les moyens de prendre une décision. Choisir ses représentants peut se faire de quatre façons, certaines d'entre

* Chercheur en sciences sociales à France Télécom Recherche & Développement, chargé d'enseignement à l'université Marne-la-Vallée et Paris-I Sorbonne.

rtu du collectif ?



elles pouvant se combiner: 1/ par l'élection, 2/ par le tirage au sort, qui était au cœur de la démocratie athénienne et que nous retrouvons dans le choix des jurys populaires, 3/ par la désignation – ou cooptation –, une méthode mal assumée mais qui permet d'assurer une diversité de genre, de génération ou d'origine dans les scrutins de liste et que l'on retrouve partout dans le syndicalisme où l'élection en congrès ne fait le plus souvent que confirmer le choix proposé par les instances sortantes, et cela parce que les salariés répugnent à affronter la violence de la compétition électorale dans leurs propres organisations alors qu'ils subissent une compétition féroce sur le marché du travail, 4/ par l'autodésignation ou le volontariat qui caractérise ces espaces ouverts que sont, par exemple, l'Ietf ou les forums sociaux. Prendre une décision, en démocratie, peut se faire par le vote (majoritaire ou qualifié) ou par le consensus. Deux méthodes qui sont souvent utilisées l'une et l'autre par les organes décisionnels, mais dont on voit aussi qu'elles ont des affinités plus ou moins fortes avec les différents modes de délégation: le vote est important pour les assemblées élues parce qu'il permet de construire des profils politiques et des cohérences stratégiques qui seront mobilisés pour l'élection à venir; le consensus est, lui, souvent préféré par les structures tirées au sort

Des individus qui, loin de se limiter à la défense de leurs intérêts personnels, participent au développement de multiples espaces de discussion et de coopération dans les réseaux sociaux de l'Internet.

(1) Andrew Keene, *Le Culte de l'amateur. Comment Internet tue notre culture.*

(2) Pierre Lévy, *L'intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace* ou Howard Rheingold, *Foules intelligentes.*

(3) Evgeny Morozov, *The Net Delusion: The Dark Side of Internet Freedom.*

(4) Voir, par exemple, les multiples prises de position d'Alain Finkelkraut.

(5) Sur cette partie, voir Dominique Cardon, *La Démocratie Internet.*

(6) David Dana Clark est un des principaux architectes d'Internet. Voir <http://en.wikipedia.org/wiki/David_D._Clark>.

(7) Internet Engineering Task Force, qui assure la gestion d'Internet avec l'Icann, qui s'occupe des noms de domaine, et le W3C qui gère les spécificités du Web.

ou cooptées, et il est obligatoire pour les assemblées autodésignées, car la question de la légitimité des participants rend le vote impossible. Le consensus, qui ne signifie pas l'unanimité mais l'absence d'un veto, est peut-être la procé-

dures de décision la plus ancienne que l'humanité ait pratiquée, mais elle s'exerçait dans des communautés paysannes ou nomades aux existences semblables et qui étaient confrontées à des difficultés – sécheresse, inondations – qui touchaient tous ses membres, d'où la priorité donnée aux anciens qui pouvaient avoir connu des fléaux similaires dans le passé. Le consensus dont nous parlons ici concerne au contraire des ensembles totalement hétérogènes où cohabitent des structures de taille et de culture très différentes. Les critiques adressées au consensus ne manquent pas.

La plus courante mais

la moins convaincante porte sur l'inefficacité ou les risques de blocage d'un tel mécanisme: dans le monde numérique, les réussites sont au contraire flagrantes, de Wikipédia à l'Internet lui-même, parce que les acteurs ont trouvé des procédures innovantes – en décentralisant au maximum les lieux de la négociation et de la décision –, et les échecs, comme les négociations internationales sur le climat, tiennent avant tout aux divergences d'intérêts entre les acteurs, sans que l'on puisse imaginer quel autre mécanisme permettrait de les dépasser. Plus sérieuses sont les critiques portant sur l'opacité du consensus et sur l'importance des rapports de force: le droit de veto n'ayant, en pratique, pas le même poids pour tous, le consensus peut s'imposer dès qu'un accord entre les «grands» a été trouvé. L'élargissement des usages de l'espace public ou les modifications dans les procédures de délégation ou de décision qu'Internet favorise ne sont pas sans poser problème, comme on le constate. Dans le même temps, ces transformations s'inscrivent dans un mouvement plus général d'augmentation des marges de manœuvre d'individus qui, loin de se limiter à la défense de leurs intérêts personnels, participent au développement de multiples espaces de discussion et de coopération dans les réseaux sociaux de l'Internet et les sites du Web 2.0.

Blogs : syndicalement vôtres

PARTICIPANTS :

MICHÈLE PEDINIELLI,
CONCEPTRICE WEB CHEZ
SDC CONSEIL ET ÉDITION,
ELLE EST INTERVENUE
DANS LA REFONTE DU SITE
DE LA CGT, A PARTICIPÉ
À LA CRÉATION DE SITES
FÉDÉRAUX ET À LA CRÉATION
D'ESPACES COLLABORATIFS
DE DIFFÉRENTS SECTEURS
CONFÉDÉRAUX

FRANÇOIS KLEIN,
SECRÉTAIRE DÉPARTEMENTAL
À LA QUALITÉ DE VIE
SYNDICALE DU SYNDICAT
FAPT-CGT DE SEINE-ET-MARNE
ET ANIMATEUR DU BLOG
"CGT FAPT 77"
<WWW.CGTFAPT77.FR/WP/>

ALBERT PAPADACCI,
ÉLU CHSCT CHEZ MEDICA
FRANCE, COANIMATEUR DE
L'UL DU PLESSIS-CLAMART
(92) ET FONDATEUR DU BLOG
"LE FRUIT DES AMANDIERS"
<WWW.LE-FRUIT-DES-
AMANDIERS.COM/ALBUM-
1254668.HTML>

MARTINE HASSOUN,
"OPTIONS"

Animés par des syndiqués, des collectifs ou des syndicats, les blogs Cgt seraient aujourd'hui au nombre de huit cents. Pourquoi se sont-ils montés? Quels peuvent en être les usages? Qu'apportent les réseaux sociaux à l'activité syndicale classique? Expériences et témoignages.

– **Options:** Pourriez-vous présenter vos blogs en quelques mots?

– **François Klein:** Le site « Cgt Fapt 77 » est un panaché entre un site et un blog; un outil à double dimension qui offre à la fois un lieu informatif vivant et remis à jour régulièrement et un autre, plus statistique, où sont mis à disposition des données de référence sur des campagnes ou des initiatives en cours. Cette double entrée que nous avons choisie nous permet de répondre aux besoins d'information qui se font jour auprès de toutes les couches de salariés. Qu'ils soient syndiqués ou ne le soient pas, en contact avec leurs collègues ou nomades, ils peuvent trouver des informations sur l'actualité de l'entreprise, sur les négociations en cours ou sur les luttes qui se mènent, par exemple.

– **Albert Papadacci:** « Le Fruit des amandiers » reprend cette même dualité de l'information. On y trouve des données de référence sur Medica France et des éléments de droit sur notre convention collective ou sur le Code du travail. On peut y puiser aussi des éléments d'information sur les luttes et les mobilisations qui se déroulent dans l'entreprise et au-dehors. Ce site est né il y a trois ans, après une lutte de vingt-sept jours dans une maison de retraite de Medica France. Une lutte importante qui avait suscité des mouvements de solidarité mais dont il est vite apparu qu'elle n'avait pas provoqué l'écho dans la presse que l'on aurait pu espérer. De là, nous avons décidé de créer notre propre outil d'information: un blog qui tienne au courant tous les personnels, qu'ils soient syndiqués ou ne le soient pas. « Le fruit des amandiers » est un site de syndiqués et non d'un syndicat, puisque nous ne sommes pas constitués comme tel. Nous sommes trois à nous en occuper. Un travail qui nous prend beaucoup de temps mais qui nous apporte beaucoup.

– **Options:** Savez-vous combien de personnes fréquentent vos blogs?

– **Albert Papadacci:** Une centaine de personnes par jour. Ce peut être des membres de la direction du groupe qui viennent s'y renseigner, mais aussi des salariés qui viennent aux nouvelles pour savoir ce que l'on dit des dernières négociations, pour chercher des informations sur les droits et garanties collectives dont ils relèvent. Ce ne sont pas forcément des syndiqué(e)s.

– **François Klein:** Nous avons, en temps normal, en moyenne, un nombre moyen de visiteurs allant de quatre-vingts à cent personnes par jour. Cet automne, pendant le mouvement sur les retraites, la fréquentation a été quasiment quatre fois plus importante.

– **Options:** Quelle différence faites-vous entre un blog et un site?

– **Michèle Pedinielli:** Sur un site, l'information est « maîtrisée »; sur les blogs, il faut accepter qu'elle soit débattue: c'est là la différence essentielle. Par définition, un blog est ouvert aux commentaires. Ça ne veut pas dire que l'on doit tout y admettre. Ça signifie que l'on peut y débattre. Cette particularité, bien sûr, a ses contraintes. Pour qu'un blog fonctionne, il faut l'animer, le mettre à jour quotidiennement, suivre ce qui s'y passe, animer les discussions et savoir les conclure.

– **Albert Papadacci:** Autrement dit, un site est une vitrine que l'on regarde. Un blog est un endroit où l'on entre et où l'on peut s'arrêter, s'installer et discuter. C'est un lieu vivant qui implique d'être réactif et de ne jamais passer à côté d'une information importante qui peut intéresser les visiteurs. C'est un lieu où des contacts peuvent se nouer, où les animateurs

« LE FRUIT DES AMANDIERS » EST UN SITE DE SYNDIQUÉS ET NON D'UN SYNDICAT, PUISQUE NOUS NE SOMMES PAS CONSTITUÉS COMME TEL. NOUS SOMMES TROIS À NOUS EN OCCUPER. UN TRAVAIL QUI NOUS PREND BEAUCOUP DE TEMPS MAIS QUI NOUS APPORTE BEAUCOUP.



LES BLOGS DOIVENT SE CONCEVOIR COMME DES PORTES D'ENTRÉE À LA CGT. COMME DES LIEUX QUI PERMETTENT DE DÉCOUVRIR AUTREMENT CE QUE NOUS DISONS, DE DISPOSER D'INFORMATIONS QUE L'ON NE RECHERCHAIT PAS FORCÉMENT. PAR LA RÉACTIVITÉ QUE CE TYPE D'OUTIL PROPOSE, ILS CONSTITUENT UN ÉLÉMENT DES CAMPAGNES DE SYNDICALISATION...

qui en ont la charge doivent être attentifs aux demandes qui peuvent être faites. Chaque fois que l'on nous poste une demande de contact, nous y répondons systématiquement dans la journée. C'est un devoir que nous nous sommes fixé. Un blog est un lieu convivial. Si l'on en respecte la fonction, il est un formidable outil pour développer le syndicalisme de proximité que nous appelons de nos vœux.

– **Michèle Pedinielli** : L'information sur un blog est une sorte de bouteille à la mer qui navigue de proche en proche, se diffusant par capillarité (notamment lorsqu'elle est reprise sur les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter), bien au-delà du strict cadre des « amis ». En sociologie, on parle de « *liens forts* » – les amis et la famille – et de « *liens faibles* » – les connaissances, les amis d'amis, ceux avec qui l'on a pu discuter une fois seulement. Les blogs, Facebook et les réseaux sociaux mobilisent ces « *liens faibles* » : toutes les personnes que le cercle syndical classique ne touche pas. Ils jettent des ponts entre des groupes qui auraient pu ne jamais se fréquenter.

– **François Klein** : Les blogs doivent se concevoir comme des portes d'entrée à la Cgt. Comme des lieux qui permettent de découvrir autrement ce que nous disons, de disposer d'informations que l'on ne recherchait pas forcément. Par la réactivité que ce type d'outil propose, ils constituent un élément des campagnes de syndicalisation... Contrairement à ce que nous pensons trop souvent, ce n'est pas un outil qui isole. Bien au contraire, c'est un outil qui assure une relation de proximité, qui rapproche les salariés du syndicalisme : les salariés isolés tout particulièrement, comme les commerciaux, avec qui il peut

être difficile d'entrer en contact, ou les cadres qui peuvent vouloir trouver des informations syndicales en dehors de leur lieu de travail. Les retraités enfin qui, comme tous les autres, ont besoin d'information pour comprendre et se défendre.

– **Albert Papadacci** : Avant de venir, avec les copains qui animent le blog avec moi, nous avons fait un petit calcul : en deux ans et demi, grâce au blog, nous avons gagné onze établissements Medica France. Il y a deux ans et demi, ces onze établissements n'avaient ni délégué du personnel, ni syndiqué. Aujourd'hui, on a au moins onze syndiqués et huit délégués du personnel.

– **Options** : Il s'agit donc là d'un outil de déploiement ?

– **Michèle Pedinielli** : A condition de respecter ce qui en fait la spécificité. Un blog, en effet, ne marche bien que quand il permet une relation quasi personnelle entre son ou ses animateurs et les visiteurs ; quand il est identifié et que s'instaure une relation de confiance permettant une écoute particulière à l'information qui arrive. Un blog ne peut être institutionnel. Il est le vecteur de communication d'un salarié ou d'un collectif de salariés qui s'adressent à d'autres salariés qui leur sont proches pour aborder des sujets qui, tous, les rassemblent. Les commentaires qui sont postés sur les blogs sont une illustration de cette relation de proximité qui peut s'installer : celui qui écrit répond à celui qui lui parle. Il ne s'agit pas d'une relation anonyme. On est dans l'échange, non dans une communication descendante, institutionnelle. Chaque média, je crois, a son rôle. Le site confédéral de la Cgt n'a pas forcément vocation à être un lieu de ...

TABLE RONDE

Blogs : syndicalement vôtres

“ AVEC LES BLOGS, LE SYNDICAT DEVIENT LUI-MÊME PRODUCTEUR D'INFORMATION. LORS DE LA MOBILISATION EN 1999, À SEATTLE, CONTRE LA POLITIQUE DE L'OMC, LES MANIFESTANTS AFFICHAIENT UN SLOGAN : « NE DÉTESTEZ PAS LES MÉDIAS, DEVENEZ-LES. »

... proximit  et d' changes, il est plut t une base documentaire de l'information syndicale. En revanche, il est essentiel que transparaissent sur un blog lanc  par une section d'entreprise les relations qu'entretient un d l gu  avec les salari s. C'est de cette mani re que le syndicalisme peut trouver une autre mani re de convaincre.

– **Fran ois Klein** : Les blogs r pondent autrement   cette question qui nous est souvent pos e sur les lieux de travail : « *Que faites-vous, vous, la Cgt ?* » Ils donnent la parole aux salari s, ils les engagent dans des d bats dans lesquels ils craignent parfois d'intervenir. Les r seaux sociaux ne feront pas dispara tre l'activit  syndicale classique, de terrain et de contact. Je constate n anmoins, tout d'abord, que l'on re oit aujourd'hui des adh sions directes au syndicat d partemental, chose qui n'existait pas avant ; ensuite, que la diffusion d'information sur le site assoit notre cr dibilit . Beaucoup de salari s qui ne veulent pas nous croire, voire m me nous  couter lorsque l'on intervient dans les  tablissements, changent d'attitude lorsqu'ils peuvent lire sur nos sites des articles qui confirment ce que l'on dit.

– **Albert Papadacci** : Ils nous permettent aussi de jouer notre r le plus largement. Lorsque, faute de nouvelles fra ches, nous ne pouvons alimenter le blog en informations nouvelles, nous revenons syst matiquement sur des donn es concr tes et pratiques dont les salari s peuvent avoir besoin, comme les droits et garanties collectives dans notre secteur d'activit , comme des mod les de lettres qui peuvent aider des personnes isol es dans une maison de retraite perdue au fin fond de la France   demander une formation syndicale, un cong  formation ou toute autre chose   laquelle elles peuvent pr tendre. Les r seaux sociaux ou les blogs ne supplanteront jamais l'approche syndicale de terrain. Ils assurent simplement de nouveaux vecteurs d'information dans lesquels certains peuvent se retrouver, d'autres pas. Ils garantissent au mouvement syndical une voix dont on aurait vraiment tort de se passer.

– **Options** : Les r seaux sociaux ne sont-ils pas finalement un outil qui permet au mouvement syndical de reprendre la main dans la diffusion de l'information ?

– **Fran ois Klein** : Tout   fait. Nous nous sommes aper us que, en diffusant des  l ments relatifs aux luttes locales sur notre blog, nous int ressions fortement les journalistes locaux qui, d sormais, nous



Mich le Pedinielli.

appellent pour obtenir des compl ments d'information ou nous demander des photos pour couvrir un  v nement. D'une certaine fa on, notre site nous aide   nous rendre plus visibles, plus cr dibles aupr s de la presse locale.

– **Albert Papadacci** : Il suffit de constater la vigilance dont fait preuve notre direction quant aux informations que nous diffusons sur notre site pour comprendre   quel point la communication est devenue un enjeu. Ce que les employeurs craignent aujourd'hui plus que tout, c'est que les actionnaires puissent conna tre l' tat des relations sociales dans l'entreprise. Pourquoi nous priverions-nous de diffuser des informations sur l' tat du dialogue social ? Les salari s doivent savoir o  ils travaillent et o  en sont les n gociations. Si la Bourse s'y int resse aussi, nous n'allons pas nous en plaindre !

– **Mich le Pedinielli** : Ce qui vient d' tre dit confirme que le blog est devenu une source d'information alternative quasi naturelle. Un m dia qui offre un double avantage : celui d'offrir une perspective historique   des  v nements et d'aider les observateurs   puiser dans d'autres sources d'information en donnant des  l ments de contexte et en offrant des mises en perspective. Avec les blogs, le syndicat devient lui-m me producteur d'information. Lors de la mobilisation, en 1999   Seattle, contre la politique de l'Omc, les manifestants affichaient un slogan : « *Ne d testez pas les m dias, devenez-les.* » C'est   cette  poque que sont apparus les premiers m dias alternatifs comme Indymedia. Aujourd'hui, ils se d veloppent et se diffusent partout, jusque dans le mouvement syndical. Et c'est en soi une v ritable r volution.

– **Options** : Le syndicalisme semble tout de m me assez prudent sur ce terrain... Comment l'expliquer ?



Albert Papadacci.

PUISQUE LA CGT
A VOCATION
À S'ADRESSER
À TOUT LE MONDE,
IL NOUS FAUT
INVESTIR CE MOYEN
DE COMMUNICATION
QU'EST LA TOILE
POUR DIFFUSER
DE L'INFORMATION
LÀ OÙ DES GENS
DE TOUT ÂGE
ET DE TOUT HORIZON
SE RASSEMBLENT
À TOUTES LES HEURES
DU JOUR ET
DE LA NUIT.

– **Michèle Pedinielli** : La frilosité du mouvement syndical à l'égard de ce type d'outil s'explique avant tout par une culture fortement marquée par un certain centralisme. Ce n'est pas toujours facile d'accepter de laisser les syndiqués de base s'exprimer. Il me semble pourtant essentiel que, à côté des sites confédéraux, des sites des fédérations, existent des outils qui permettent aux salariés de diffuser de l'information qui concerne leurs entreprises. Ce qui ne veut pas dire que l'on a affaire à des médias sans contrôle. Comme tout autre, le blog a besoin de s'appuyer sur une stratégie de communication. Il doit avoir une ligne éditoriale et un cahier des charges. Ses concepteurs doivent pouvoir dire à qui ils veulent s'adresser, sur quels sujets ils veulent s'exprimer et ce qu'ils espèrent retirer de leur site. Monter un site ou un blog est exigeant. Ça ne se fait pas en un jour. L'objectif ne peut pas être seulement de mobiliser. Les réseaux sociaux y concourent, mais ils ne suffisent pas. Ceux qui organisent des manifestations via Facebook le savent : sur cent membres d'un groupe créé en vue d'une mobilisation, un seul sortira effectivement dans la rue.

– **Albert Papadacci** : L'usage des réseaux sociaux n'est pas une recette miracle : on est d'accord. Mais, une fois encore, on ne peut pas laisser à d'autres la diffusion de l'information. Occuper le terrain, c'est tout à la fois descendre dans la rue, occuper le terrain politique, le terrain syndical et celui de la diffusion de l'information.

– **François Klein** : La Cgt a pour préoccupation permanente de conjuguer « vécu » et « enjeu ». Si l'on veut faire partager nos idées, il faut partir de ce que vivent les gens pour les amener à aller là où on veut les amener. On l'a dit plusieurs fois : les blogs ont ceci d'intéressant qu'ils leur parlent, qu'ils parlent de leurs problèmes, qu'ils leur permettent de s'identifier à un discours qui parfois peut sembler éthéré. Si je devais résumer en un mot et un seul ce que permettent les blogs, je dirais que, fondamentalement, ils répondent à la démarche de la Cgt ; aussi bien en ce qui concerne les adhésions, les luttes, la défense des acquis ou les besoins d'organisation et de formation syndicale. Cela étant dit, il est clair que les réseaux ne pourront jamais remplacer le temps de la réflexion.

– **Options** : Comment voyez-vous l'avenir ? Le mouvement syndical va-t-il investir la toile, inventer un usage spécifique des réseaux sociaux ?

– **Michèle Pedinielli** : Pour l'instant, Facebook, Twitter ou les blogs restent d'usage embryonnaire au niveau syndical en France. On n'en est qu'au début. Mais c'est un enjeu, il faut utiliser les outils numériques pour construire l'information syndicale : des sites confédéraux et fédé-



François Klein.

raux de référence, des blogs où l'on échange (le lecteur peut débattre mais aussi faire remonter de l'information via les commentaires) et des réseaux sociaux (Facebook et Twitter) où l'on démultiplie la diffusion de l'information. Cela étant, aussi indispensables soient ces outils, ils ont une fonction qui ne remplacera jamais les modes plus classiques d'organisation.

– **Albert Papadacci** : Tout à fait. Mais on ne peut laisser à d'autres le rôle d'informer. Aujourd'hui, l'entreprise a des moyens bien supérieurs aux nôtres. Mon propos n'est pas de dire que les réseaux sociaux résoudre tous les problèmes. Il est simplement de souligner tout ce qu'ils peuvent nous apporter. Les blogs Cgt, et ils sont nombreux, sont tous faits par des gens responsables. Derrière chacun des sites existants, des équipes réfléchissent, élaborent et prennent des décisions en commun. L'expérience est encore embryonnaire. Mais j'ai confiance dans ce que les salariés, les syndiqués et les syndicats peuvent en faire.

– **François Klein** : La blogosphère est dans la vie. Les sites et les réseaux sociaux sont dans la vie. Le syndicalisme et la Cgt qui le sont aussi doivent donc s'emparer de ce qui existe. C'est cette démarche qui nous a poussés à créer l'outil qui est le nôtre et à le populariser en grand. Nous allons continuer. Tout récemment, on a commandé à l'espace « communication » confédéral des chasubles avec l'adresse de notre site pour que, chaque fois que l'on est en manifestation, on se fasse connaître autrement ; que l'on donne aux gens les moyens de nous contacter. Puisque la Cgt a vocation à s'adresser à tout le monde, il nous faut investir ce moyen de communication qu'est la Toile pour diffuser de l'information là où des gens de tout âge et de tout horizon se rassemblent à toutes les heures du jour et de la nuit. ◀



CLAUDE CANDILLE

EUROPE LA CES ENTRE EN RÉSISTANCE

SE RASSEMBLER ET CONSTRUIRE POUR COMBATTRE LES POLITIQUES D'AUSTÉRITÉ OU LAISSER LE CHAMP LIBRE AUX TENTATIONS RACISTES ET XÉNOPHOBES QUI MENACENT L'EUROPE ENTIÈRE.

Du 16 au 19 mai dernier, un bon millier de délégués représentant quatre-vingt-trois confédérations et trente-six pays différents se sont retrouvés pour le XII^e Congrès de la Ces à Athènes. Et cette fois, ça n'a pas été la défense jalouse des modèles sociaux de chacun qui a marqué les débats, mais une sérieuse détermination à agir contre la gestion de la crise financière en Europe. Grecs, Allemands, Luxembourgeois, Français ou Roumains, tous se sont accordés sur un manifeste prônant une réforme de la fiscalité dans l'Union, une politique industrielle et de croissance, la révision rapide de la directive sur les travailleurs détachés et l'introduction d'un protocole de progrès social dans les traités européens. Un document réclamant aussi la création d'un droit de grève pour les

travailleurs européens sur toutes les questions transnationales.

L'urgence, bien sûr, explique ce ton hors du commun. Pour commencer, celle que soulève l'annonce du « pacte euro plus » défendu par le président français et la chancelière allemande. Mais, derrière l'inquiétude suscitée par ce projet qui met à mal aussi bien le smic français que les modèles allemand et scandinave fondés sur les conventions collectives et la négociation, c'est le bilan de plusieurs années d'attaques sans précédent contre l'ensemble des systèmes sociaux en Europe qui justifie la mutation du syndicalisme européen. Aucune confédération n'échappe aujourd'hui aux effets délétères engendrés par la mise en concurrence perpétuelle des salariés entre eux, aux conséquences de la directive « tra-

vailleurs détachés » ou des arrêts Viking, Laval et Ruffert. Du nord au sud, d'est en ouest, les droits et les garanties collectives sont menacés, et la cure d'austérité imposée à l'Irlande, au Portugal et à la Grèce menace les marchés du travail. Se rassembler, construire ou laisser le champ libre aux tentations racistes et xénophobes face auxquelles le syndicalisme a tout à perdre : l'alternative, désormais, est claire. Maintes fois, à la tribune, elle a été rappelée. Si, il y a quelques années encore, les organisations de défense des salariés pouvaient penser sauvegarder le contrat social qui était le leur grâce au soutien des partis sociaux-démocrates, aujourd'hui, elles ne le peuvent plus, a expliqué en marge du congrès Rebecca Gumbrell-McCormick, maître de conférences à l'université de Londres, lors d'une rencontre organisée par l'Institut syndical européen. En quelques années, la lame de fond du libéralisme a tout balayé : des services publics forts aux systèmes de protection sociale.

Il est possible d'unir ses forces pour mieux se faire entendre

Sans mobilisation du mouvement syndical européen, l'espoir de la construction d'une Europe respectueuse des droits et des garanties collectives n'est plus. Avec un taux de syndicalisation en baisse dans tous les pays et un salariat partout menacé par l'éclatement,

le syndicalisme européen confédéré n'a plus d'autre choix que celui d'avancer. Présentes à Athènes, les fédérations sectorielles européennes n'ont cessé de rappeler qu'il est possible de se rassembler et de s'organiser pour peser. En s'exposant, la toute nouvelle Fédération syndicale industrielle européenne, union des travailleurs de la métallurgie, de la chimie, de l'énergie, des mines, du textile, de l'habillement et du cuir, a démontré qu'il est possible d'unir ses forces pour mieux se faire entendre au-delà de ses différences. «*La Ces ne peut pas rester en marge du mouvement*», assure Gilles Letort, secrétaire de la Fédération Cgt de la construction, en charge des questions européennes. Comme l'histoire de la Cgt le montre, elle a besoin, à côté des fédérations de métiers, ajoute-t-il, d'une organisation confédérée pour rassembler et défendre les revendications de tous. Georgio Dassis, président grec du groupe salarial auprès du Comité économique et social européen, ne disait pas autre chose lorsque, à la tribune, il réclamait de ses camarades qu'ils avancent dans la définition de revendications communes, au risque d'aggraver la défiance des salariés à l'égard de la Ces.

Egalité salariale : locaux et déplacés, précaires et à statut

A Athènes, le mois dernier, l'idée d'une mobilisation autour du slogan «*A travail égal, salaire égal*» a fait son chemin. Objectif : réinventer les solidarités en réclamant, bien sûr, l'égalité salariale entre hommes et femmes, mais aussi entre travailleurs locaux et déplacés, précaires et à statut, salariés des donneurs d'ordres et ceux des sous-traitants. Dans une déclaration commune, la Cgt, la Cfdt, la Cftc, FO, l'Unsa et le Dgb, la puissante confédération allemande des syndicats, ont annoncé d'ores et déjà s'y lancer. Cette initiative en annonce-t-elle d'autres, comme le lancement avec les syndicats belges, anglais, allemands, roumains, espagnols, portugais et grecs d'une campagne pour l'instauration d'un salaire minimum en Europe, ainsi que la Cgt le réclame ? On ne change pas d'histoire et de culture en un jour. Mais, témoigne Frédéric Imbrecht, animateur de la commission exécutive confédérale Cgt chargée de l'action syndicale en Europe, des réunions de travail sont programmées sur ce thème pour comprendre et dépasser les réticences des syndicalistes italiens et scandinaves et avancer sur le dossier. En ce premier semestre 2011, le syndicalisme européen, lui aussi, surprend. ▶

Martine HASSOUN

CRISE LA GRÈCE, POUR L'EXEMPLE

LE LIEU CHOISI POUR LA TENUE DU XII^e CONGRÈS DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS A SYMBOLISÉ L'ENSEMBLE DES DÉFIS QUI SE POSENT AU SYNDICALISME.

L'organisation à Athènes du XII^e Congrès de la Ces a été un choix délibéré. En cette fin du mois de mai, nul ne connaissait encore avec précision les termes exacts du nouveau plan de rigueur que l'Union européenne et le Fmi allaient exiger du pays. Il n'était pas encore question des mesures concrètes annoncées au début juin réduisant les salaires des fonctionnaires et diminuant une nouvelle fois l'emploi public, annonçant des coupes claires dans le budget social de l'Etat, des hausses des taxes, la privatisation de pans entiers de l'économie, d'entreprises des transports, de l'énergie ou du secteur financier. Mais, déjà, la menace qui pesait sur ce pays plombé par une dette abyssale de près de 350 milliards d'euros planait. Et l'enjeu pour le mouvement syndical était connu de tous : parvenir ou non à placer ses organisations en ordre de bataille pour défendre les salariés grecs, et avec eux ceux de



PHILIPPE DE POULIQUET / MAXPPP

l'Europe entière. Signe des temps, la présence, le 16 mai, à l'entrée du congrès, de jeunes militants conspuant les délégués de la Ces, responsables à leurs yeux de trop de complaisance à l'égard des autorités de l'Union, n'a pas été prise à la légère. «*Si nous voulons pérenniser le projet européen, nous devons en démontrer la pertinence*

aux salariés, avancer des revendications concrètes et immédiates qui leur permettent de retrouver confiance en cette ambition qui n'a pas été fondée sur la barbarie mais, bien au contraire, sur un objectif de paix et de prospérité», expliquera Georgio Dassis, président grec du groupe salarial auprès du Comité économique et social européen, aussi agacé par la présence de ces manifestants qu'inquiet de la signification de leur rassemblement. Le militant se félicitera de la lettre envoyée par le congrès aux ministres des Finances européens réclamant «*un changement de cap immédiat*» et «*l'arrêt des politiques brutales d'austérité imposées à la Grèce ou à l'Irlande*». Il se réjouira aussi de l'adhésion d'une majorité de syndicats européens à la proposition de John Monks de réclamer des autorités de Bruxelles la mise en place d'euro-obligations «*susceptibles de régler ensemble la question du financement et réduire les taux d'intérêt de pays comme l'Irlande, la Grèce ou le Portugal*». Mais il insistera : il y a urgence, dira-t-il ; urgence à instaurer un salaire minimum européen, urgence à imposer une taxe sur les transactions financières. «*N'oublions jamais qu'en Espagne, en Grèce et au Portugal les populations ont voté dans leur extrême majorité pour l'adhésion à l'Europe. Et aujourd'hui, ils risquent de s'en détourner. L'Europe nous impose des prêts à des taux supérieurs de 2% à ceux que nous propose le Fmi. A quoi joue-t-on ? Partout gagne la tentation du repli. Le combat qu'engage la Ces est capital. Il doit être gagné. Sinon, les seuls perdants seront les salariés*», conclura-t-il. M.H.

IVG TENON: UN COMBAT VICTORIEUX

APRÈS DEUX ANS DE FERMETURE, LE CENTRE IVG DE L'HÔPITAL TENON, À PARIS, A ROUVERT GRÂCE À LA MOBILISATION DES HABITANTS ET DU RÉSEAU ASSOCIATIF, PORTÉ PAR LE COMITÉ DU DROIT DES FEMMES DU XX^e ARRONDISSEMENT.



Une victoire de la population, des femmes et des salariés contre une fermeture absurde.

À l'entrée de la maternité de l'hôpital Tenon, dans le vingtième arrondissement de Paris, c'est un simple papier scotché sur la porte et écrit à la main qui renvoie les femmes sur le centre Ivg de Saint-Antoine. Nous sommes en juillet 2009: faute notamment de personnel, l'un des centres d'orthogénie de l'Est parisien (cinq cents avortements par an) vient de fermer, presque en catimini. C'était sans compter la détermination du réseau militant local et de la population du quartier qui, pendant près d'un an et demi, allait se mobiliser pour obtenir la réouverture du centre. C'est aujourd'hui chose faite, depuis le 26 avril dernier: «une victoire collective», souligne Patrice Lardeux, infirmier

de métier, secrétaire général du syndicat Cgt de l'hôpital Tenon.

A la tête de cette mobilisation: le comité pour le droit des femmes du vingtième arrondissement. L'une de ses animatrices, Marie-José Pépin, explique: «La réouverture de Tenon est normale, car la fermeture n'aurait jamais dû avoir lieu.» Derrière la formule, se cache un double combat. Sur la forme, d'une part: occupation du hall de la maternité, manifestations, rassemblements sur les marchés, organisation de débats publics... C'est à raison d'une action tous les quinze jours que les associations ⁽¹⁾, mais aussi les habitants, les personnels de l'hôpital (Cgt et Sud) et les habitants, ont montré leur attachement à ce centre de proximité. «Notre pétition a recueilli huit mille signatures, toutes générations confondues, rappelle Marie-José Pépin. Lorsque nous étions dans le quartier pour la faire signer, nous n'étions jamais assez nombreuses, ce qui témoigne de l'attachement de la popula-

tion à un doit encore fragile.» «Cela aurait pu apparaître comme un "petit" problème par rapport à l'énormité de l'hôpital (trois mille salariés), d'autant que, durant cette période, les personnels ont fait une grève de douze semaines pour leurs conditions de travail», renchérit Patrice Lardeux. Mais tel n'a pas été le cas: «La mobilisation et la détermination de tous a montré à quel point le sujet était sensible pour la population», ajoute-t-il, probablement une surprise pour la direction de l'AP-HP (Assistance publique des hôpitaux de Paris).

Combat aussi sur le fond: c'est à un immense travail de formation des militants et d'argumentation que s'est livré le comité des femmes. En démontrant, avant tout, la nécessité d'un centre d'orthogénie de proximité pour répondre aux besoins des femmes dans un arrondissement très peuplé (deux cent mille habitants) et qui accueille des populations souvent en difficulté. «En analysant les conséquences de la fermeture d'autres centres, nous nous sommes ainsi aperçues que l'hôpital public perdait des femmes en chemin. Personne ne savait où elles passaient, ce qui pose un vrai problème, notamment de santé publique», souligne Marie-José Pépin. Qui s'est aussi appuyée sur le droit: selon la loi, tout hôpital public a l'obligation de posséder un centre d'orthogénie. Et l'argument selon lequel Tenon fait désormais partie d'un groupe plus large associant Trousseau, Rothschild et Saint-Antoine n'a jamais convaincu car, partout, sur fond de restructurations et de non-remplacement des personnels, d'autres centres – comme celui de Saint-Antoine, justement – sont menacés de fermeture. «La réouverture du centre de Tenon est certes une lutte symbole, souligne Marie-José Pépin. Mais, face à un problème qui est beaucoup plus global, nous devons rester vigilants.»

Christine LABBE

(1) Parmi les associations qui se sont mobilisées aux côtés du comité des femmes: la Cadac (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), l'Ancic (Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception), le Planning familial.

manif

Le 23 mai dernier, à l'appel de l'union syndicale Cgt de l'AP-HP (Assistance publique des hôpitaux de Paris), les personnels ont manifesté devant le siège du groupe hospitalier pour protester contre le plan de restructuration. Ce plan stratégique portant sur la période 2010-2014 prévoit le regroupement de trente-sept établissements en douze groupes hospitaliers. A l'occasion d'un comité technique d'établissement central extraordinaire portant sur la mise en œuvre de ce plan, les personnels ont réclamé le maintien de tous les services et de tous les postes.

EXTRÊME DROITE LEURRE MARINE...

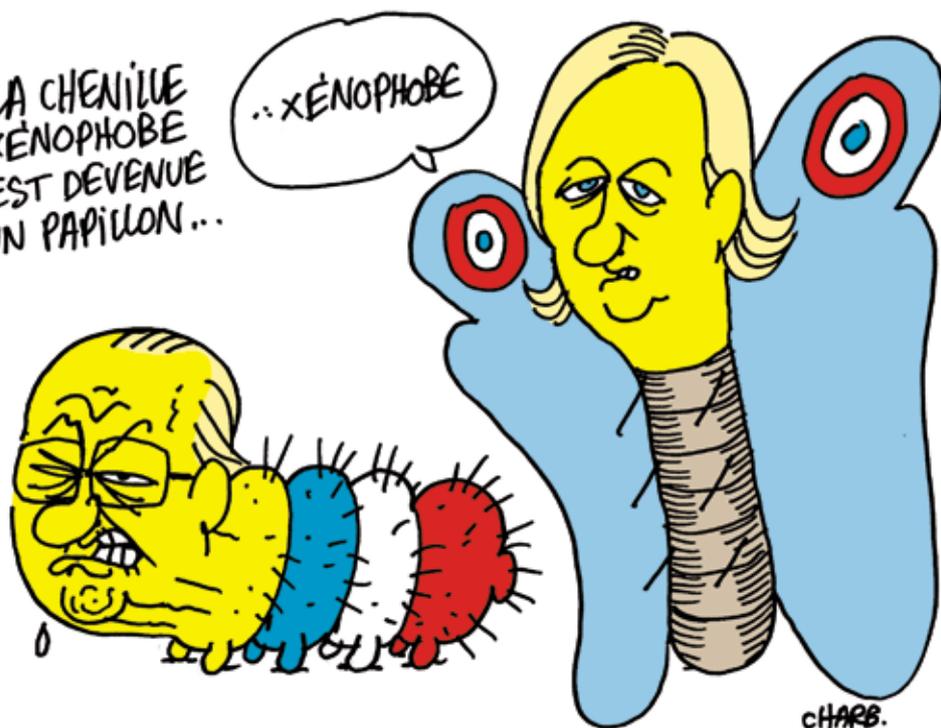
“POUR QUE TOUT RESTE COMME AVANT, IL FAUT QUE TOUT CHANGE”. DU FRONT NATIONAL, NOUVELLES TÊTES, NOUVEAUX THÈMES FLEURISSENT SUR UN CORPUS D’IDÉES QUI, LUI, RESTE INTÉGRALEMENT XÉNOPHOBES ET AUTORITAIRES.

Les mots ont changé. On ne dit plus «*la France aux Français*», on dit «*relocaliser*»; on ne fustige plus l’*establishment* cosmopolite, mais on prône la «*démondialisation*»; on ne pointe plus du doigt les Arabes et autres «*bougnoules*», mais on défend l’identité nationale et la laïcité. Bref, le Front national aurait changé. Et, de fait, il change. Il change de têtes, de conseillers, il «*remodélise*» ses alliances politiques en lorgnant vers la fraction droite populaire au sein de l’Ump. Comme le notent avec gourmandise les médias, il se «*dédiabolise*». C’est aller vite en besogne; car le diable, justement, est dans les détails. Et si l’on se penche avec un minimum d’esprit critique sur les changements à l’œuvre au Front national, force est de constater que, pour l’essentiel, rien ne change. Pour autant, ce ravalement de façade n’est pas anodin. Il vise à capter un public populaire étranger aux nostalgies des cathos traditionalistes et des revanchards de l’Algérie française; il se déploie sur un fond de dégradation du monde du travail exacerbée par la crise économique et financière de 2008-2009, se nourrit de l’amertume profonde créée par l’échec des promesses électorales de Nicolas Sarkozy.

Tandis que le gouvernement s’emploie à fournir, clés en main, des boucs émissaires à l’opinion publique – Roms, jeunes, chômeurs, malades mentaux, «*clandestins*»... –, toutes catégories assimilées à la délinquance et à l’insécurité, le Front national tente d’occuper le même créneau porteur sur le terrain économique et social en désignant lui aussi, les «*coupables-responsables*», tous exogènes à «*la France*», à savoir l’euro, la «*bureaucratie bruxelloise*», la mondialisation. Et ne recule devant aucun simplisme, aucune démagogie.

Pour mettre fin à la crise, le FN propose ainsi trois mesures phares: sortir de l’euro,

LA CHENILLE XÉNOPHOBES EST DEVENUE UN PAPIILLON...



renforcer le protectionnisme, faire jouer la préférence nationale. Trois mesures qui impliquent que les sources du mal sont extérieures à la France et que ni les politiques publiques du gouvernement, ni la conduite des grandes banques et des entrepreneurs français n’y jouent le moindre rôle. Inutile, dans ces conditions, de s’appesantir sur la rémunération du travail, et plus inutile encore de la comparer avec celle des actionnaires. La précarité devient le produit mécanique de la «*concurrence étrangère*» et non plus d’une stratégie de dévalorisation des salaires, des droits, des statuts.

L’obsession de l’«*étranger*» demeure centrale

Sortir de l’euro? Au-delà du simple changement de nom – on retournerait au franc, dont la valeur serait alignée sur l’euro... –, c’est surtout d’une dévaluation qu’il est question afin, explique le Front, de «*regagner des marges au pays*». Une dévaluation de 20 à 25% pousserait effectivement la «*compétitivité*»; mais elle le ferait sur le dos des travailleurs. Car elle dévaloriserait la force de travail, sans pour autant sauver l’emploi. Les dévaluations opérées avant l’euro n’ont empêché ni la hausse du chômage, ni la fermeture des sites industriels. En revanche, elle provoquerait automatiquement une hausse des prix, car une dévaluation de 20 à 25% signifie une baisse d’au moins autant du pouvoir d’achat. Enfin, elle alourdirait le poids de la dette publique.

Renforcer le protectionnisme? C’est réalisable par l’établissement de contingents d’importation et le rétablissement de droits de douane. Mais les pays partenaires de la France appliqueront des mesures symétriques; or les exportations de la France

comptent pour environ un quart de la production nationale. Inversement, un quart de ce que l’on consomme en France provient de l’étranger, soit pour la consommation directe des ménages, soit sous forme de matières premières et de produits intermédiaires utilisés par les entreprises. Les prétendus gains d’activité dus à l’instauration de quotas d’importation seraient annulés par les pertes potentielles d’activité liées à la baisse des exportations.

Faire jouer la «*préférence nationale*»? Selon le FN, la politique d’immigration française coûterait 40 milliards d’euros par an. Il suffirait, selon lui, de renvoyer les étrangers chez eux pour économiser cet argent et le dépenser «*utilement*». Il faudrait donc réserver la protection sociale aux Français. Ajoutons aux «*bons Français*», sachant que le Front se réserve d’être très pointilleux sur ceux qu’il qualifie de «*Français de papiers*»... Cette vision aboutit pour l’essentiel à exonérer la stratégie patronale de surexploitation des travailleurs immigrés. Des salariés dont l’apport est indispensable au fonctionnement de l’économie française et aux mécanismes de solidarité sociale, auxquels ils versent davantage qu’ils perçoivent.

Le reste est à l’avenant: Marine Le Pen évoque ainsi pêle-mêle la «*nationalisation de certaines banques*» mais n’interroge jamais leur rôle social; elle défend la laïcité, mais c’est pour mieux agresser la liberté de conscience. Elle se défend de tout extrémisme radical mais, dès que les sondages lui manquent, se rappelle au bon souvenir des médias en mettant en cause la double nationalité... Les mots changent, oui. Mais le Front national reste une force xénophobe autoritaire, réglée sur leurre Marine. ◀

Louis SALLAY

UGICT

Calendrier

• Congrès

Le 31^e Congrès national des professionnels de la vente Cgt s'est déroulé du 17 au 19 juin à Ambleteuse, dans le département du Pas-de-Calais.

• Séminaire

Le séminaire de la direction nationale de l'Ugict-Cgt aura lieu les mercredi 6 et jeudi 7 juillet à Fontenay-lès-Briis, en région parisienne (91). Le 17 juin, la commission exécutive de l'Ugict-Cgt a débattu de l'actualité sociale et d'une recherche menée par l'Ires (Institut de recherches économiques et sociales) sur l'encadrement supérieur et intermédiaire.

• Colloque

«Un ingénieur, des ingénieurs : expansion ou fragmentation ?» C'est autour de cette question qu'un colloque international est organisé, les jeudi 6 et vendredi 7 octobre, à l'École des hautes études en sciences sociales, 105, boulevard Raspail, à Paris. Parmi les sujets qui seront traités : les formes d'organisation ; les savoirs et pratiques des ingénieurs au cours du temps ; les rapports de l'ingénieur à la société...

• Retraites

«Les jeunes et la retraite», tel est le thème du prochain colloque annuel organisé par le Cor (Conseil d'orientation des retraites). Il se tiendra le mardi 6 décembre 2011 à la Maison de la chimie, à Paris. En savoir plus à l'adresse <www.cor-retraites.fr>.

• Travail

A l'occasion des cinquante ans du *Traité de sociologie du travail*, de Georges Friedman et Pierre Naville, les XIII^{es} Journées des sociologues du travail porteront sur «Mesures et démesures du travail». Ces journées auront lieu à Bruxelles, du 25 au 27 janvier 2012.

Formations

• Retraites

Du 17 au 21 octobre 2011, l'Ugict-Cgt organise un nouveau stage sur les retraites à Courcelle, en région parisienne (91). Après la réforme du 9 novembre 2010 et l'accord sur les retraites complémentaires Agirc/Arrco, il s'agit de préparer les enjeux des rendez-vous de l'année 2013 sur les questions de retraite. En particulier, l'article 16 de la loi du 9 novembre 2010 envisage une refonte totale du système pour aller vers un régime unique inspiré des comptes notionnels suédois. Renseignements et inscriptions auprès de Valérie Specq, à l'adresse <v.specq@ugict.cgt.fr>.

• Management

«Comprendre le management aujourd'hui, construire un management alternatif» : l'Ugict-Cgt organise une nouvelle session de formation sur ce thème. Elle se déroulera du 16 au 21 octobre à l'Institut du travail de Strasbourg, université Robert-Schuman. Pour en savoir plus, en particulier sur le contenu de cette session et son déroulé, contacter Valérie Specq à l'adresse <revendicatif@ugict.cgt.fr>.

la revue des revues

Europe La dernière *Lettre de l'Ires* (Institut de recherches économiques et sociales) revient sur les entretiens que l'institut a organisés le 3 février dernier au Conseil économique, social et environnemental sur le thème : «L'Etat social à l'épreuve de la crise, de la rigueur à l'austérité.» Ce document propose une synthèse des différentes interventions qui ont structuré les deux temps forts du débat : les plans d'austérité en Irlande, Grèce, Allemagne et au Royaume-Uni ; les enjeux économiques et sociaux des politiques d'austérité. *La Lettre de l'Ires*, n° 85/86, premier trimestre 2011. A lire sur <www.ires-fr.org>.

Logement Hausse historique des prix, poids croissant du logement dans le budget des ménages, inégalités sociales et territoriales... la crise du logement est multiforme. En dresser un état des lieux et faire des propositions concrètes «pour sortir de la crise du logement» est l'ambition du dernier numéro de la revue *Regards croisés sur l'économie*, publiée par les Editions La Découverte. Tout en posant un certain nombre de questions : comment permettre à chacun d'avoir un toit ? Faut-il à tout prix inciter les Français à devenir propriétaires ? *Regards croisés sur l'économie*, n° 9.

Perspectives Et si les membres des conseils d'administration étaient pour moitié des salariés ? Et si les femmes brisaient le plafond de verre ? Et si on instaurait un salaire maximal ? Bref, et «Si on changeait tout...» C'est sous ce titre qu'*Alternatives économiques* vient de publier un hors-série, en s'attachant à faire des propositions qui, assure Philippe Fermaux dans son éditorial, «sont pour la plupart applicables, ici et maintenant». *Alternatives économiques*, collection Poche, n° 49, avril 2011.

Economie Retour sur la crise avec la *Revue de l'Ofce* (Centre de recherche en économie de Sciences po), qui focalise sa réflexion, dans un récent numéro, sur les finances publiques, dans un contexte de crise de la zone euro. Faut-il renforcer le pacte de stabilité, réduire les dépenses publiques et sociales alors qu'elles ne sont pas responsables de la crise ? Ou faut-il au contraire une nouvelle politique de croissance qui s'attaque à la domination des marchés, réduise les inégalités de revenus et développe un modèle social européen ? A lire dans «Les Finances publiques dans la crise», *Revue de l'Ofce*, n° 116. En savoir plus sur <www.ofce.sciences-po.fr>.



ÉDUCATION NATIONALE AMBITION ÉDUCATIVE: ZÉRO!

LE MINISTÈRE RECRUTE 17 000 PERSONNELS ÉDUCATIFS MAIS SUPPRIME AUTANT DE POSTES. IL "PROFESSIONNALISE" LES FORMATIONS ENSEIGNANTES EN MASTER 1 MAIS PARACHUTE LES MASTER 2 ADMIS AU CONCOURS, SANS LES FORMER. ENFIN, IL PASSE PAR PÔLE EMPLOI POUR DES CDD.

Journaux, radios, Internet: difficile, ces derniers jours, d'échapper à la campagne de communication du ministère de l'Éducation (d'un coût estimé à 1,3 million d'euros). Le ministère se glorifie d'être «*l'un des premiers recruteurs de France cette année*» en proposant dix-sept mille postes d'enseignants, d'infirmier(ère)s et de médecins scolaires, et s'emploie ainsi à «*attirer les nouveaux talents*»: «*Laura a trouvé le poste de ses rêves. C'est l'avenir qu'elle a toujours envisagé. Et l'avenir, pour elle, c'est de faire vivre et partager sa passion, transmettre des savoirs et des valeurs, se consacrer à la réussite de chacun de ses élèves. C'est pour cela qu'elle a décidé de devenir enseignante.*» Tandis que pour son alter ego masculin «*Julien*», devenir enseignant, c'est une «*ambition*»: bravo à l'Éducation pour le cliché sexiste!

Les syndicats, eux, rappellent tout d'abord que les dix-sept mille emplois en question ne combleront que pour moitié les trente-trois mille départs en retraite, en vertu de la sacro-sainte Rgpp et de la suppression à la rentrée prochaine d'environ seize mille enseignants et conseillers principaux. Ce qui portera le bilan, depuis 2007, à moins soixante-six mille postes. La circulaire de rentrée publiée le 5 mai le confirme

d'ailleurs. Ces suppressions massives de postes vont créer de terribles tensions en septembre, avec la fermeture de mille cinq cents classes dans le primaire et une gestion rendue impossible des remplacements – et de certaines options – dans le secondaire, où quatre mille huit cents postes sont supprimés malgré l'augmentation des effectifs de quarante-huit mille élèves.

Le métier d'enseignant n'est plus attractif aux yeux des jeunes

Dans certaines académies, en particulier en Ile-de-France, qui sera particulièrement touchée, les parents d'élèves, soutenus par la Fcpe, se mobilisent depuis des mois. En Seine-Saint-Denis, par exemple (trois mille élèves de plus, soixante enseignants en moins), mais aussi dans certains départements ruraux menacés de regroupements d'établissements, de multiples actions – occupations d'établissements, opérations écoles, manifestations devant les rectorats – ont eu lieu, ponctuées par une «*Nuit des écoles*» organisée partout en France le 20 mai dernier, et d'autres mobilisations se préparent, faute de dialogue avec l'administration. La situation n'a jamais été aussi explosive, compte tenu des effectifs qui vont devoir être accueillis dans les classes

et de la liquidation du vivier de remplaçants formés et opérationnels susceptibles d'intervenir en cas de besoin. A moins que l'objectif ne soit d'accélérer la désaffectation de l'école publique au profit du privé...

Côté enseignants, les conditions d'entrée dans le métier se sont particulièrement dégradées à la rentrée 2010. On a vu les seize mille jeunes enseignants stagiaires (niveau bac plus cinq) qui ont réussi le concours au printemps 2010 être parachutés dans les classes, à temps complet, sans formation. Avant, ils passaient le concours à niveau bac plus trois ou bac plus quatre et devenaient stagiaires salariés, ne passant que huit heures en responsabilité en classe, le reste de leur temps étant consacré à leur formation.

L'année scolaire 2010-2011 a été ponctuée de mobilisations de ces jeunes stagiaires souvent dépassés par l'ampleur de leur tâche. Nombre d'entre eux n'ont bénéficié d'aucun soutien dans leurs premiers pas dans le métier, si ce n'est un «*kit de survie*» de trois à cinq jours de formation-information sur la tenue de classe, non rémunéré, à la fin août. Certains ont connu de grandes difficultés, d'autant que l'interdiction de les affecter à des postes difficiles ou de préparation à des examens n'a pas toujours été respectée. Une partie d'entre eux a même démissionné, et d'autres pourraient se voir sanctionnés par l'administration pour ne pas avoir été «*à la hauteur*». Même au sein du ministère, une étude confirme ainsi «*la chute du projet de devenir enseignant*»: «*Ce projet n'est plus partagé que par 12% des inscrits en licence, soit une baisse de 11 points par rapport à*...

RENTRÉE 2011 FIN DE PARCOURS POUR LE COLLÈGE UNIQUE?

... *il y a six ans.* Dans certaines académies, comme à Créteil, les syndicats se font le relais de chiffres beaucoup plus alarmants : cette année, les master 1 des filières destinées à l'enseignement comptent 55 % d'inscrits en moins. Même désaffection constatée aux concours de ce printemps où, dans certaines disciplines, les admis à l'oral sont moins nombreux que les postes offerts – par ailleurs eux-mêmes à la baisse de 25 à 40%. C'est le cas aux Capes de lettres classiques ou d'éducation musicale. Les admissibles sont à peine plus nombreux que les postes offerts dans deux disciplines pour le moins stratégiques, les mathématiques et les lettres modernes...

Les circulaires du mois de mai sur la formation des stagiaires se satisfont pourtant des « *bonnes pratiques observées* » et les confirment pour la prochaine rentrée. Avec de nouvelles expérimentations dans une trentaine d'universités pour améliorer un dispositif censé, rappelons-le, répondre à la promesse de « *revaloriser le métier d'enseignant* » : dans le cadre de la « *maîtrisation des formations enseignantes* », les titulaires de master 1 pourront postuler à des Cdd de trois à six heures de cours hebdomadaires (pour 600 euros maximum de salaire mensuel). Une façon plus ou moins élégante de permettre à certains étudiants triés sur le volet de gagner un peu d'argent en mettant un pied dans le métier – tout en permettant à l'administration de bénéficier à bas prix du vivier qui lui manque cruellement après des suppressions massives de postes.

Le ministère encourage par ailleurs les rectors, voire les chefs d'établissement, à embaucher des non-titulaires comme vacataires (moins de six heures) ou des contractuels en Cdd pour boucher les trous. Ainsi fut fait, le 26 mai à Paris, en collaboration avec Pôle emploi ! Manifestement, il suffirait d'être titulaire d'une licence pour être jugé capable de se trouver parachuté en urgence devant une classe d'une trentaine d'enfants..., cela va sans dire, avec un statut précaire, aucune maîtrise de son emploi du temps ou de sa mobilité et un salaire inférieur aux personnels statutaires. Tout cela en plein processus de régularisation des milliers de précaires travaillant déjà dans l'Éducation nationale – qui représentent l'équivalent de vingt-cinq mille temps pleins !

C'est dire la haute estime de ce gouvernement pour les élèves, pour le métier d'enseignant et pour les enjeux d'éducation posés à notre société. Alors, si le ministère mise sur « *l'avenir* », comme le dit sa publicité..., les autres n'ont plus qu'à compter sur la mobilisation. Nous y reviendrons assurément en septembre. ▶

Valérie GÉRAUD

DANS LA PLUS PURE LANGUE DE BOIS, LE MINISTÈRE AFFICHE SUR SON SITE SES PRIORITÉS POUR LA RENTRÉE 2011 : « AMÉLIORER LES RÉSULTATS DES ÉLÈVES ET LE CLIMAT SCOLAIRE, MIEUX ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS, PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS. »

Traduction dans les actes : outre les multiples mesures ayant abouti à la dégradation des conditions d'enseignement, le gouvernement avance dans la mise en adéquation avec son véritable credo idéologique : halte à la démocratisation de l'accès aux études secondaires et supérieures. Sous couvert d'un discours positif, « *différencier* » ou « *personnaliser* » les parcours, le ministère lance en effet des « *expérimentations* » dans les collèges à la rentrée, qui constituent autant de renoncements et d'attaques à l'idée



DENIS LAMBERT / MAXPPP

L'alternance en entreprise à partir de 14 ans ?

que tout enfant aurait droit jusqu'à ses seize ans à l'égalité d'accès au savoir et aux enseignements. Ainsi, une évaluation des collégiens à la fin de la 5^e serait mise en place afin d'orienter les plus fragiles vers des « *classes préparatoires professionnelles* » en 4^e ou en 3^e, selon leur âge. Car, parallèlement, le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) serait ouvert aux jeunes, non plus dès quinze ans, mais à terme dès quatorze ans, c'est en tout cas ce que prônent avec insistance l'Ump et la Cgpm. Alors que les parcours dérogatoires se multiplient déjà dès le collège, accentuant le tri social au détriment des enfants des classes les moins privilégiées, l'officialisation de ces parcours constituerait un recul sans précédent par rapport à l'objectif, certes pas toujours atteint, d'élever le plus grand nombre possible d'enfants à un niveau de formation. « *Le collège unique est mis en accusation sans avoir eu les moyens d'exister* », souligne la Cgt Educ' action, qui rappelle par ailleurs « *son opposition totale au développement effréné de l'apprentissage, en concurrence directe avec l'enseignement professionnel public* ». Alors que des fonds publics considérables sont investis pour encourager l'aide aux entreprises accueillant des apprentis, le Conseil supérieur de l'Éducation a modifié, au début mai, en faveur des Cfa privés et au détriment de l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, la répartition de la taxe d'apprentissage. Un deuxième texte assouplit les exigences d'expérience professionnelle à l'égard des maîtres d'apprentissage, ce alors même que certaines organisations patronales craignent la baisse des exigences dans les formations. Mais il faut croire que les financements disponibles et le vivier de main-d'œuvre à bas coût susceptible d'être sollicité semblent suffisamment attractifs pour intéresser la majorité des entreprises. Pas sûr, pourtant, qu'exfiltrer les collégiens en difficulté vers une formation par apprentissage leur garantisse un bagage et un avenir professionnel sur le long terme. V.G.

Du nouveau Quai de l'Horloge!

La jurisprudence, source essentielle du droit, apporte de nouvelles précisions sur les avantages catégoriels; des décisions importantes étaient attendues concernant le temps de travail.

Michel CHAPUIS

AVANTAGES CATÉGORIELS

Par deux arrêts du 8 juin 2011 (décisions de principe avec publication au Rapport annuel de la Cour de cassation), la chambre sociale de la Cour de cassation a précisé les conditions de mise en œuvre du principe d'égalité de traitement au regard de stipulations conventionnelles de branche: «*La seule différence de catégorie professionnelle ne saurait en elle-même justifier, pour l'attribution d'un avantage, une différence de traitement, résultant d'un accord collectif, entre les salariés placés dans une situation identique au regard dudit avantage, cette différence devant reposer sur des raisons objectives dont le juge doit contrôler concrètement la réalité et la pertinence.*

» *Repose sur une raison objective et pertinente la stipulation d'un accord collectif qui fonde une différence de traitement sur une différence de catégorie professionnelle, dès lors que cette différence de traitement a pour objet ou pour but de prendre en compte les spécificités de la situation des salariés relevant d'une catégorie déterminée, tenant notamment aux conditions d'exercice des fonctions, à l'évolution de carrière ou aux modalités de rémunération* (1). »

La chambre sociale de la Cour de cassation avait jugé, le 20 février 2008 (affaire dite des «tickets restaurant»), le 1^{er} juillet 2009 (2), ainsi que le 8 juin 2010 (au sujet des primes de treizième mois), que la seule différence de catégorie professionnelle ne pouvait justifier une différence de traitement entre des salariés placés dans une situation identique au regard de l'avantage en cause, que celui-ci ait été institué unilatéralement par l'employeur ou soit le fruit de la négociation collective.

Sans remettre en cause le principe du contrôle incombant au juge dans la mise en œuvre du principe d'égalité, ces arrêts s'efforcent toutefois d'en circonscrire les contours lorsque l'inégalité résulte de l'application de dispositions conventionnelles de branche. La chambre sociale

Bibliographie

- Daniel Boulmier, *Conseil de prud'hommes. Agir et réagir au procès prud'homal*, Lamy, collection Axe Droit, Paris, 2011, 494 pages, 45 euros.
- Michel Miné et Daniel Marchand, *Le Droit du travail en pratique*, Editions d'Organisation, Paris, 2011, 637 pages, 32 euros.

admet dans cette hypothèse que la différence de traitement puisse être justifiée par une différence de catégorie professionnelle, dès lors qu'elle a pour but de prendre en compte, notamment, les spécificités des conditions d'exercice des fonctions des uns et des autres, l'évolution de leurs carrières respectives ou les modalités de leurs rémunérations. Il s'agira pour les juges de procéder aux recherches utiles pour vérifier que tel ou tel traitement catégoriel différencié institué conventionnellement est justifié par une raison objective et pertinente.

La chambre sociale de la Cour de cassation réaffirme le principe d'égalité que les partenaires sociaux doivent mettre en œuvre et admet l'existence d'avantages catégoriels issus d'un accord collectif, sous réserve qu'ils respectent ce principe; elle donne la marche à suivre pour vérifier si ces avantages catégoriels, de toute nature, sont licites (la différence de traitement doit être justifiée notamment par «*les conditions d'exercice des fonctions*»). Cette exigence en matière d'égalité de traitement concerne le droit du travail et également la protection sociale complémentaire (maladie, décès...). Les partenaires sociaux peuvent utilement réviser les accords collectifs pour supprimer les différences de traitement non justifiées. Ainsi, par un avenant du 30 novembre 2010 relatif à la prévoyance, les partenaires sociaux dans la branche de la métallurgie ont décidé que: «*L'employeur met en place, en faveur des mensuels ayant plus d'un an d'ancienneté, [...] un régime de prévoyance comportant prioritairement une garantie décès. Cette*

garantie décès peut inclure le versement d'un capital en cas de décès ou, par anticipation, en cas d'invalidité de troisième catégorie reconnue par la Sécurité sociale et/ou le versement d'une rente éducation aux enfants à charge.»

ASTREINTES

Lors de l'audience du 8 juin 2011, une affaire d'astreinte a été examinée. Le salarié demande la transmission d'une Qpc (question prioritaire de constitutionnalité) avec l'objectif de faire invalider par le Conseil constitutionnel la loi qui permet à l'entreprise de placer le salarié en astreinte pendant son temps de repos (3), sans garanties suffisantes (4).

Dans la décision du Comité européen des droits sociaux, rendue publique le 14 janvier 2011, à la suite de la plainte de la Cgt, il est affirmé que la loi française n'est pas conforme à la Charte sociale européenne révisée du fait des astreintes pendant le temps de repos. L'avocat général a invité la Cour à transmettre la Qpc au Conseil constitutionnel. Délibéré au 22 juin.

FORFAITS-JOURS

Lors de l'audience du 8 juin 2011, une affaire de forfaits-jours a été examinée. Le salarié réclame le paiement d'heures supplémentaires et le versement d'une prime. Mais il ne conteste pas la validité du forfait-jour (notamment au regard de la décision, rendue publique le 14 janvier 2011, du Comité européen des droits sociaux, à la suite de la plainte de la Cgt, affirmant que la loi française n'est pas conforme à la Charte sociale européenne révisée du fait des durées excessives de travail et de l'absence de paiement d'heures supplémentaires pour les salariés en forfaits-jours). Délibéré au 29 juin. ▶

(1) Soc., 8 juin 2011, la société Novartis Pharma, la convention collective de l'industrie pharmaceutique, au sujet de la prime d'ancienneté conventionnelle.
Soc., 8 juin 2011, la société Sopafom, la convention collective régionale du bâtiment et des travaux publics de la région parisienne, au sujet de l'indemnité compensatrice de préavis et de l'indemnité de licenciement.

(2) M. Pain c/ S^u DhI, affaire concernant une semaine de congés payés.

(3) Art. L.3121-6 du Code du travail.

(4) Art. R.3121-52 du Code du travail.

Fonction publique française Les règles de recrutement et d'accueil des ressortissants européens

Dans la fonction publique française, seuls les emplois dits de souveraineté sont exclusivement réservés aux ressortissants nationaux, dans le respect des prescriptions communautaires.

Edoardo MARQUÈS

L'article 5 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983

pose un principe général d'ouverture de la fonction publique française à tous les ressortissants communautaires en leur permettant d'accéder, dans les conditions prévues au statut général, à tous les corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique. L'article 5 *quater* de cette même loi prévoit, quant à lui, l'accueil en détachement des agents qui relèvent d'autres fonctions publiques européennes. Seuls les emplois dits de souveraineté sont exclusivement réservés aux ressortissants nationaux, dans le respect des prescriptions communautaires ⁽¹⁾.

Sont concernés par cette ouverture les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne (UE), les ressortissants des Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen autres que ceux membres par ailleurs de l'UE, soit l'Islande, le Lichtenstein et la Norvège, ainsi que les ressortissants de la Confédération helvétique, de la principauté de Monaco et de la principauté d'Andorre.

Depuis la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, les concours internes de la fonction publique sont ouverts aux ressortissants communautaires, dans les mêmes conditions que pour les candidats issus des administrations françaises. Dans ce contexte, le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française rappelle les voies d'accès à la fonction publique française, y compris le concours interne, et les modalités d'accueil y afférentes. Ce décret rassemble l'ensemble des règles auparavant fixées par six décrets dis-

tincts relatifs à l'accueil en détachement ⁽²⁾ et au classement ⁽³⁾ pour chacune des trois fonctions publiques et abroge donc ces derniers.

Les dispositions du décret du 22 mars 2010 ont donc pour objectif d'assurer l'effectivité des principes communautaires de non-discrimination en raison de la nationalité et de libre circulation des travailleurs prévus par le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ⁽⁴⁾. Les ressortissants communautaires doivent pouvoir accéder à la fonction publique française et y construire leur parcours professionnel dans les mêmes conditions que les nationaux.

A. – Le détachement

Le détachement est ouvert à tout ressortissant communautaire qui a la qualité de fonctionnaire au sens de l'article 5 *quater* de la loi du 13 juillet 1983. En conséquence, peut bénéficier d'un détachement dans un corps ou cadre d'emplois de la fonction publique le ressortissant communautaire qui a la qualité de fonctionnaire dans son Etat membre d'origine ou qui occupe ou a occupé un emploi dans le service public ou assimilé d'un Etat membre autre que la France.

Le détachement peut donc être ouvert à des agents régis par un statut de droit privé ou des dispositions contractuelles, ainsi qu'à des agents relevant d'organismes de droit privé dès lors que ces agents sont en charge d'une mission de service public ou que l'organisme relève d'un secteur assimilé comme tel dans leur Etat membre. En effet, dans la mesure où la notion de fonctionnaire ainsi que le périmètre que recouvre la fonction publique diffèrent selon les Etats membres, il importe que le détachement puisse être proposé à toute personne se trouvant dans une situation équivalente à celle des fonctionnaires nationaux susceptibles d'en bénéficier.

(1) Un emploi ne peut être fermé aux ressortissants communautaires qu'à la condition que les prérogatives de puissance publique liées à cet emploi soient effectivement exercées de façon habituelle et ne représentent pas une part très réduite des activités (Cjce, 30 septembre 2003, affaires C-405/01 et C-47/02).

(2) Décrets n° 2002-759 du 2 mai 2002, n° 2003-672 du 22 juillet 2003 et n° 2004-449 du 24 mai 2004.

(3) Décrets n° 2002-1294 du 24 octobre 2002, n° 2003-673 du 22 juillet 2003 et n° 2004-448 du 24 mai 2004.

(4) Articles 18 et 45, anciens articles 12 et 39 du traité instituant la Communauté européenne.

Les règles propres au détachement, telles que fixées par les décrets relatifs aux positions statutaires dans les trois fonctions publiques ⁽⁵⁾, sont applicables aux ressortissants communautaires ainsi détachés, tout comme les mesures nouvelles introduites par la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique :

- ouverture de l'ensemble des corps et cadres d'emplois au détachement et à l'intégration, nonobstant l'absence de dispositions ou de toute disposition contraire prévues par les statuts particuliers ;
- rémunération par l'administration d'accueil et affiliation aux régimes de protection sociale et de retraite régissant la fonction exercée dans le cadre du détachement ;
- droit à l'intégration au-delà d'une période de cinq ans de détachement.

Cette application du droit commun du détachement s'effectue toutefois, selon les termes de l'article 7 du décret du 22 mars 2010, « sous réserve des dispositions prévues par le présent décret » :

- à noter que tous les corps et cadres d'emplois de la fonction publique sont accessibles par la voie du détachement aux ressortissants communautaires qui ont la qualité de fonctionnaire au sens de l'article 5 *quater* précité, à l'exception des emplois dits de souveraineté (aliéna 2 de l'article 1^{er} du décret du 22 mars 2010) ;
- les conditions statutaires à respecter pour un détachement posées par l'article 13 *bis* de la loi 13 juillet 1983 ⁽⁶⁾, dans sa rédaction issue de la loi du 3 août 2009, sont adaptées au cas spécifique des ressortissants communautaires (article 6 du décret du 22 mars 2010). Ainsi, l'équivalence de niveau entre l'emploi précédemment occupé et celui d'accueil, en tenant compte de l'expérience professionnelle acquise dans la fonction publique d'un ou de plusieurs Etats membres de l'UE (ou assimilés), doit être prise en compte. Les fonctions précédemment occupées doivent être comparées au regard de leur nature, c'est-à-dire de ce qui les caractérise de manière générale et du type d'activités ou de responsabilités qui les sous-tendent ;
- s'agissant de l'intégration directe prévue par l'article 1^{er} de la loi du 3 août 2009, cette dernière n'est pas applicable en l'espèce (article 5 dudit décret).

B. – Le concours interne

L'ouverture des concours internes aux ressortissants communautaires est prévue par les articles 19 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et 29 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986. Cette mesure est d'application directe et ne nécessite donc pas de modification des statuts particuliers pour produire ses effets.

Dans le respect du principe communautaire de non-discrimination en raison de la nationalité

précédemment évoqué, les ressortissants communautaires peuvent se soumettre aux concours internes, dans les conditions de droit commun propres à chaque concours et dans les mêmes conditions que les candidats issus des administrations françaises, en faisant valoir les services accomplis, notamment dans l'administration de l'Etat membre d'origine. Le cas échéant, ils devront aussi justifier, comme les candidats nationaux, d'une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers.

Les dispositions législatives précitées n'exigent pas des ressortissants communautaires candidats qu'ils soient encore en fonction dans leur Etat membre d'origine à la date d'ouverture du concours, contrairement aux ressortissants nationaux.

Les services organisateurs de concours devront apprécier l'équivalence des services accomplis dans un Etat membre autre que la France, en fonction de la durée et de la nature de ceux-ci, au regard des conditions requises pour des fonctionnaires et, le cas échéant, des agents non titulaires, pour pouvoir présenter le concours visé.

C. – Le classement dans le corps ou cadre d'emplois d'accueil

La prise en compte des services accomplis dans un Etat membre de l'UE ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Eee par les agents qui rejoignent la fonction publique française par concours ou dans le cadre d'un détachement est une obligation pour l'administration, comme le rappelle régulièrement la jurisprudence communautaire. Ainsi, dans l'affaire C-371/04 du 26 octobre 2006, la Cjce a considéré que : « *En ne prenant pas en compte l'expérience professionnelle et l'ancienneté acquises dans l'exercice d'une activité comparable au sein d'une administration publique d'un autre Etat membre par le travailleur communautaire employé dans la fonction publique italienne, la République italienne a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu des articles 39 CE et 7, paragraphe 1, du règlement (Cee) n° 1612/68 du Conseil, du 15 octobre 1968, relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté.* »

L'article 9 du décret du 22 mars 2010 prévoit donc que « les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen sont classés dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi selon les règles de prise en compte des services antérieurs fixées par les dispositions statutaires régissant ce corps, ce cadre d'emplois ou cet emploi ». Dans ce cadre, sont également pris en compte les services accomplis en Suisse et dans les principautés d'Andorre et de Monaco. La prise en compte de ces services peut intervenir postérieurement à l'entrée dans le corps ou cadre d'emplois. ◀

(5) Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985, décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, décret n° 88-976 du 13 octobre 1988.

(6) « Le détachement [...] s'effectue entre corps et cadres d'emplois appartenant à la même catégorie et de niveau comparable, apprécié au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions. »

LOUVRE/ EXPOSITIONS

DANS LES PETITS PAPIERS D'UNE FOULE D'ARTISTES



© MUSEES DE STRASBOURG

Jean-Frédéric Oberlin (1740-1826), « Huit Portraits masculins et féminins en silhouette » (détail), Strasbourg, Musée alsacien.

Le musée du Louvre, caverne d'Ali Baba aux trésors inépuisables, ne cesse d'inventer des manifestations originales afin de les magnifier. C'est ainsi qu'a lieu l'exposition « Le papier à l'œuvre », organisée naturellement – pour ainsi dire – avec la maison Canson, qui règne depuis beau temps sur ce domaine. Soixante-dix œuvres sur papier de quelque cinquante artistes (actifs entre le xv^e et le xx^e siècle) ont été extraites des fonds parisiens du département des arts graphiques du musée du Louvre, du musée d'Orsay, du Musée national d'art moderne et de ceux de diverses collections françaises. Divisée en cinq sections (Papiers et couleurs ; Papiers assemblés, papiers multipliés ; Papiers fortuits, papiers élus ; Transfert et transparences ; Papiers magnifiés, papiers martyrisés) l'exposition s'attache aux rapprochements entre anciens et modernes et à l'extrême diversité des partis pris techniques et esthétiques. Botticelli comme Edgar Degas ou le « conceptuel » américain Robert Barry présentent le papier rose ; Rubens agrandit sa feuille en y collant d'autres morceaux ; de Rembrandt à Picasso, en passant par Piranèse, Van Gogh, Seurat, Cézanne et Maillol, etc., le papier peut être de hasard ou scrupuleusement choisi ; calque, décalque et perforation du support ne datent pas d'hier, tandis qu'au xx^e siècle (de Jean Arp à Jacques Villèle, de François Rouan à Claude Viallat, d'Eduardo Chillida à Christian Jaccard, entre autres) on peut sublimer la beauté du matériau comme on peut le mutiler, sinon le détruire en partie. Enfin, *le Blanc, c'est la nuit*, dessin inédit de Dominique de Beir spécialement conçu pour l'occasion, joue avec la lumière en transparence. Il est placé devant la fenêtre face à l'entrée de la salle de la Chapelle.

Stéphane HARCOURT

• JUSQU'AU 5 SEPTEMBRE, AILE SULLY, SALLE DE LA CHAPELLE.

CHAILLOT/ DANSE

MIKHAIL BARYSHNIKOV EST À L'AFFICHE

On s'y prend d'avance, car il s'agit d'un événement : la venue du danseur Mikhaïl Baryshnikov dans un spectacle alliant la danse, le théâtre, la musique et la vidéo, intitulé *In Paris*, d'après une nouvelle d'Ivan Bounine (1870-1953), mise en scène de Dimitri Krylov. La distribution compte aussi Anna Sinyakina, Tei Blow, Polina Blutko, Maria Gulik, Maxim Maminov et l'ensemble du Laboratory que dirige Dimitri Krymov. Deux émigrants russes se rencontrent à Paris en 1930 : lui est ancien général de l'armée blanche, elle une jeune femme de loin sa cadette. Leur temps est compté... Né à Riga (Lettonie, alors dans l'Urss), Baryshnikov fut à dix-huit ans l'un des plus brillants solistes du Kirov. En 1974, il « choisit la liberté » et œuvre depuis avec les meilleurs chorégraphes contemporains.

• DU 8 AU 17 SEPTEMBRE, LES ÉTÉS DE LA DANSE, 47, RUE BERGER, 75011 PARIS, TÉL. : 01 42 68 22 14, <WWW.LESETESDELADANSE.COM>.

SORTIES FILMS

La conquête

XAVIER DURRINGER (FR.)

Pour la première fois, un film sur l'arrivée au pouvoir d'un président de la République en exercice. Denis Podalydès tient le rôle de Nicolas Sarkozy avec maestria, en cherchant la ressemblance intérieure. Distribution d'excellence et regard subtilement satirique sur le monde sans pitié de la politique.

Le gamin au vélo

LES FRÈRES DARDENNE (BELG.)

Une œuvre magistrale de plus à l'actif de Luc et Jean-Pierre Dardenne qui, cette fois, s'attaquent à un sujet bateau en même temps que délicat à traiter : un garçon de douze ans, repoussé par son père et soudain en risque de dérive, acceptera-t-il l'aide et l'affection d'une jeune femme de bonne volonté ? Un film fort et beau.

Prud'hommes

STÉPHANE GOËL (FR.)

En introduisant des caméras au sein de l'institution des prud'hommes, le réalisateur entend témoigner des conflits entre employeurs et employés, à la façon dont Raymond Depardon, par exemple, le fit jadis dans l'institution judiciaire.

Une séparation

ASGHAR FARHADI (IRAN)

Deux époux décident de se séparer. Elle veut gagner l'étranger. Lui ne veut pas quitter son père atteint de la maladie d'Alzheimer. Il est obligé d'engager une aide à domicile pour s'en occuper... Une œuvre d'envergure, de la part d'un de ces cinéastes d'Iran en danger d'être muselés.

FONDATION CARTIER/ VAODOU DES STATUES QUI FONT LE LIEN AVEC LE MONDE DES ESPRITS



Sculpture vaudou Fon (détail), Bénin.
Bois, patine sacrificielle, 43 x 14 x 11 cm.
Courtesy Robert T. Wall family.

Jacques Kerchache (1942-2001), explorateur et expert autodidacte, célèbre pour sa connaissance des arts premiers acquise lors de nombreux voyages en Afrique, en Amérique centrale et en Amérique du Sud, est au cœur de l'exposition « Vaudou », qui regroupe, à la Fondation Cartier, une centaine de sculptures traditionnelles d'Afrique occidentale ayant trait à ce culte religieux ancien et à une tradition philosophique originaire de la « côte des Esclaves ». Le vaudou est encore pratiqué de la côte du Togo à l'ouest du Nigeria, et l'on sait qu'il a essaimé en Haïti et au Brésil. La cosmogonie vaudoue s'organise autour d'esprits et de figures d'essence divine, suivant une hiérarchie allant des divinités majeures – qui régissent la société et les forces de la nature – aux divinités des ruisseaux, des arbres et des rochers. Les adeptes pensent qu'il y a un lien entre le monde visible des vivants et celui, invisible, des esprits et que ces mondes peuvent communiquer par le sacrifice, la prière, la possession et la divination. S.H.

• JUSQU'AU 25 SEPTEMBRE, FONDATION CARTIER – 261, BOULEVARD RASPAIL, 75014 PARIS, TÉL. : 01 42 18 56 50.

BUSSANG/ THÉÂTRE UNE TRAGI-COMÉDIE INDUSTRIELLE

Au Théâtre du Peuple-Maurice Pottecher, on jouera cet été *le Brame des biches*, un texte de Marion Aubert, dans une mise en scène de Pierre Guillois. Près de quarante acteurs et figurants, professionnels et amateurs, interprètent cette histoire que l'on nous annonce comme une « *tragi-comédie industrielle* ». Voici, en bref, ce que l'on nous en dit en préalable : « *Tandis que les ouvriers triment, Mathilde, l'épouse du grand manufacturier, s'ennuie. Alors que les bourgeois s'adonnent à l'adultère, Clara l'ouvrière voit sa pauvre vie se dévider comme une bobine. En 1890, à l'âge d'or de l'industrie textile dans les Vosges, les grèves éclatent, l'amour s'ébat, la vie déborde au milieu d'une misère sans nom...* »

• CE SERA DU 14 AU 31 JUILLET ET DU 4 AU 27 AOÛT, AU THÉÂTRE DU PEUPLE, 40, RUE DU THÉÂTRE, BP 03, 88540 BUSSANG, TÉL. RÉS. : 03 29 61 50 48, <WWW.THEATREDUPEUPLE.COM>.

MARSEILLE/ EXPOSITION QUAND L'ORIENT FASCINE L'ART OCCIDENTAL



© J. FAUJOUR / MUSEE GIRODET, MONTARGIS

Anne-Louis Girodet (1767-1824), « *Portrait de Mustapha* », 1819, huile sur toile, 56 x 46 cm, Montargis, musée Girodet.

L'exposition « L'Orientalisme en Europe: de Delacroix à Matisse » propose plus de cent vingt œuvres, peintures et sculptures, provenant des plus grandes institutions internationales et de collections particulières : des chefs-d'œuvre d'artistes français (Ingres, Delacroix, Fromentin, Gérôme), anglais, allemands, belges, espagnols et italiens. Enfin Renoir, Matisse, Kandinsky, Klee et Macke illustrent l'orientalisme moderniste. Cela préfigure les grands rendez-vous de Marseille capitale européenne de la Culture en 2013.

• DU 28 MAI AU 28 AOÛT 2011, CENTRE DE LA VIEILLE CHARITÉ – 2, RUE DE LA CHARITÉ, 13002 MARSEILLE, RENSEIGNEMENTS ET ACHAT DE BILLETS SUR <WWW.RMN.FR>.

AVIGNON/ MAISON JEAN-VILAR QUARANTE ANS APRÈS

L'année 2012, quant aux « célébrations nationales », sera notamment celle du centenaire de la naissance de Jean Vilar (1912-1971). La Maison Jean-Vilar, sise à Avignon, lui rend hommage dès le 6 juillet et durant tout le festival de théâtre dont il fut l'inventeur. Ce jour-là, donc, à 18 heures, ce sera l'inauguration de l'installation permanente des collections de l'Association Jean-Vilar (maquettes de costumes, manuscrits, lettres, affiches, photos, etc.). Le 11 juillet, depuis 19 heures et jusqu'au lendemain, lectures et performances *non-stop* par plus de deux cents participants. Enfin, signalons la parution du n° 111 des *Cahiers Jean-Vilar* (128 pages, 7,50 euros Ttc franco de port).

• ASSOCIATION JEAN-VILAR – 8, RUE DE MONS, 84000 AVIGNON, TÉL. : 04 90 86 59 64, <CONTACT@MAISONJEANVILAR.ORG>, <WWW.MAISONJEANVILAR.ORG>.

EXPOSITION

UN REGARD NOUVEAU SUR L'ART COMPLEXE D'ÉDOUARD MANET

AU MUSÉE D'ORSAY ⁽¹⁾, QUELQUE DEUX CENTS ŒUVRES, DONT CERTAINES PEU CONNUES, PERMETTENT DE SE FAIRE UNE AUTRE IDÉE DE CELUI QUI, FRÔLANT L'IMPRESSIONNISME, NE RENONÇA JAMAIS À ÊTRE UN PEINTRE D'HISTOIRE.

L'histoire de l'art ne cesse de changer de focale. D'une telle affirmation un exemple supplémentaire nous est donné avec cette exposition Manet au musée d'Orsay, au cours de laquelle Stéphane Guégan, qui en est le commissaire, s'attache à démontrer, en faisant litière de maints poncifs, com-

bien celui à qui l'on doit *le Déjeuner sur l'herbe* en 1863 et *Olympia* la même année – entre autres toiles qui ont révolutionné la peinture française – fut exactement « moderne » au sens où l'entendaient ceux qui furent ses écrivains amis et farouches défenseurs, successivement Charles

Baudelaire, Emile Zola et Stéphane Mallarmé. Il y a pire – n'est-ce pas? – comme comité de soutien. Ainsi, ce serait à Manet bien plus qu'à Constantin Guys que colle-rerait la définition baudelairienne de « *peintre de la vie moderne* ». Les organisateurs de l'exposition, laquelle réunit quelque deux cents œuvres, pas seulement de Manet mais aussi de ses contemporains à titre de comparaison, insistent donc sur le choix initial de « *la vie présente* » effectué par l'artiste une bonne fois pour toutes et lui tenant lieu « *de sujet de prédilection, de champ d'action et de stratégie de conquête* », ainsi que l'écrit Stéphane Guégan dans *Manet. L'héroïsme de la vie moderne*, petit ouvrage hors série de la collection « Découvertes » de Gallimard coédité avec Orsay (48 pages, 8,40 euros, nombreuses illustrations). Ainsi, en vingt ans seulement – soit

du Salon des Refusés en 1863 jusqu'à sa mort à cause de la syphilis –, Edouard Manet (1832-1883), à l'affût de son époque, en dégagera la poésie singulière en cherchant à lui inventer une forme, agissant de la sorte, sans peur, sur l'œil et la conscience de ses contemporains.

Républicain sans réserve jusqu'à son dernier souffle

Manet naît à Paris le 23 janvier 1832. Son père est un haut fonctionnaire du ministère de la Justice. En tant qu'aîné de la famille, le jeune Edouard devrait faire du droit mais, dès 1844, il fréquente assidûment le Louvre, souvent avec son ami Antonin Proust, qui sera plus tard ministre des Beaux-Arts et prononcera, le lundi 30 avril 1883, au cimetière de Passy, le discours d'adieu à son ancien condisciple de collègue. Manet veut naviguer. En 1848, premier échec au concours d'entrée à Navale. En décembre de cette année-là, il s'embarque néanmoins sur un navire école, en qualité de pilotin, pour Rio de Janeiro; 1848, c'est surtout la fin de la monarchie de Juillet et la proclamation, le 25 février, de la Deuxième République. Manet, jusqu'à son dernier souffle, demeurera républicain sans réserve. En 1849, il rencontre Suzanne Leenhoff, de nationalité hollandaise et qui joue du piano. Elle deviendra son



Edouard Manet, « Lola de Valence », 1862, huile sur toile, 123 x 92 cm, Paris, Musée d'Orsay.

© MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN / PATRICE SCHMIDT

© MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN / PATRICE SCHMIDT

(1) Jusqu'au 3 juillet, niveau 0, tél. : 04 40 49 48 14, <www.musee-orsay.fr>.



Edouard Manet, «La Seine à Argenteuil», 1874, huile sur toile, 62,3 x 103 cm, Londres, The Courtauld Gallery.

Il fut exactement moderne au sens où l'entendaient ceux qui furent ses écrivains amis et farouches défenseurs, successivement Charles Baudelaire, Emile Zola et Stéphane Mallarmé.

épouse. En 1850, à l'âge de dix-huit ans, il entre comme élève dans l'atelier de Thomas Couture, dans lequel il restera six ans. Couture, après son grand tableau intitulé *les Romains de la décadence* (1847), est alors considéré comme le successeur de Gros et de Géricault, en plus académique, dirait-on. Peintre d'histoire en tout cas. En témoigne sur les cimaises son esquisse sur *l'Enrôlement des volontaires de 1792* (vers 1848). L'un des mérites de l'exposition est de souligner d'emblée (la visite s'établit suivant la chronologie) le cousinage évident entre la manière du maître et celle du disciple à ses débuts, notamment dans le portrait. En 1852 (c'est-à-dire un an après le coup d'Etat du 2 décembre par Louis-Napoléon Bonaparte, qui

voit le premier exil de Victor Hugo en Belgique), Manet se rend à Amsterdam. Il y visite le Rijksmuseum. En 1853, voyages en Allemagne, en Autriche et en Italie (à Venise et Florence, où il copie, aux Offices, des tableaux du Titien et de Lippi). En ...



Edouard Manet, «Berthe Morisot au bouquet de violettes», 1872, huile sur toile, 55 x 40 cm, Paris, musée d'Orsay.

© MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN / PATRICE SCHMIDT

- 1857, année de la publication des *Fleurs du Mal* par Baudelaire, Manet copie Rubens et se rend de nouveau en Italie. En 1859, son *Buveur d'absinthe* est refusé au Salon, malgré l'avis favorable du grand Delacroix. On lui reproche la vulgarité du sujet, la bouteille au sol, l'air hagard du personnage sombre ayant à sa droite la tache verte du verre plein...

Zola: «J'aime les anges du fond, ces enfants aux ailes bleues»

L'amour de l'Espagne – qui est bien dans l'air du temps romantique – et de ses maîtres (entre autres Velázquez et Zurbarán) imprègne sans conteste *le Chanteur espagnol* (autrement dit *le Guitarero*), enfin accepté au Salon en 1861. Il est en effet chez Manet tout une longue phase espagnole, qui culmine en maints chefs-d'œuvre, tel *le Torero mort* de 1964. L'année d'avant, cela avait été le scandale du *Déjeuner sur l'herbe*, présenté, et pour cause, au Salon des Refusés. Quelques mois plus tard, l'inspiration érotique et bohème de cette toile est soudain supplantée, au Salon, par le souffle singulier qui anime *le Christ aux anges*

“On a dit que ce Christ n'était pas un Christ, et j'avoue que cela peut être; pour moi, c'est un cadavre en pleine lumière, avec franchise et rigueur...”

(huile sur toile, 179,4 x 149,9 cm, prêtée par le Metropolitan Museum of Art de New York). Etrange tableau religieux, sur lequel le « Sauveur » apparaît mort, de face, le flanc gauche percé, au rebours de la tradition canonique qui veut que la lance du centurion ait frappé à droite. Et puis d'anges au chevet du Christ il n'est nullement question dans l'Évangile de Jean, texte dont la référence est inscrite sur une pierre en bas à droite. Nouveau scandale. Zola réplique: «*Je retrouve là*

Edouard Manet tout entier, avec les partis pris de son œil et les audaces de sa main. On a dit que ce Christ n'était pas un Christ, et j'avoue que cela peut être; pour moi, c'est un cadavre en pleine lumière, avec franchise et rigueur; et même j'aime les anges du fond, ces enfants aux grandes ailes bleues qui ont une étrangeté si douce et si élégante.» Ce tableau n'est-il pas contemporain du fameux livre de Renan, *Vie de Jésus*, qui dépeignait déjà dans l'Histoire un Christ humain, trop humain? Nombre d'éléments de réflexion émaillent donc la visite, au cours de laquelle on est frappé par la diversité d'inspiration et de facture. De l'espagnolisme strict (*Lola de Valence*, 1862) au sublime tableau d'histoire (*L'Exécution de Maximilien* de 1867), du flirt délicat avec la touche impressionniste (*la Seine à Argenteuil* de 1874), de ses tendres visages de femmes (*Berthe Morisot*, entre tant d'autres) à ses austères natures mortes (devant *l'Asperge*, 1880, huile sur toile, 16,5 x 21 cm, on songe irrésistiblement à Chardin), de ses savantissimes bouquets de fleurs à ses visions bouleversantes de la Semaine sanglante, on s'aperçoit que ce moderne à tout crin sut être d'abord, et en même temps, le fastueux héritier de ceux qui le précédèrent.

Antoine SARRAZIN

Edouard Manet, «Stéphane Mallarmé», 1876, huile sur toile, 27,5 x 36 cm, Paris, musée d'Orsay.



© MUSÉE D'ORSAY, DIST. RMN / PATRICE SCHMIDT

Anniversaire

La jeune révélation aux minois et sourire d'enfant, sous son ample chevelure d'un noir de jais, lauréate des concours internationaux de Genève et Busoni en 1957 puis du prix Chopin de Varsovie en 1965, vient de souffler, en mai dernier, ses soixante-dix bougies! Et les bacs des disquaires sont pleins de ses enregistrements, qui ont le plus souvent fait l'actualité. Mais s'il fallait choisir un volume pour avoir «son» Argerich dans sa discothèque? Alors, ce serait «The Art of Martha Argerich», somptueux livre-album de cent vingt pages, proposé par DG, son éditeur depuis les débuts, et rédigé par Olivier Bellamy. L'ensemble de sa carrière y est retracé chronologiquement, le premier CD correspondant aux années 1962 à 1977, le deuxième aux années 1977 à 1986, le troisième menant de 1990 à 2009, après une interruption volontaire des médias. On y retrouve son répertoire de prédilection, de Mozart à Bartók et Lutoslawski, en passant, bien sûr, par ses fabuleux Chopin, Schumann, Liszt, Tchaïkovski, Rachmaninov, Prokofiev, Ravel..., par cette musique souvent romantique vers laquelle l'a poussée son flamboyant tempérament argentin. Des extraits de concertos, mais aussi la musique de chambre qu'elle a affectionnée de plus en plus et qu'elle a partagée avec ses musiciens préférés, Gidon Kremer, Mischa Maisky, Yuri Bashmet... Et, pour les inconditionnels, Emi propose de son côté trois coffrets thématiques, les concertos, le piano solo et en duo, la musique de chambre, ainsi qu'une compilation, «The Sound of Martha Argerich»!...

- "THE ART OF MARTHA ARGERICH", 3 CD DG, ÉDITION LIMITÉE, 19,99 EUROS.
- "SOLOS ET DUOS", 6 CD EMI, 16,77 EUROS • "MUSIQUE DE CHAMBRE", 8 CD EMI, 20,26 EUROS • "CONCERTOS", 4 CD EMI, 20,26 EUROS • "THE SOUND OF MARTHA ARGERICH", 3 CD EMI, 17,84 EUROS.

POULENC

Anima Eterna Brugge

Ce disque est un rayon de soleil. Il restitue magnifiquement la personnalité du Poulenc des années 1930, un Poulenc qui fréquente les salons mondains, satisfait de ses dernières compositions, dont il dira plus tard qu'elles l'ont fait «*entrer dans sa grande période*». Il s'agit du *Concert champêtre* pour clavecin et orchestre, et du *Concerto pour deux pianos*, ce dernier commandé par la princesse de Polignac, héritière comblée des fameuses machines à coudre Singer. Les premiers accords du concerto, palpitants d'énergie, campent d'emblée l'atmosphère vivante et chaleureuse de l'ensemble de ce disque, qui comporte encore la *Suite française* dans laquelle Poulenc s'amuse à décliner les rythmes des danses anciennes, bransle, gavotte, pavane et autres. L'orchestre Anima Eterna Brugge rend à merveille cette décontraction et cette chaleur, avec ses flûtes, clarinettes et hautbois aux timbres arrondis – «*clarinettes amoureuses*», «*hautbois doux et gais*», disait Poulenc. Et il ressort de leur interprétation, comme de celle des pianistes – Jos van Immerseel lui-même et Claire Chevalier – et de la claveciniste Katerina Chrobokova une extrême musicalité, une harmonie joyeuse et douce comme l'appréciait Poulenc, qui n'était pas encore le compositeur de *la Voix humaine*, du *Dialogue des Carmélites*, du *Gloria* et des *Litanies à la Vierge noire de Rocamadour*. Mais c'est une autre page de sa vie et de son œuvre...

- FRANCIS POULENC, "CONCERTO POUR DEUX PIANOS", "SUITE FRANÇAISE", "CONCERT CHAMPÊTRE", UN CD ZIG-ZAG TERRITOIRES, 15,69 EUROS.

Les primeurs 2010

Comme chaque année à la même époque, les offres d'achat de bordeaux primeurs arrivent sur le marché avec un millésime 2010 annoncé à grand renfort de publicité comme une nouvelle année du siècle, supérieure au déjà fameux «*millésime du siècle*» 2009.

Cerise sur le gâteau, le dégustateur gourou américain Robert Parker a même donné la note 100/100 à dix grands crus : Pétrus, Ausone, Haut-Brion, Lafite, Latour, La Mission, Mouton, Beauséjour-Duffau, l'Eglise-Clinet et Pontet-Canet. Il faudra pour ceux-ci casser une grosse tirelire! Mais est-ce à dire que tout sera à l'avenant? Loin s'en faut.

Si, en 2009, l'ensemble de la production bordelaise était homogène et de belle qualité, en 2010, en revanche, les réussites sont très inégales selon les cépages.

Les cabernets récoltés à maturité, avec une meilleure acidité qu'en 2009, sortent en tête, surtout à Pauillac et Saint-Julien. En revanche, les merlots sont souvent décevants, plus alcoolisés que mûrs ou en surmaturité avec des degrés alcooliques excessifs et des arômes compotés. Face à la chaleur et à la sécheresse, la recherche d'équilibre n'est pas chose facile! Stress hydrique, blocage des maturations phénoliques, et le viticulteur récoltera des baies à maturité, d'autres non qui donneront de l'astringence au vin. D'autres viticulteurs, devant une vendange cette fois riche en tanin et en sucre, ont voulu réaliser des vins supermusclés avec, au final, des vins durs, peu fruités, manquant de finesse.

L'année 2010 est celle du cabernet-sauvignon. Mais pas de précipitation. Equilibre, maturité et fraîcheur seront plus que jamais les conditions nécessaires à l'élaboration de grandes bouteilles. ◀

Georges SULIAC

SARLAT

Le soixantième festival des jeux du théâtre de Sarlat en Périgord se tiendra du 18 juillet au 5 août. Au programme : vingt et un spectacles, dont un réservé aux jeunes spectateurs, et des rencontres-débats avec le public permettant d'accueillir artistes confirmés et nouveaux talents de comédiens, d'auteurs et de metteurs en scène. Quatre lieux sont impliqués : la place de la Liberté, le jardin des Enfeus, l'abbaye Sainte-Claire et le jardin du Plantier. Programmation assurée par Jean-Paul Tribout. (BP 53, 24202 Sarlat Cedex, tél. : 05 53 31 10 83, <www.festival-theatre-sarlat.com>).

BÉCANE

A la Galerie des bibliothèques, dans le quatrième arrondissement de Paris, se tient jusqu'au 14 août l'exposition «*Voyages à vélo, du vélo-pède au Vélib'*», qui évoque les évolutions techniques en la matière, depuis l'adaptation – il y a cent cinquante ans – du pédalier sur un vélo-pède jusqu'à nos jours. Trois cents documents inédits et quatorze cycles de collection, dont le plus ancien remonte à 1820, illustrent le propos.

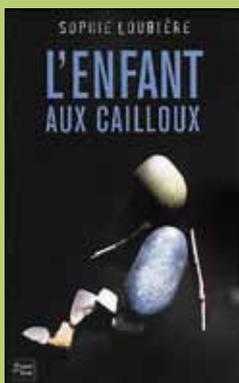
MÉTRO

Historien des chemins de fer, Clive Lamming, dans *Métro insolite* (Parigramme éd., 175 pages, 19 euros), répond notamment aux questions «*Que serait Paris sans le métropolitain?*» et «*A quels projets de métro vraiment loufoques les Parisiens ont-ils échappé?*» Abondamment illustré, l'ouvrage regorge d'informations et d'anecdotes révélatrices concernant l'histoire du métro, le nom de ses stations, ses lignes fantômes, sa mythologie enfin.

VARGAS & LOUBIÈRE

Sur le podium, tout en haut!

TROIS POLARDEUX NOUS ONT QUITTÉS. HOMMAGE À LEUR MÉMOIRE. LES AUTEURS FRANÇAIS MANQUERAIENT DE HAUTEUR, PARAÎT-IL! ELLES SONT DEUX QUI DÉMONTRENT LE CONTRAIRE ET, S'IL Y AVAIT UN PODIUM, ELLES SERAIENT AU SOMMET. NON MAIS!



La dernière semaine de ce mois de mai 2011 a été pour moi particulièrement éprouvante. J'ai perdu en trois jours un frère et un ami. Le frère se prénomme Pierre-Alain. Inspecteur des impôts en retraite, militant syndical et mutualiste, passionné par l'histoire et les littératures policières, il avait publié son premier opus, *Les Trottoirs de Belgrano*, dans la mythique Série noire, en 1995. L'intrigue située parmi les Sud-américains de Paris, construite autour d'un trafic de cartes de séjour, dérivait pour raconter l'histoire du tango. Ce livre a été adapté au cinéma par Jean-Pierre Mocky sous le titre *Grabuge*. Après une aventure du Poulpe et un récit historique centré sur la mort de Jeanne d'Arc, il écrit deux polars historiques, *L'Esclave chrétien* (2008) et *Les Caïmans du Marais* (2009), lequel constitue pour moi son meilleur livre. Pierre-Alain nous a quittés à soixante-huit ans, le 27 mai, victime d'un cancer. Trois jours plus tard, c'était au tour de Michel Boujut de tirer sa révérence. Nous étions devenus amis six ans auparavant lorsque nous avons été recrutés par le festival de Saint-Quentin-en-Yvelines, lui comme conseiller cinéma, moi comme conseiller littéraire. Je découvris un homme cultivé, jovial et chaleureux, humble et généreux, révolté par les injustices et qui, à l'occasion, savait faire entendre sa voix pour briser les consensus. On se souviendra de lui pour *Cinéma, Cinémas*, dont il fut coproducteur avec Anne Andreu et Claude Ventura. Parmi ses nombreux écrits, il a consacré un roman (*Souffler n'est pas jouer*) aux péripéties vécues par l'orchestre de Louis Armstrong, victime de mafieux lors d'une tournée en France. Dans son dernier livre, *Le Jour où Gary Cooper est mort*, paru au début 2011, Boujut raconte, comment, au moment de partir en Algérie, il choisit de désertir. Arrivant à Paris le jour de la mort de Gary Cooper, il se cacha dans les salles de cinéma du quartier latin avant de partir pour Lille, Bruxelles, Stuttgart et enfin Lausanne. Tout au long de cette narration, Michel Boujut évoque une série de films, ses coups de cœur et ses passions. Un jour avant lui, l'Américain Gill Scott-Heron est mort à New York, à l'âge de soixante-deux ans. Considéré comme le père fondateur du rap, sa disparition a suscité des hommages de groupes musicaux du monde entier. Pour ma part, je retiens l'excellent roman *Le Vautour* qu'il écrivit à dix-neuf ans. Le récit débute par la mort mystérieuse d'un *dealer* de Harlem. Avec les témoignages de quatre personnages, Scott-Heron reconstitue la vie du quartier et de ses habitants. Tout son livre mani-

festé un engagement sans faille pour combattre l'injustice et les conditions faites à ses frères.

La sortie d'un roman de Fred Vargas constitue toujours un événement, et son douzième titre, *L'Armée furieuse*, fort de 427 pages, n'échappe pas à la règle. Disponible à compter du 18 mai, l'ouvrage figurait en tête des meilleures ventes avec soixante mille exemplaires vendus en quelques jours. Lorsque l'on songe que le titre précédent s'est vendu en France à 570 000 exemplaires et que les ouvrages de Vargas sont traduits dans quarante pays, ceux qui trouvent les auteurs français « petits bras » devraient réviser leur jugement. D'autant que je tiens *L'Armée furieuse* pour un des meilleurs livres de la romancière, voire le meilleur. On le sent dès l'entame, où se manifestent ces signes bien singuliers qui n'appartiennent qu'à Vargas, tout comme ses fameuses digressions : des miettes de pain qui courent partout dans la maison où une vieille femme gît morte, bouche ouverte dans sa chambre ; le mari estimant que la chaleur fait bouillir les caractères du journal qu'il est en train de lire ; un pigeon avec les pattes ligotées... Et nous voilà partis à la découverte de cette furieuse armée qui s'inspire d'une légende moyenâgeuse connue sous le nom de la Mesnie Hellequin.

Pour moi, Sophie Loubière est l'une des révélations de 2011 avec un superbe opus psychologique, *L'Enfant aux cailloux*. La protagoniste, Elsa Préau, est une enseignante à la retraite. Solitaire, elle a tout son temps pour observer, voire espionner le voisinage, une famille avec deux enfants. Mais ce qui inquiète Elsa, c'est une autre apparition, un petit garçon triste et maigre qu'elle pressent maltraité et, pour lui venir en aide, la bonne dame lance l'alerte. Las! Ce gamin ne figure ni dans la liste des élèves, ni dans le livret de famille des voisins. Et la police lui affirme que ce gamin n'existe pas! Alors, que va décider cette grand-mère? On l'aura compris, ce livre dissimule un secret de famille dont la révélation est inattendue. Avec une écriture cursive et d'une grande limpidité, Sophie Loubière a écrit là son meilleur roman, subtil, captivant, trompeur, et son scénario rappelle les grandes dames du roman psychologique qui ont nom Mildred Davis et Ursula Curtiss. ◀

Claude MESPLÈDE

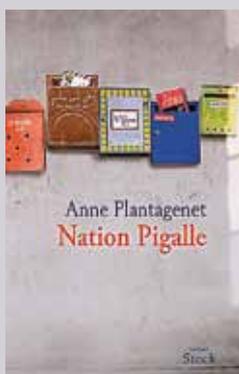
BIBLIOGRAPHIE

- FRED VARGAS, *L'ARMÉE FURIEUSE*, VIVIANE HAMY, 427 PAGES, 19,50 EUROS.
- SOPHIE LOUBIÈRE, *L'ENFANT AUX CAILLOUX*, FLEUVE NOIR, 332 PAGES, 17,50 EUROS.

IDENTITÉS

L'esprit de résistance

“LA FRANCE ON L'AIME OU LA QUITTE.” ON CONNAÎT CETTE CITATION, COMME L'EXERGUE D'UN MAUVAIS ROMAN : ON PEUT QUITTER CE QUE L'ON AIME. AIMER SANS EN ÊTRE QUITTE POUR AUTANT.



C'est quoi être Français aujourd'hui ? Des romanciers français se sont aussi emparés de cette question, non pour y répondre, mais pour dire que la violence de cette phrase n'est que la traduction violente d'une communauté nationale qui n'intègre plus mais rejette ce qu'elle n'a pas réussi à uniformiser. **Il est arrivé à Michka Assayas** une sorte de *Plaisanterie* à la française. Un banal désagrément qui l'a conduit dans une impasse et l'a laissé « sans voie ». Il a perdu son passeport. Cette disparition s'est transformée en perte d'identité puis en déni d'identité. L'administration l'a sommé de prouver qui il était. Lui, le fils de résistant naturalisé, né en France, écrivain français, devait passer sous les fourches caudines d'une administration empirique jusqu'à l'absurde : il lui fallait prouver l'évidence. Et si d'ailleurs son existence était une erreur ? Les formulaires administratifs sont propices à l'analyse. Malraux, un ami de la famille, après qu'il eut rencontré le jeune Michka, eut cette sentence terrible et définitive qui le poursuit encore : « *Il n'a pas de visage.* » Comment, dès lors, mettre une photo sur un passeport sans que celui-ci disparaisse ? Comme si l'administration s'est fait finalement le bras séculier des névroses de l'auteur, un « surmoi » chicanier...

Dans *Samba pour la France*, Delphine Coulin évoque la France qui regarde les autres avec des yeux toujours aux aguets. La France, ils l'aiment et ils la squattent. « Ils », ce sont ces clandestins, ces sans-papiers caricaturés tous les jours comme des hordes en hardes massées à nos frontières. Samba est un Malien installé en France depuis dix ans. Et depuis dix ans il travaille, paie des impôts. Mais le jour où sa carte de séjour n'est pas renouvelée, il redevient un clandestin qu'il est urgent d'expulser vers son pays d'origine. Delphine Coulin évoque cette France qui se lève plus tôt encore que la France qui se lève tôt. Ces hommes que l'on veut expulser de France et qui passent pourtant leurs journées à la bâtir. Samba n'est pas une victime. C'est un guerrier en bâtiment : il travaille dur et se bat pour rester en France, et il se battra à mort. Pour posséder une carte d'identité, Samba reniera la sienne. « *Il n'y a pas d'amour*, écrivait le poète Pierre Reverdy, *il n'y a que des preuves d'amour.* » Il n'y a pas d'identité, il n'y a que des preuves d'identité. Or cette persévérance à ne jamais renoncer, à accepter un quotidien à l'horizon bouché prouve l'esprit de résistance – une valeur si

chérie par notre histoire nationale – de ces hommes et de ses femmes qui ne veulent pas quitter la France, même si on leur montre qu'on ne les aime pas. Une preuve d'amour, en somme.

***Nation Pigalle* est un foisonnant roman choral** où chaque personnage chante sa partition nationale jusqu'à la cacophonie. Un roman sur la crise. Sur la crise sociale et la crise de la quarantaine. Anne Plantagenet décrit ce quartier singulier, vitrine historique du « gai Paris » derrière laquelle les cris sont étouffés. Un quartier en pleine mutation où cohabitent sans plus se voir prolos et bobos qui ont en quelques années envahi le quartier. Une vieille dame qui vit recluse depuis des années déclenche soudain, en incendiant son appartement, des départs de feu : sa femme de ménage portugaise, concierge de l'immeuble, plonge dans la dépression. De sa loge de gardienne, devenue une forteresse contre les agressions de la rue, elle observe les pauvres gens, des gens du quartier, de plus en plus seuls. Ces gens qui lui ressemblent de plus en plus. Que ce soit le fils de la vieille dame, qui a renié ses origines pied-noires, ou les voisins qui ont investi dans le bonheur comme d'autres dans la pierre, tous sont soudain ébranlés dans leurs convictions les plus intimes et s'interrogent sur leur histoire. *Nation Pigalle* parce que Pigalle n'est plus seulement un quartier, c'est la France en modèle réduit. Ces générations n'ont pas connu de guerre mais ressentent le quotidien comme des combats de rue où la violence et la méfiance s'insinuent dans les rapports sociaux. *Nation Pigalle* évoque cet instant où le tissu social n'est pas encore complètement déchiré mais où le ravageage devient dangereusement visible. Ces trois romans, comme d'autres, ne péroront pas sur la question de l'identité, mais retournent le concept comme une peau qui n'a dès lors plus de couleur mais simplement une profondeur. Ils n'apportent pas de réponse. Juste la preuve que le roman français, lui, a encore une identité. ▶

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- MICHKA ASSAYAS, *FAUTE D'IDENTITÉ*, GRASSET, 170 PAGES, 14 EUROS.
- DELPHINE COULIN, *SAMBA POUR LA FRANCE*, SEUIL, 304 PAGES, 19 EUROS.
- ANNE PLANTAGENET, *NATION PIGALLE*, STOCK, 490 PAGES, 22,50 EUROS.

GAZ DE SCHISTE

Y a-t-il un espace politique pour les "citoyens" ?

LE REVIREMENT LÉGISLATIF SUR L'INTERDICTION DES GAZ DE SCHISTE ILLUSTRE LA DIFFICULTÉ POUR DES CITOYENS, MÊME SOUTENUS PAR DES ASSOCIATIONS, À IMPOSER UN DÉBAT DÉMOCRATIQUE ET À PESER SUR DES QUESTIONS COMME L'ÉNERGIE OU L'ENVIRONNEMENT.

Cela a failli devenir un cas d'école : une « mobilisation citoyenne » a réussi à imposer au Parlement un débat et un vote sur un sujet sur lequel l'opinion publique n'est généralement pas consultée dans notre pays. Il ne s'agit pas des panneaux avertisseurs de radars routiers, mais des risques liés à l'exploitation des gaz et huiles de schiste, c'est-à-dire de choix industriels stratégiques, engageant l'économie et la société française au regard de ses besoins et de son approvisionnement énergétique.

La mobilisation n'a fait que croître depuis septembre dernier, partant des trois principales régions (Seine-et-Marne, Ardèche, Lozère) subissant d'ores et déjà les nuisances des forages, sans que les riverains – ni parfois même les élus locaux – aient été prévenus. Renforcés par les constats accablants dressés dans d'autres pays – les Etats-Unis, notamment, font l'objet d'un documentaire qui a fait le tour de la France et alimenté des dizaines de débats ⁽¹⁾ –, des milliers de citoyens et d'associations, organisés en multiples

réseaux, ont convaincu leurs élus, toutes tendances confondues, de voter un texte interdisant l'exploitation des sous-sols par fragmentation hydraulique. Le 11 mai, l'Assemblée nationale a même voté un moratoire sur l'exploitation de ces hydrocarbures tant qu'aucune technique alternative d'exploitation n'est possible.

La fracturation hydraulique fait appel à un cocktail de produits chimiques dangereux mélangés à de l'eau puis injectés dans la roche à très forte pression, et elle menace de contaminer des nappes phréatiques déjà rendues fragiles par des mois de sécheresse. Sans entrer dans les détails, rappelons que des industriels et investisseurs peu scrupuleux soutiennent encore que cette technique a déjà été utilisée sans que personne s'en émeuve et sans dégâts pour l'environnement ! Peut-être vaut-il mieux dire que, avant le développement des réseaux sociaux, les populations ne disposaient pas des moyens d'information sur les risques engendrés par ce type d'activités. Ces déclarations de la part de personnes occupant des postes décisionnaires ne font qu'amplifier la défiance de l'opinion publique, dans un climat chargé, après les nombreuses affaires ayant mis en cause la responsabilité des industriels face à la santé publique et à l'environnement : le Mediator, un médicament qui s'avère mortel ; le bisphénol A, hormone synthé-

tique et perturbateur endocrinien entrant dans la composition des plastiques, qui n'a été interdit qu'à l'été 2010 et pour les seuls biberons ; les phtalates et le parabène, et des dizaines d'autres composants chimiques dont la présence dans des milliers de produits est remise en cause, si ce n'est par la loi, du moins par le boycott des consommateurs.

Perspectives économique : "quid" du principe de précaution ?

Tout cela sur fond de gestion hasardeuse de la catastrophe de Fukushima ou de la bactérie tueuse dans les aliments en Allemagne. On pourrait croire que les élus se montrent désormais plus prudents et à l'écoute de la « société civile ». Pourtant, ce 9 juin, le Sénat – siégeant en procédure d'urgence, c'est-à-dire sans véritable débat – a vidé d'une partie de sa substance le texte de l'Assemblée interdisant l'exploitation des gaz de schiste. Les entreprises présentes sur les parcelles pour lesquelles elles ont obtenu des autorisations de forage, certaines depuis le printemps 2010 sous le ministère de Jean-Louis Borloo à l'Environnement (*sic!*),

FABRICE HEBRAND / MAXPPP



(1) « Gasland », de Josh Fox. Sur les réseaux mobilisés, voir par exemple le site du collectif en Seine-et-Marne, <www.stop-petrole-de-schiste77.com>, qui a reconstitué la carte des forages autorisés ou en cours en région parisienne et rassemble tout ce qu'il faut connaître sur les gaz et huiles de schiste, y compris les éléments du Code minier et du droit nécessaires à la compréhension de l'ensemble du dossier, ainsi que les textes votés par l'Assemblée et le Sénat...



La bataille promet d'être longue et acharnée. Espérons que les citoyens feront la preuve qu'il est possible de mettre en pratique la vie démocratique autrement que les seuls jours où l'on se rend dans un bureau de vote...

bénéficiaient déjà d'un délai de deux mois pour prouver qu'elles utilisent des techniques propres. Le texte du Sénat, qui sert de base à un texte définitif en voie de rédaction, va jusqu'à réinstaurer la possibilité pour les exploitants de mener toutes sortes d'explorations et de forages « à des fins scientifiques », laissant surtout ouverte la possibilité d'un passage rapide à l'exploitation des gisements au cas où une technique serait jugée scientifiquement et « environnementalement » correcte... Un rapport parlementaire rendu public au même moment donnait d'ailleurs lieu à des conclusions diamétralement opposées des rapporteurs : Philippe Martin (PS) et François-Michel Gonnot (Ump)...

Qui est crédible, qui est légitime dans le débat public ?

Peut-on dire pour autant que, comme aux Etats-Unis, la liberté d'entreprise et le développement économique prévalent coûte que coûte sur le principe de précaution ? Le gouvernement a surtout choisi de gagner du temps face aux menaces de poursuites et aux lourds dédomma-

gements qui devraient être versés aux exploitants en cas d'annulation des autorisations de forage. Reste que le texte définitif ne garantira sans doute pas un meilleur contrôle de leurs pratiques.

Les citoyens et les associatifs, qui croyaient avoir été entendus, ont le sentiment de s'être fait rouler dans la farine. La course aux gisements et aux marchés, le fait que dans d'autres pays l'exploration et l'exploitation tournent à plein jouent au détriment des opposants. Total ne jouit-il pas d'un partenariat privilégié avec la Pologne, qui se lance avec frénésie dans l'exploitation de ses immenses ressources ? La pression est également forte de la part de ceux qui invoquent la sacro-sainte « *indépendance énergétique* », bien que les gaz de schiste ne soient aucunement en mesure d'y contribuer longtemps et à grande échelle. Mais l'argument économique semble balayer tout débat. Même si les énergies fossiles sont en voie d'épuisement, si l'exploitation des gaz et huile de schiste représente l'ultime soubresaut de ce modèle de consommation, tant qu'il y en a et que cela représente de l'énergie

Droit d'intervention : les salariés sont aussi des citoyens...

LES INGÉNIEURS, CHERCHEURS ET SCIENTIFIQUES EXIGENT PLUS DE TRANSPARENCE DANS LES CHOIX TECHNOLOGIQUES.

... plus rentable à court terme que d'autres ressources pourtant durables et renouvelables, le réflexe est toujours, coûte que coûte, d'épuiser l'existant...

On ne peut pas pour autant dire que le débat n'ait pas eu lieu, encore moins qu'il ait été vain, ni qu'il soit clos, d'autant que les opposants ne sont pas de gentils naïfs ignorants portés par leurs seules réactions émotionnelles en voyant les forages se multiplier à quelques pas de chez eux. Même ceux qui se mobilisaient pour la première fois se sont rompus aux rouages de la vie démocratique, au *lobbying* auprès de leurs élus, aux manifestations ou autres *happenings* devant les lieux où les décisions sont prises, au débat et à l'échange en réseau, au niveau national mais aussi international grâce à l'Internet. Ils portent des pratiques et une culture renouvelée de la démocratie, qui part du local mais se pense aussi globale. Et ils peuvent tout de même se féliciter d'avoir dévoilé et imposé un contrôle sur des activités industrielles qui, jusque-là, s'opéraient en catimini. Même si, au final, la décision revient aux élus, les simples citoyens n'ont-ils pas autant de légitimité à se mobiliser que d'autres acteurs de la vie sociale comme les syndicats (*lire ci-contre*), les institutionnels, les figures morales ou intellectuelles, pour peu qu'ils s'expriment? Ou qu'ils conservent leur crédibilité, ce qui n'est pas toujours le cas des scientifiques, certains ayant cautionné des stratégies d'entreprise très éloignées de l'intérêt général. On peut penser en effet que les « citoyens » ou « associatifs » occupent parfois le terrain laissé vacant par des acteurs sociaux traditionnels. Et même si une grande partie de l'opinion semble indifférente aux enjeux portés par ce type de débat, cela n'en illustre pas moins le chemin qui reste à parcourir pour faciliter l'expression démocratique sur des choix qui engagent notre modèle de développement. Des espaces pour peser sur les stratégies industrielles d'un pays ou d'une entreprise peuvent être ouverts. La bataille sur ce dossier comme sur d'autres promet d'être longue et acharnée, en espérant que les citoyens fassent la preuve qu'il est possible de mettre en pratique la vie démocratique autrement que les seuls jours où l'on se rend dans un bureau de vote... A l'heure où les informations circulent en flux permanent et où ceux qui détiennent le pouvoir ne sont plus les seuls à savoir, le contraire s'avérerait anachronique. Et dangereux...

Valérie GÉRAUD



PASCAL BROCARD / MAXPPP

Aujourd'hui, les Chsct prennent en compte dans toute leur complexité les facteurs santé, conditions de travail, environnement.

La Fédération Cgt des mines et de l'énergie s'associe à celle de la chimie pour se féliciter de la mobilisation citoyenne sur les gaz de schiste. Elles affirment leur opposition à la fragmentation hydraulique, en France comme ailleurs. Elles souhaitent cependant que la prospection et les recherches se poursuivent au cas où il serait possible d'exploiter un jour proprement ces gisements. Plus globalement, elles prônent la création d'un organisme, où seraient représentés l'Etat, les salariés, les citoyens, qui assurerait une maîtrise et un contrôle publics des choix et des risques technologiques ainsi que du développement industriel...

La Cgt travaille par ailleurs avec les associatifs – avec Greenpeace, par exemple ⁽¹⁾, et ce depuis bien avant le Grenelle de l'environnement (sur les Ogm ou les nanotechnologies, notamment). Partout où il y a des gisements de mobilisation, l'urgence est à la mise en commun des connaissances et des énergies, au-delà de tous les préjugés.

Les salariés qui travaillent dans des entreprises aux activités potentiellement dangereuses pour la santé ou l'environnement savent qu'ils sont parfois soupçonnés de porter la parole de leur entreprise, ce qu'ils récusent totalement, ne serait-ce qu'au nom d'une certaine déontologie de leur activité, ou de leur attachement au principe de coopération. On est bien loin du déni de la réalité qui a pu frapper les salariés exposés à l'amiante ou à d'autres produits dangereux. Aujourd'hui, les Chsct prennent en compte dans toute leur complexité les facteurs santé, conditions de travail, environnement. Comme en a témoigné une réunion organisée par le collectif « recherche » de l'Ugict, le 18 mai dernier ⁽²⁾, les ingénieurs, chercheurs et scientifiques, en première ligne tant du point de vue du travail que du sens qu'ils lui donnent, revendiquent plus de transparence dans les choix technologiques et se battent pour leur droit d'expression et d'intervention au sein de leurs entreprises, autant sur les conditions de travail que sur l'utilité sociale de leurs activités. Ce malgré les difficultés à gérer le droit de réserve ou le secret industriel.

Le sociologue Patrick Chaskiel, qui travaille sur la perception de la science et des innovations technologiques par les associations et sur l'évolution de leurs relations avec le monde syndical (sur le cas Azf, en particulier), invité à cette réunion, note aussi une tension des comportements, du niveau d'acceptabilité des risques, et témoigne d'un regard moins confiant de la société civile sur les usages des sciences et des techniques. Comme le résume un participant à cette réunion, « *Quand les chercheurs passent leur temps à chercher des crédits, que reste-t-il du crédit des chercheurs?* » Ils travaillent à y remédier... V.G.

(1) Lire par exemple, dans la *Nvo* du 6 mai 2011, une table ronde Greenpeace-Cgt sur l'acceptabilité du risque nucléaire, les responsabilités environnementales des entreprises, des salariés, les choix énergétiques.

(2) Compte rendu dans *Cadres-Infos* n° 682 du 20 mai 2011, téléchargeable sur le site de l'Ugict, <www.ugict.cgt.fr>.

Après un sinistre,
la Macif vous donne **le choix**
entre **l'indemnisation financière**
et la prise en charge de vos **réparations.**



Parce que, après un sinistre, tout le monde n'attend pas la même chose de son assureur, la Macif vous propose différents modes d'indemnisation : l'indemnisation financière sous 48 h après remise des pièces justificatives, la prise en charge des réparations par des artisans agréés et aussi l'auto-réparation. Ce choix est un des engagements* qui font de la Macif le premier assureur certifié qualité de service en assurance dommages par AFNOR Certification. Certification qui repose sur 23 engagements pris à l'égard des sociétaires Macif.

Pour découvrir ces 23 engagements, rendez-vous sur Macif.fr



* Engagement 19 : en cas de sinistre matériel habitation garanti. Dans les limites et conditions fixées au contrat.

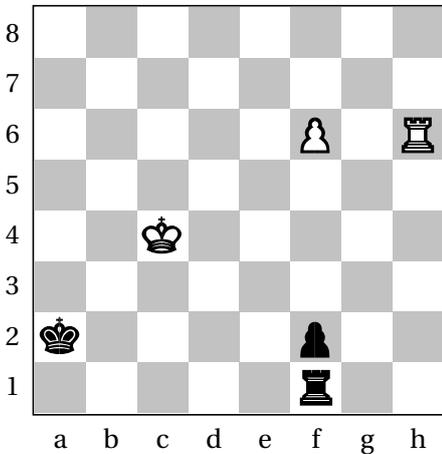
AFNOR Certification : 11, rue Francis-de-Pressensé, 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE Société d'assurance mutuelle à cotisations variables.
Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond, 79000 Niort.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**

Tactique

Etude de G. Nadareishvili, 1990. Les Blancs jouent et annulent (VOIR DIAGRAMME).



Hastings

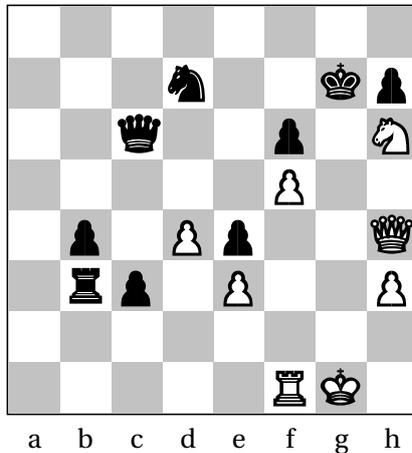
Parce qu'il refuse que le comte Harold de Wessex soit couronné roi d'Angleterre à sa place, Guillaume, duc de Normandie, se met en campagne en 1066. Son objectif est militaire, il veut envahir l'Angleterre. La première phase de la conquête se déroule à Hastings, ville du sud-est sur la Manche. Quelques mois plus tard, Guillaume est victorieux et il se fait couronner roi d'Angleterre à l'abbaye de Westminster. Depuis ce lointain conflit qui a opposé les Normands aux Saxons, aucune puissance étrangère n'a réussi à poser un pied hostile sur la terre des Angles.

Pourtant, à partir de 1895, de nouvelles « batailles de Hastings » auront lieu, mais elles se dérouleront sur des échiquiers. L'Américain du Nord Harry Nelson Pillsbury remporta la première édition. Il y eut bien quelques interruptions, notamment lors des deux guerres mondiales et de terribles crises économiques. Cependant, Hastings demeure la plus ancienne compétition échiquéenne ayant survécu. Voici une superbe victoire du vainqueur du premier « Hastings ».

Pillsbury H. – Tarrasch S.

Tournoi de Hastings, 1895. Gambit Dame

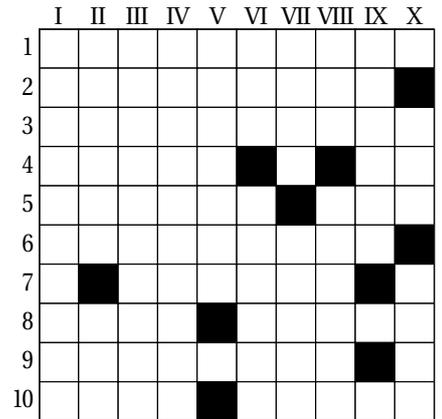
1. d4, d5 ; 2. c4, e6 ; 3. Cc3, Cf6 ; 4. Fg5, Fe7 ; 5. Cf3, Cbd7 ; 6. Tc1, 0-0 ; 7. e3, b6 ; 8. cxd5, exd5 ; 9. Fd3, Fb7 ; 10. 0-0, c5 ; 11. Te1, c4 ; 12. Fb1, a6 ; 13. Ce5! (avec l'idée de pousser le pion « f »). Une des grandes contributions de Pillsbury dans le gambit Dame), 13... b5 ; 14. f4, Te8 ; 15. Df3, Cf8 ; 16. Ce2, Ce4 ; 17. Fxe7, Txe7 ; 18. Fxe4, dxe4 ; 19. Dg3, f6 ; 20. Cg4, Rh8 ; 21. f5, Dd7 ; 22. Tf1, Td8 ; 23. Tf4, Dd6 ; 24. Dh4, Tde8 ; 25. Cc3, Fd5 ; 26. Cf2, Dc6 ; 27. Tf1, b4 ; 28. Ce2, Da4 ; 29. Cg4, Cd7 ; 30. T4f2, Rg8 ; 31. Cc1, c3 ; 32. b3, Dc6 ; 33. h3, a5 ; 34. Ch2, a4 ; 35. g4, axb3 ; 36. axb3, Ta8 ; 37. g5! (l'Américain va mener cette attaque de façon magistrale), 37... Ta3 ; 38. Cg4, Fxb3 ; 39. Tg2!, Rh8 ; 40. gxf6, gxf6 ; 41. Cxb3, Txb3 ; 42. Ch6, Tg7 ; 43. Txc7, Rxc7 (VOIR DIAGRAMME) ; 44. Dg3 +!, Rxh6 (les Noirs sont forcés d'accepter le sacrifice : sur 44... Rf8 ; 45. Dg8 +, Re7 ; 46. Dxb3 + -) ; 45. Rh1!, Dd5 ; 46. Tg1, Dxf5 ; 47. Dh4 +, Dh5 ; 48. Df4 +, Dg5 ; 49. Txc5, fxc5 ; 50. Dd6 +, Rh5 ; 51. Dxd7, c2 ; 52. Dxc7# (une éblouissante bagarre entre deux des meilleurs joueurs de l'époque), 1-0.



Sengupta Deep (2 558) – Ramondino Renzo (2 257)

Tournoi de Hastings, deuxième ronde, 2010-2011. Défense sicilienne

Le grand maître indien Deep Sengupta est le vainqueur du dernier tournoi de Hastings : 1. e4, c5 ; 2. Cf3, d6 ; 3. d4, cxd4 ; 4. Cxd4, Cf6 ; 5. Cc3, g6 ; 6. Fe3, Fg7 ; 7. f3, 0-0 ; 8. Dd2, Ce6 ; 9. Fc4, Fd7 ; 10. Fb3, Ce5 ; 11. h4, h5 ; 12. 0-0-0, Tc8 ; 13. Fg5, Tc5 ; 14. f4, Cc4 ; 15. Dd3, Cg4 ; 16. Fxc4, Cf2 ; 17. De2, Cxh1 ; 18. Fb3, Fg4 ; 19. Cf3, Cg3 ; 20. De1, Fxc3 ; 21. bxc3, Rg7 ; 22. f5, gxf5 ; 23. Dxc3, fxe4 ; 24. Fe3, Da5 ; 25. Ch2, Tf5 ; 26. Cxg4, hxg4 ; 27. Dxc4 +, Rh7 ; 28. Fd4, Tg8 ; 29. Dxe4, e6 ; 30. g4, d5 ; 31. De2, Tf4 ; 32. De5! (attaque la Tour f4 et menace Dh5 mat), 1-0.



HORIZONTALEMENT

1. Outil indispensable à l'internaute. – 2. Les droits et devoirs du frère de maman. – 3. Acrobates du trapèze. – 4. Familier d'onion? Attrapé. – 5. Oiseau marin. Perd du liquide. – 6. Transperçait. – 7. Aix-la-Chapelle pour ses indigènes. – 8. Dans l'embarcation. Marché aux poissons. – 9. Rehaussées. – 10. Grandes périodes. Moi, je m'assieds dessus.

VERTICALEMENT

I. La tête de veau du marin. – II. Echoue. Milieu originel. – III. Au bridge ou tout nu dans la jungle. – IV. Indispensables aux utilisateurs d'Internet. – V. Purée de gnocchi. – VI. La tête d'Auguste. Chères quoique désordonnées. – VII. A l'entrée de Tlemcen. Bien dégagée. – VIII. On l'aime pure. Chinoise. – IX. Dans cet état, on ne lui confierait pas une pupille. – X. A rendu Paris mystérieux. Devient fou avec un dé.

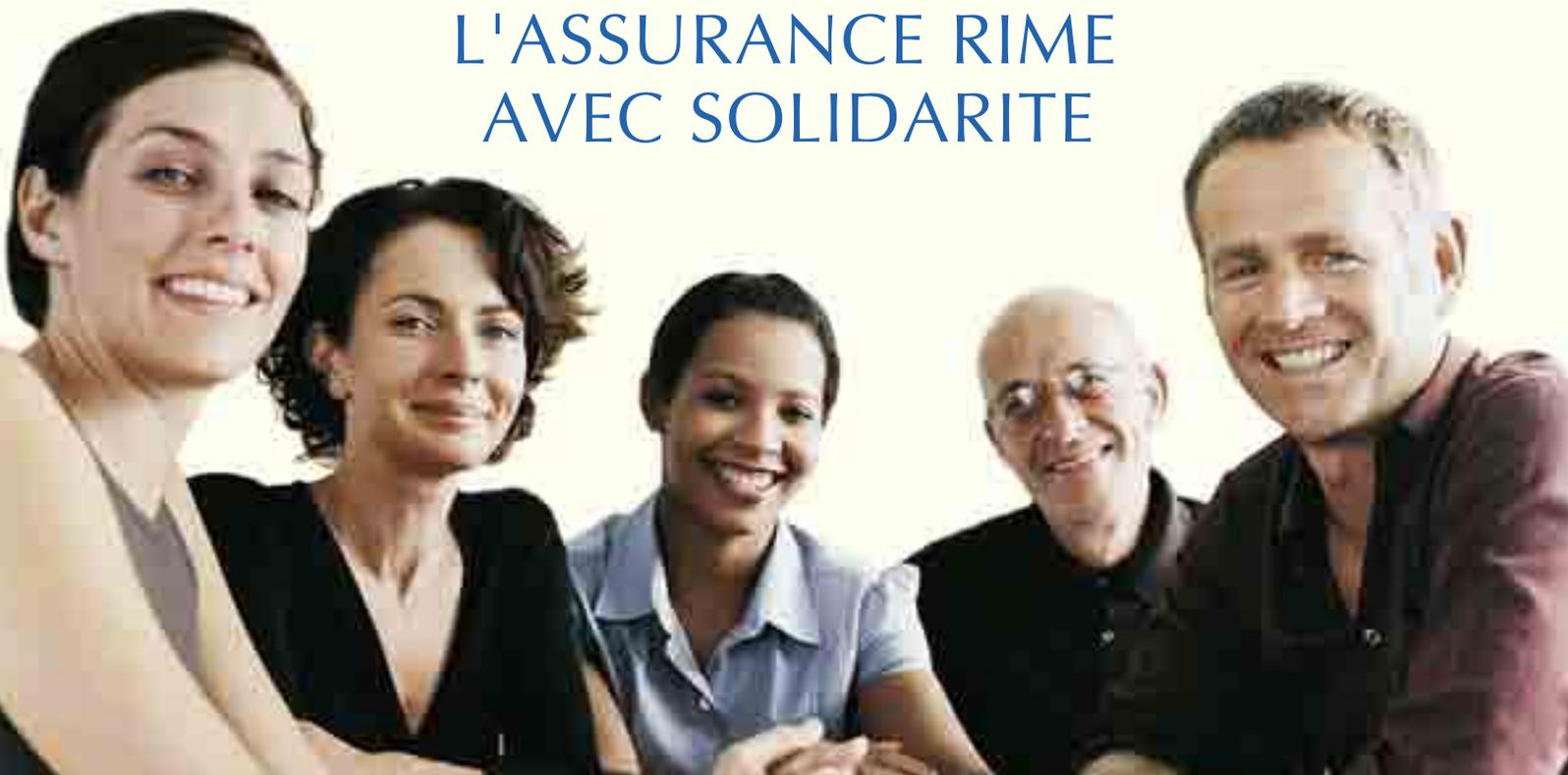
SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Navigateur. – 2. Avuncular. – 3. Voltigeurs. – 4. Imeh (Henri). Eu. – 5. Sterne. Sue. – 6. Perforait. – 7. Aachen. – 8. Embe. Crie. – 9. Relevées. – 10. Eres. Séant. Verticalement : I. Navisphère. – II. Avorte. Mer. – III. Vulnérable. – IV. Interfaces. – V. Gohnoc. – VI. Aug. Erhes. – VII. Tem. Aère. – VIII. Eau. – IX. Uteut (tueur). – X. Sue. Ment.

SOLUTION DU PROBLÈME D'ÉCHECS

1. Th2! (le seul coup : si 1. f7, Tc1 + 2. Rd5, f4, Ra1! sur 1... Ra3? 2. Th3 +, Ra4 ; 3. Tf3, Tc1 + 4. Rd5, f4, Tf1, Tf1 ; 6. Re6, Rb5 ; 7. f7, Rc6 ; 8. Re7, Te1 + ; 9. Rd8, Tf1 ; 10. Re7 =) ; 2. f7, Tc1 + 3. Rb3!, Tc3 +! (voilà l'idée après 3... f4, Ta2 +, Rb1 ; 5. Tb2 +, nulle par 6. Rd2 =, 0,5-0,5 ; échec perpétuel) ; 4. Rxc3, f4 ; 5. Th1!!, Dxb1 ;

UN PARTENAIRE POUR QUI L'ASSURANCE RIME AVEC SOLIDARITE



COMPÉTENCES PLURIELLES POUR SOLUTIONS SINGULIÈRES...

+ de 250 000 salariés nous font déjà confiance
au travers de solutions négociées par leur CE

Un spécialiste de l'assurance des groupements de salariés

- Véhicule : Auto - Moto - Malusés/résiliés
- Habitation : Habitation - Scolaire
- Loisirs : Navigation de plaisance - Caravaning - Chasse - Camping-car - Voyage - Sports d'hiver
- Santé - Vie : Santé - Accidents de la Vie - Obsèques - Dépendance - Épargne/retraite

+ de 1 000 associations et CE nous ont choisis
pour notre professionnalisme et notre engagement

Un savoir-faire et une expertise dans l'assurance des Comités d'Entreprise

- Responsabilité civile liée à vos activités sociales
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Multirisques incendie ou risques locatifs de vos locaux ou de votre patrimoine
- Votre matériel/tous risques informatiques
- Véhicules
- Contrat auto-mission
- Dommages ouvrage

**Nos conseillers sont à votre disposition : Michel Fontaine au 01 70 60 10 66
Jacques Delouis au 01 70 60 10 64**



Les énergies renouvelables sont une belle avancée.
Nous encourageons Guillaume
à les rendre innovantes et concrètes.



**Guillaume Foissac est ingénieur-chercheur
spécialité design à EDF.**

En constante relation avec ses collègues chercheurs, Guillaume travaille sur des équipements énergétiques tels que la pompe à chaleur ou les panneaux solaires. Après une année passée au Japon, il a changé de regard sur les solutions environnementales qu'il peut développer avec EDF : il fait en sorte qu'elles donnent envie, qu'elles soient compréhensibles et qu'elles coûtent moins cher pour les usagers.

Découvrez les histoires de ceux qui changent l'énergie
dès aujourd'hui sur edf.com